

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 16 décembre 2024

Délibération n° 2024 – 16/12/2024 – 13

*Schéma directeur du handicap de l'université de Bourgogne
2024-2027*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis du comité social d'administration rendu en sa séance du 26 novembre 2024
- VU l'avis du conseil académique rendu en sa séance du 4 décembre 2024

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 18 Membres représentés : 7 Total : 25 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 25 Pour : 25 Contre : 0 |
|---|---|

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le schéma directeur du handicap de l'université de Bourgogne pour la période 2024-2027.**

Dijon, le 17 décembre 2024

Le Président de l'université de Bourgogne



Vincent THOMAS

P.J. : Schéma directeur du handicap de l'université de Bourgogne

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



SCHÉMA DIRECTEUR DU HANDICAP de l'université de Bourgogne



2024-2027



| | |
|--|-----------|
| LEXIQUE..... | 3 |
| ÉDITO DU SCHEMA DIRECTEUR DU HANDICAP DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE..... | 5 |
| INTRODUCTION..... | 6 |
| I. ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION DU HANDICAP A L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE..... | 7 |
| A. LES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP A L'UB ENTRE 2018 ET 2024..... | 8 |
| B. LES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP A L'UB ENTRE 2018 ET 2023..... | 12 |
| II. ACCUEILLIR DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP A L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE..... | 14 |
| A. L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE, VERS UN CAMPUS HANDI-ACCUEILLANT..... | 14 |
| 1. <i>L'agenda d'accessibilité Programmé (Ad'Ap) de l'uB pour 2025-2027.....</i> | 16 |
| 2. <i>Serious Game du campus dijonnais : plan interactif.....</i> | 18 |
| B. ACCUEILLIR DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP..... | 20 |
| 1. <i>Renforcer le circuit d'information auprès des lycéens.....</i> | 20 |
| 2. <i>L'accueil des étudiants en situation de handicap.....</i> | 23 |
| 3. <i>Le CROUS de Bourgogne Franche Comté.....</i> | 28 |
| 4. <i>Les bibliothèques.....</i> | 28 |
| C. ACCUEILLIR DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP..... | 31 |
| TABLEAU DES AXES D'AMELIORATION..... | 32 |
| III. ACCOMPAGNER POUR FAVORISER L'INCLUSION DES ETUDIANTS ET DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP A L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE..... | 36 |
| A. L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE, VERS UN CAMPUS INCLUSIF..... | 36 |
| 1. <i>L'uB un campus Atypie Friendly.....</i> | 36 |
| 2. <i>Le sport accessible à tous avec le SUAPS et le STAPS.....</i> | 39 |
| 3. <i>La culture accessible à tous avec le centre culturel « Atheneum ».....</i> | 43 |
| 4. <i>La recherche pluridisciplinaire sur le handicap.....</i> | 43 |
| 5. <i>Communiquer autour du handicap.....</i> | 45 |
| B. L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS..... | 48 |
| 1. <i>Les aides humaines.....</i> | 48 |
| 2. <i>Le matériel adapté.....</i> | 51 |
| 3. <i>Encourager la mobilité internationale avec Erasmus+ et L'Alliance Forthem.....</i> | 55 |
| 4. <i>La Commission Solidarité Étudiante.....</i> | 57 |
| C. L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP..... | 59 |
| 1. <i>Les acteurs internes.....</i> | 59 |
| 2. <i>Les acteurs et partenaires externes.....</i> | 61 |
| 3. <i>La commission handicap.....</i> | 61 |
| 4. <i>Dispositif commun de retour à l'emploi.....</i> | 63 |
| TABLEAU DES AXES D'AMELIORATION..... | 66 |
| IV. FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LE RECRUTEMENT..... | 71 |
| A. ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP..... | 71 |
| 1. <i>L'université de Bourgogne.....</i> | 71 |
| 2. <i>Dans les entreprises.....</i> | 73 |
| B. LE RECRUTEMENT DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP..... | 73 |
| 1. <i>Recrutement des personnels BOE.....</i> | 73 |
| 2. <i>Référencement des personnels ayant un problème de santé ou de handicap.....</i> | 74 |
| C. SOUS TRAITANCE AUPRES DE SOCIETES ADAPTEES ET POLITIQUE D'ACHATS RESERVES..... | 74 |
| TABLEAU DES AXES D'AMELIORATION..... | 76 |
| V. SOUTENIR LES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP ET/OU LEURS ENFANTS..... | 79 |
| A. AIDE AUX PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP..... | 79 |
| B. AIDE AUX PERSONNELS AYANT UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP..... | 79 |

| | |
|---|-----------|
| 1. Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes..... | 79 |
| 2. Allocation spéciale pour jeunes adultes handicapés ou atteints d'une maladie chronique | 80 |
| 3. Séjours en centre de vacances spécialisés..... | 80 |
| VI. CONTACTS | 81 |
| A. POUR LES ETUDIANTS | 81 |
| B. POUR LES PERSONNELS..... | 84 |
| VII. ANNEXES..... | 85 |
| 1. LE CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE | 85 |
| 2. L'AD'AP DE L'UB | 87 |
| 3. CATALOGUE DES FORMATIONS DISPENSEES PAR LES PERSONNELS DU POLE DOCUMENTATION | 88 |
| 4. INVENTAIRE DU MATERIEL ADAPTE PAR COMPOSANTE ET SERVICE..... | 91 |
| 5. PLAQUETTE DE LA COMMISSION HANDICAP | 92 |
| 6. GUIDE DE L'ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP | 93 |
| 7. PROGRAMME DE LA SEMAINE DE L'OLYMPISME ET DU PARALYMPISME 2024 | 95 |
| REMERCIEMENTS | 96 |

Lexique

Liste des acronymes :

- **Ad'AP** : Agenda d'accessibilité Programmé
- **AGEFIPH** : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées dont bénéficient les stagiaires en situation en handicap de la formation tout au long de la vie
- **APA** : Activité physique adaptée
- **APACHES** : Association des Professionnels d'ACcompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASP** : Assistante de Service Social des Personnels
- **BEDAPS**
- **BIATSS** : Personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé
- **BOE** : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
- **BU** : Bibliothèque Universitaire
- **BUT** : Bachelor universitaire de technologie
- **CDAPH** : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes en Situation de Handicap
- **CGFL** : Centre de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc
- **CRSU** : Comité régional du sport universitaire
- **CROUS** : Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires
- **DEG** : Formation en Droit, Économie et Gestion
- **DGESIP** : Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
- **DNUM** : Direction du numérique
- **DUT** : Diplôme Universitaire de Technologie
- **DYS** : Sont regroupés sous "troubles Dys" les troubles cognitifs spécifiques et les troubles des apprentissages qu'ils induisent. Les troubles spécifiques de l'acquisition du langage écrit (dyslexie et dysorthographe), du langage oral (dysphasie), du développement moteur et/ou des fonctions visuo-spatiales (dyspraxie), du développement des processus attentionnels (troubles d'attention avec ou sans hyperactivité), des activités numériques (dyscalculie).
- **ENT** : Espace numérique de travail, espace permettant aux étudiants et aux enseignants de consulter et d'échanger des contenus
- **ERP** : Etablissements Recevant du Public
- **ESH** : Étudiant en Situation de Handicap
- **ESN** : Erasmus Student Network
- **ETP** : Équivalent Temps Plein
- **FFSU** : Fédération Française du Sport Universitaire
- **FIPHFP** : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
- **FSDIE** : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes
- **F3SCT** : Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail
- **IPMR** : Institut Paramédical des Métiers de la Rééducation
- **IUT** : Institut Universitaire de Technologies
- **L** : Licence
- **LP** : Licence Professionnelle
- **LSF** : Langue des signes français
- **M** : Master
- **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- **MENESR** : Regroupe deux ministères : le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

- **MGEN** : Mutuelle générale de l'Éducation nationale
- **PASS** : Parcours d'Accès Spécifique Santé
- **PAEH** : Plan d'Aménagement des Étudiants en Situation de Handicap
- **PCH**: Prestation de compensation du handicap
- **PDQP** : Pôle développement Durable Qualité et Pilotage
- **PFVU** : Pôle Formation et Vie Universitaire
- **PIA** : Plan Investissement Avenir
- **PNR** : Services Pédagogie Numérique et Ressources
- **PMR** : Personne à Mobilité Réduite
- **Pôle RH** : Pôle ressources humaines
- **RA** : Responsable Administratif
- **RGAA** : Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations
- **RH** : Ressources Humaines
- **RPS** : Risques Psychosociaux
- **RQTH** : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé
- **SAENES** : Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- **SEFCA** : Service Commun de Formations Continue et par Alternance
- **SHS** : Sciences Humaines et Sociales
- **SIHAM** : Système d'Information des ressources Humaines dans une Approche Mutualisée
- **SPE** : Service des personnels enseignants
- **SPQRH** : Service prospective et qualité des ressources humaines
- **SSU** : Service de Santé Universitaire
- **ST** : Sciences et Techniques
- **STAPS** : Sciences et techniques des activités physiques et sportives
- **SUAPS** : Service universitaire des activités physiques et sportives
- **SVTE** : Sciences de la Vie, de la Terre et de l'environnement
- **TND** : Troubles du neurodéveloppement
- **TSA** : Troubles du Spectre de l'Autisme
- **TSH** : Travailleur en situation de Handicap
- **UFR** : Unité de Formation et de Recherche
- **uB** : Université de Bourgogne

Un engagement pour l'inclusion et l'égalité

Notre université est un espace de réussite où chaque individu, quel que soit son parcours, doit pouvoir s'épanouir et se développer. L'inclusion des personnes en situation de handicap constitue donc un objectif prioritaire : il faut offrir à chacun des chances égales d'étudier, de travailler et de s'accomplir sur nos six campus.

Notre schéma directeur du handicap a été pensé pour y répondre. Au-delà du cadre légal et réglementaire qui oblige l'établissement, il vise à mobiliser toute la communauté universitaire afin de :

- gommer les obstacles qui se dressent devant l'inclusion ;
- adapter l'environnement (bâtiments, espaces numériques, enseignements) aux difficultés liées aux handicaps ;
- lutter contre les stéréotypes.

Ce plan, élaboré par de multiples acteurs (service de santé, mission handicap, ressources humaines, associations...), vise à :

- accompagner les personnes en situation de handicap ;
- soutenir les équipes pédagogiques et administratives ;
- former des compétences pour une société plus inclusive.

Notre ambition est de construire un écosystème bienveillant où la diversité devient source de richesse. La réussite de ce projet repose sur l'engagement de chacun : en vous appropriant ce document, vous en ferez un outil vivant et pourrez contribuer à son amélioration continue.

Ensemble, faisons de notre université un modèle d'accessibilité et de respect !

Vincent THOMAS

Président de l'université de Bourgogne

Vanessa DAVID-VAIZANT

*Vice-présidente déléguée au handicap,
à l'inclusion et aux solidarités*

Introduction

L'Université de Bourgogne se préoccupe depuis plus de 22 ans des étudiants et personnels ayant un problème de santé ou de handicap. De nombreuses actions ont déjà été menées afin d'accueillir et de favoriser l'inclusion de toutes et tous dans les meilleures conditions.

Le Schéma Directeur du Handicap est un plan d'action pluriannuel qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap. Il définit les objectifs que l'établissement poursuit pour :

- A. Consolider les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap vers l'insertion professionnelle
- B. Développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnels en situation de handicap ou ayant développé une pathologie invalidante afin de maintenir l'emploi dans les meilleures conditions
- C. Augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et recherches dans le domaine du handicap
- D. Développer l'accessibilité des bâtiments et des services offerts par les établissements

Ce Schéma Directeur du Handicap a également la vocation de présenter et d'expliquer aux lycéens, aux étudiants, à leurs familles, et aux personnels universitaires les actions menées pour faciliter l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle. Il traitera plus largement de la **situation de handicap des étudiants et des personnels**.

L'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles définit le handicap ainsi : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi : toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

La situation de handicap est une notion qui concerne toute personne, qu'elle soit dite handicapée ou non. La « situation de handicap » résulte de l'inadéquation entre les aptitudes, les besoins d'une personne dans son environnement humain et naturel et une tâche à accomplir ou un objectif à atteindre. Il ne faut pas confondre: « personne handicapée ».

Pour mieux appréhender les besoins et comprendre les différentes actions qui seront menées durant les trois prochaines années, ce schéma directeur fait tout d'abord un état des lieux de la situation du Handicap à l'Université de Bourgogne, reprend toutes les actions entreprises pour les étudiants et personnels en situation de handicap puis propose des axes d'amélioration pour la période 2024-2027 sur les objectifs que l'université de Bourgogne s'est fixée.

État des lieux de la situation du Handicap à l'Université de Bourgogne



A. Les étudiants en situation de Handicap à l'uB entre 2018 et 2024

B. Les personnels en situation de Handicap à l'uB entre 2018 et 2023

Cet état des lieux porte sur les cinq dernières années et concerne tant la situation des étudiants que celle des personnels.

A. Les étudiants en situation de Handicap à l'uB entre 2018 et 2024

Le nombre d'étudiants en situation de handicap est en constante augmentation depuis 2018 (Figure 1). Cette progression peut être reliée à la mise en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi qu'à l'attractivité de notre établissement.



Figure 1 : Nombre d'étudiants en situation de handicap à l'université de Bourgogne

Depuis 2018, le nombre d'étudiant(e)s en situation de handicap bénéficiant d'un accompagnement pédagogique et/ou matériel a doublé. Cette progression oblige l'université à renforcer et à améliorer, tant en quantité qu'en qualité, ses dispositifs d'accueil et d'accompagnement pour ces étudiants. Le schéma directeur vise à répondre à cette exigence.

Selon la nomenclature ministérielle, la nature des troubles des étudiants accueillis pour l'année 2023-2024 se répartit comme détaillé sur la figure 2.

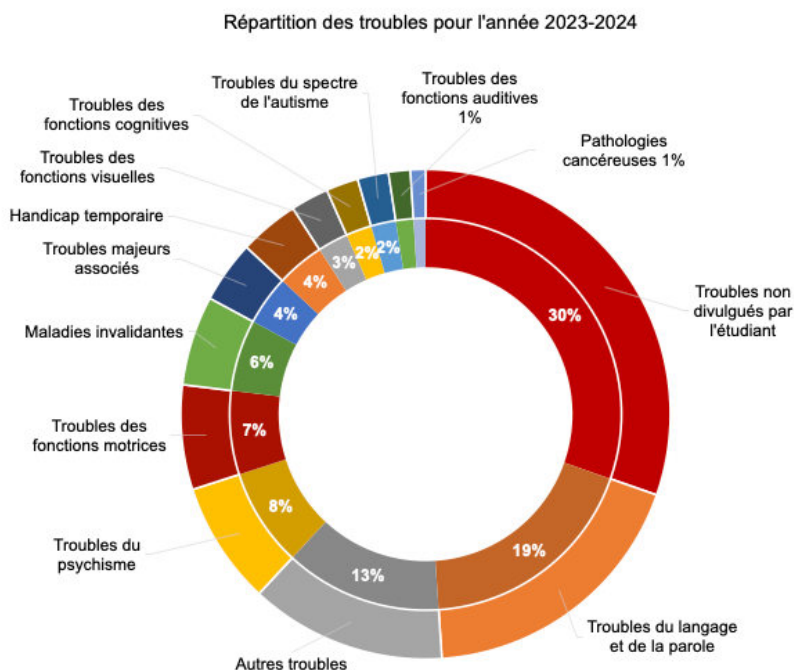


Figure 2 : Répartition selon la nature des troubles pour l'année 2023-2024 (chiffres – Mission Handicap)

Les autres troubles sont liés à diverses maladies comme le diabète, la maladie de Crohn, l'épilepsie, les maladies systémiques, les migraines, les troubles immunitaires, etc.

Au total, sur 1318 étudiants déclarés en situation de handicap en 2023-2024, 4% ont des troubles temporaires liés à un accident ou à une maladie. 7% d'entre eux ont des troubles liés aux fonctions motrices ce qui représente 91 étudiants de la promotion universitaire 2023-2024. 93% des étudiants en situation de handicap ont des troubles qui ne sont pas visibles.

Les troubles psychiques et du neurodéveloppement demeurent fréquents parmi les étudiants de l'université de Bourgogne. Depuis quatre ans, le nombre d'étudiants souffrant de troubles du langage se maintient à un niveau stable, représentant désormais plus de 300 étudiants, ce qui en fait la principale situation de handicap au sein de l'établissement.

Une augmentation des **troubles** de la sphère autistique est aussi relevée. Ainsi, ce sont près de 27 étudiants qui sont **repérés comme** atteints d'autisme **en 2023-2024**. Face à cette réalité, l'université de Bourgogne a décidé de renforcer son soutien aux étudiants concernés en mettant en place des actions ciblées. En particulier, elle a créé un groupe de travail dédié à l'accompagnement des étudiants neuroatypiques, afin d'identifier et de mettre en œuvre des stratégies inclusives adaptées à leurs besoins spécifiques. Le 4 novembre 2024, l'université a également signé la charte *Campus Atypie Friendly*, un engagement visant à favoriser un environnement universitaire inclusif et accueillant pour les étudiants avec des troubles du spectre de l'autisme et autres neurodiversités. Par ces initiatives, l'université affirme sa volonté d'améliorer l'accessibilité et de garantir une égalité des chances à l'ensemble de ses étudiants (Voir infra, chapitre III.A1 page 34).

Les étudiants en situation de handicap se répartissent selon les domaines de formation suivants :

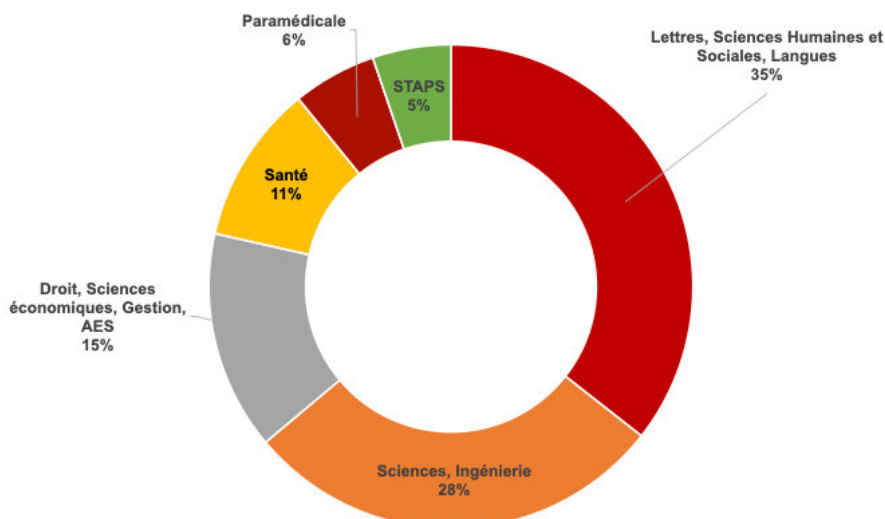


Figure 3 : Répartition des étudiants accueillis selon le domaine de formation - Année universitaire 2023-2024

STAPS (*Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives*), AES (*Administration Économique et Sociale*)

Comme l'illustre la figure 3, 35 % des étudiants en situation de handicap sont inscrits dans des filières littéraires, en sciences humaines et sociales ou en linguistique, 28 % dans des filières scientifiques ou de sciences de l'ingénieur, et 15 % dans des parcours de Droit, d'Économie, de Gestion ou d'AES. Cette répartition reste relativement stable depuis cinq ans.

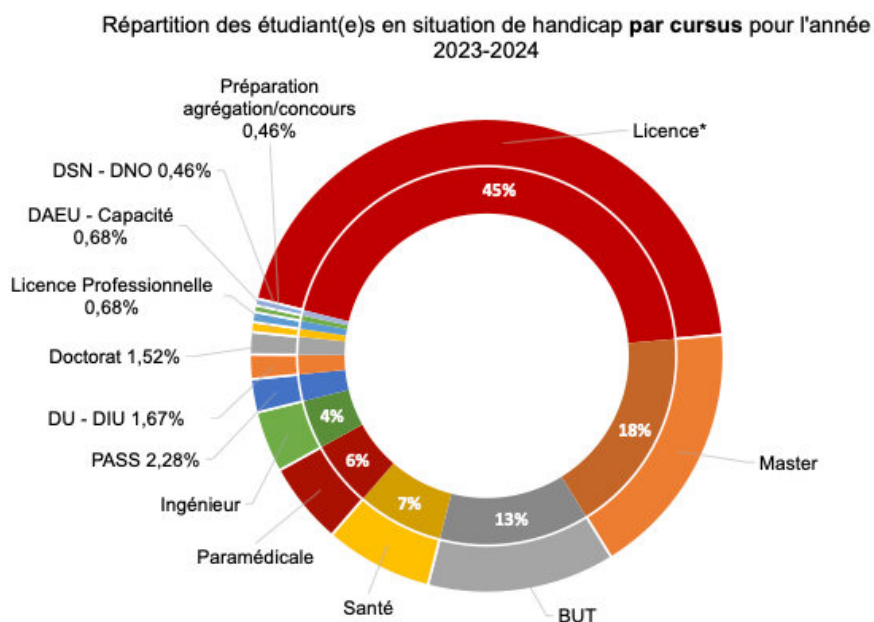


Figure 4 : Répartition des étudiants en situation de handicap par cursus année 2023-2024

BUT (*Bachelors Universitaires de Technologie*) DAEU (*Diplôme d'Accès aux Études Universitaires*), DSN (*Diplôme Supérieur de Notariat*) DNO (*Diplôme National d'Œnologie*), DIU (*Diplôme Inter-Universitaire*), DU (*Diplôme Universitaire*)

Comme au cours des cinq dernières années, 81 % des étudiants en situation de handicap sont inscrits dans des cursus de Licence, Licence Professionnelle, PASS (Première Année Commune aux Études de Santé) ou DUT (Diplôme Universitaire de Technologie), tandis que 18 % poursuivent un Master et seulement 1,5 % parviennent au niveau doctoral. Le faible pourcentage de doctorants indique sans doute un problème plus large, dépassant la seule question du handicap. Il est toutefois essentiel de porter une attention particulière à ce point pour encourager et accompagner les étudiants en situation de handicap dans la poursuite d'études doctorales, leur permettant ainsi d'accéder à des carrières d'enseignant-chercheur.

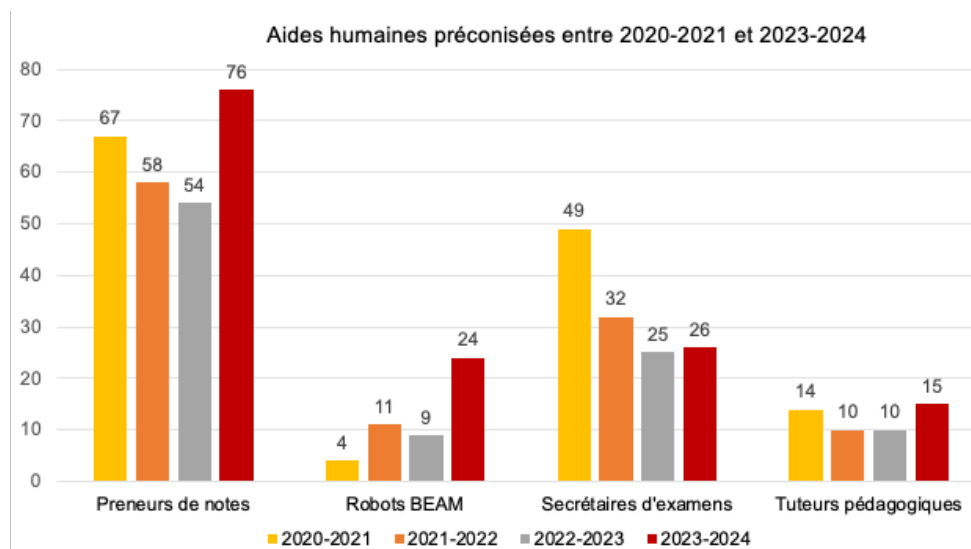


Figure 5 : Nombre des aides humaines préconisées entre 2020-2021 à 2023-2024

Au cours dernières années, la hausse du nombre d'étudiants en situation de handicap a entraîné une augmentation des besoins en accompagnement pédagogique et matériel. Ces mesures, recommandées par les médecins du Service de Santé Étudiante (SSE) et validées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), visent à répondre de manière adaptée aux spécificités de chaque étudiant. La figure 5 illustre les différents types de soutien pédagogique ainsi que le nombre d'étudiants qui en ont bénéficié entre 2020-2021 et 2023-2024. Le détail de ces accompagnements est développé au chapitre III.1.

La demande de preneurs de notes demeure élevée. Par ailleurs, les robots de téléprésence BEAM ont prouvé leur efficacité et sont de plus en plus employés au sein des différentes composantes de l'université.

Cette évolution dans les demandes d'accompagnement traduit l'importance croissante d'une accessibilité adaptée au sein de l'université. Elle met également en évidence l'obligation pour l'établissement de renforcer ses capacités d'accueil et de personnaliser les soutiens afin de garantir l'égalité des chances et le bien-être de tous les étudiants, en particulier ceux en situation de handicap.

C'est pourquoi les priorités de ce schéma directeur se concentrent sur le renforcement des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'insertion professionnelle pour ces étudiants. La formation des encadrants et une collaboration étroite avec des étudiants ayant divers types de troubles apparaissent également comme des leviers primordiaux pour l'amélioration continue de ces dispositifs.

B. Les personnels en situation de Handicap à l'uB entre 2018 et 2023

Le taux d'emploi direct concernant les personnels a plus que doublé entre 2012 et 2023

Tableau 1 : Répartition des personnels uB, des agents Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) et du taux d'emploi corrélé.

| au 1 ^{er} janvier de l'année | Assiette Nombre d'agents rémunérés | Nombre Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) | Taux d'emploi direct |
|---------------------------------------|--|---|-------------------------|
| 2012 | 2869 | 30 | 0.93 % |
| 2013 | 2862 | 41 | 1.16 % |
| 2014 | 2862 | 46 | 1.61 % |
| 2015 | 2861 | 55 | 1.92 % |
| 2016 | 2875 | 58 | 2.02 % |
| 2017 | 2864 | 66 | 2.30 % |
| 2018 | 2864 | 73 | 2.55 % |
| 2019 | 2758 | 77 | 2.79 % |
| 2020 | 2739 | 85 | 3.10 % |
| 2021 | 2771 | 99 | 3.57% |
| 2022 | 2840 | 111 | 3.91 % |
| 2023 | 2832 | 113 | 3.99 % |

Le tableau illustre la progression du pourcentage des BOE (contractuels et titulaires) à l'uB. Son suivi est destiné à identifier des axes de travail réalisables sur la durée du schéma directeur du handicap.

Tableau 2 : Répartition des BOE par type de personnels

| au 1 ^{er} janvier de l'année | Nombre Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) | Dont personnel BIATSS | Dont personnel enseignants et enseignants chercheurs |
|---------------------------------------|--|--------------------------|--|
| 2016 | 58 | 48 (82.8%) | 10 (17.2%) |
| 2019 | 77 | 66 (85.7%) | 11 (14.3%) |
| 2023 | 113 | 94 (83.2%) | 19 (16.8%) |

La répartition des BOE entre personnels BIATSS et personnels enseignants et enseignants chercheurs fluctue en fonction des années. Globalement, la part des personnels enseignants et enseignants chercheurs dans les BOE reste bien inférieure à celle des personnels BIATSS. Ces données permettent d'identifier des axes d'actions notamment concernant la sensibilisation des enseignants et enseignants-chercheurs.

En lien avec le service Pilotage Développement Durable Qualité et Prospective (PDQP), et les directives ministérielles relatives à la base de données sociales et au Rapport Social Unique, ces indicateurs pourront être l'objet d'une réflexion dans le cadre du schéma directeur handicap 2024-2027.

A partir de ces données, l'uB s'attachera à continuer de créer les conditions humaines, matérielles, professionnelles pour faire tomber les barrières à une démarche de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH). La politique menée avec sa culture d'inclusion devra participer au changement de regards sur le handicap et sur cette démarche (regard des autres, regard sur les autres et regard sur soi-même).

II. Accueillir des étudiants et des personnels en situation de handicap à l'Université de Bourgogne



A. L'Université de Bourgogne, tendre vers un campus Handi-accueillant

1. L'agenda d'accessibilité Programmé (Ad'Ap) de l'uB pour 2025-2027
2. Serious Game du campus dijonnais : plan interactif

B. Accueillir des étudiants en situation de handicap.

1. Renforcer le circuit d'information auprès des lycéens
2. L'accueil des étudiants en situation de handicap
3. Le CROUS de Bourgogne Franche Comté
4. Les bibliothèques

C. Accueillir des personnels en situation de handicap

Tableau des axes d'amélioration

II. Accueillir des étudiants et des personnels en situation de handicap à l'Université de Bourgogne

L'université de Bourgogne s'engage depuis plus de 15 ans dans une démarche proactive en faveur du handicap et de l'égalité des chances pour tous. De nombreuses initiatives ont été mises en place pour offrir aux étudiants et aux personnels en situation de handicap, qu'il soit temporaire ou permanent, un accueil optimal sur ses six campus bourguignons. La volonté de faire de l'université un lieu inclusif et accueillant pour les personnes en situation de handicap nourrit un effort constant pour améliorer les conditions d'accueil. Des projets de sensibilisation dès le lycée et de mise en place d'un accueil personnalisé sont actuellement à l'étude, avec une attention particulière portée sur l'environnement, les parcours et les acteurs impliqués dans cet accueil.

A. L'Université de Bourgogne, vers un campus Handi-accueillant

L'université de Bourgogne dispose d'un patrimoine immobilier de 94 bâtiments selon l'inventaire des domaines, répartis sur six sites (Auxerre, Chalon sur Saône, Dijon, Le Creusot, Mâcon et Nevers). Ces bâtiments majoritairement établissement recevant du public, (ERP) totalisent 315 000 m² SHON (Surface Hors Œuvre Nette) dont une grande partie a été construite avant 1980.

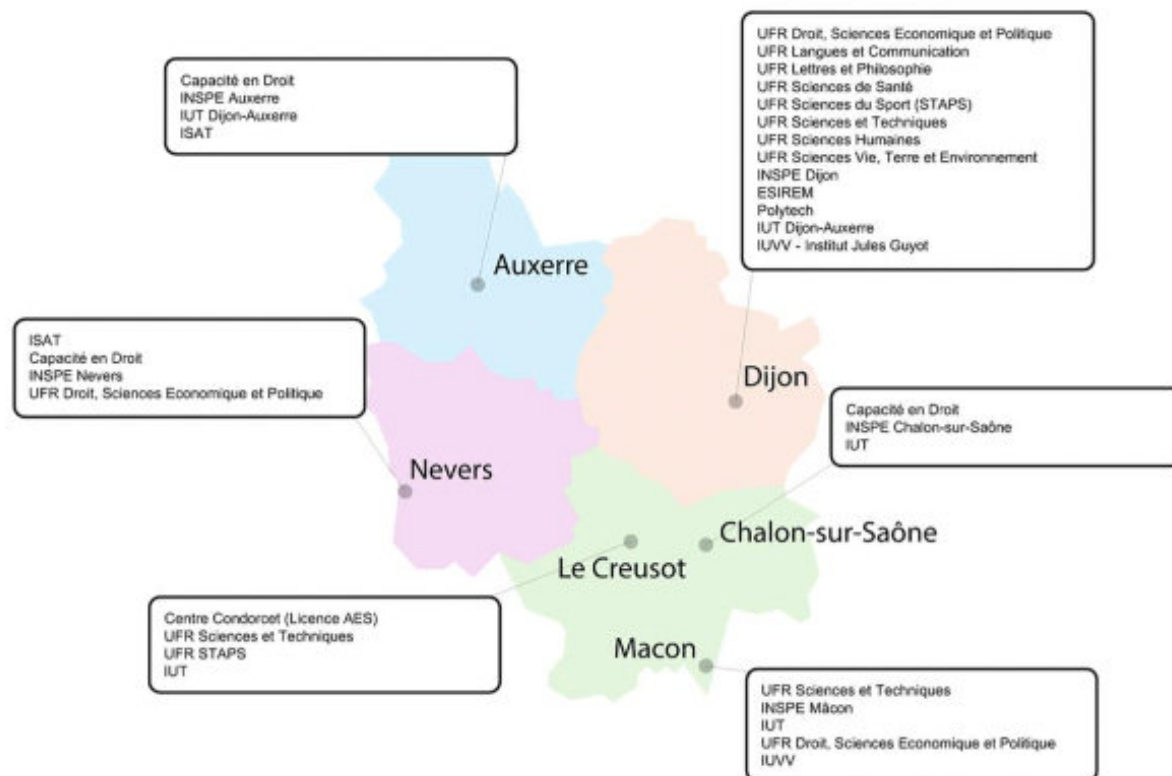


Figure 6 : Implantations des campus de l'université de Bourgogne et composantes

Les étudiants accueillis sur le campus de Dijon représentent environ 90 % de l'ensemble des effectifs.

S'étendant sur 80 hectares, ce campus bénéficie d'une unité géographique exceptionnelle en France. Situé au cœur d'un pôle regroupant tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, il est également à proximité d'établissements de soins.

Tous les campus de l'université de Bourgogne ont bénéficié de travaux d'aménagement extérieur, financés en partie par les collectivités, pour améliorer les conditions de vie et d'accueil des étudiants, en particulier en les rendant accessibles aux personnes en situation de handicap. La figure 7 présente quelques exemples d'aménagements réalisés sur les campus d'Auxerre, du Creusot et de Chalon-sur-Saône.



Figure 7 : Aménagements extérieurs réalisés sur les campus territoriaux de l'université de Bourgogne

Pour mieux comprendre de la prise en compte de l'accessibilité aux locaux et aux services, voici quelques dates clés :

2009

L'Université de Bourgogne confie au groupement SOCOTEC, VERITAS et APAVE la réalisation de diagnostics techniques d'accessibilité pour l'ensemble de ses bâtiments. Cette initiative donne lieu à des opérations de maintenance financées par les crédits d'accessibilité et des fonds propres, permettant la modernisation des infrastructures, la création d'ascenseurs, l'aménagement de rampes d'accès, ainsi que la mise en conformité des sanitaires dans plusieurs UFR.

2011 – 2013

En réponse aux diagnostics réalisés et en adéquation avec leurs recommandations, des travaux d'accessibilité sont entrepris, représentant un investissement d'un million d'euros. La priorité est accordée aux bâtiments les plus fréquentés, tels que les bibliothèques universitaires, les grands amphithéâtres, et le bâtiment Droit-Lettres.

2015 – 2018

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), un outil stratégique visant à renforcer la mise en accessibilité suite à la loi de 2005, est instauré par une ordonnance du 26 septembre 2014, précisée par un décret du 5 novembre. L'Université de Bourgogne soumet son Ad'AP en préfecture le 25 septembre 2015, qui est approuvé le 2 décembre de la même année. Ce dossier concerne 52 bâtiments pour une superficie totale de 290 000 m² et prévoit un investissement de près de 9 millions d'euros sur neuf ans.

Dès 2015, 90 % du campus dijonnais devient accessible grâce à des travaux d'aménagement d'un montant de 200 000 €. En 2016, des établissements tels que la Maison des Sciences de l'Homme, la Salle Multiplex de Dijon, et l'Institut Marey du Creusot (I3M) deviennent également accessibles. Parallèlement, des travaux de mise en accessibilité sont réalisés : Médecine B2 en 2015 pour 100 000 €, Droit-Lettres en 2016 pour 250 000 €, et Chabot-Charny en 2018 pour 110 000 €. Au total, entre 2016 et 2018, 12 bâtiments sont rendus accessibles à tous.

2018

Les travaux de mise en accessibilité sont ralentis en raison du Plan de retour à l'équilibre financier (PREF) mis en place par l'Université de Bourgogne.

2019 – 2020

Les travaux d'accessibilité subissent un ralentissement en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et aux confinements.

2021 – 2023

Avec une stabilisation de l'équilibre financier après le PREF et grâce à des opérations financées par le plan de relance ainsi que par des fonds propres, de nouvelles perspectives s'ouvrent dès 2021. Des projets de restructuration, d'aménagement, et de construction intégrant la mise en accessibilité sont envisagés.

- Rez de chaussée du bâtiment Sciences Gabriel
- ESIREM avec mise en accessibilité de la restructuration et de l'extension
- Chabot Charny (sanitaires et amphithéâtre)
- Droit-Lettres (divers petits travaux)
- Médecine B2
- Centre de médecine préventive
- Serres universitaires
- Halle d'athlétisme
- Gymnase Sablé
- Bâtiment initial du Creusot
- Bâtiment Mesures physiques du Creusot
- Bâtiment C à l'ISAT de Nevers

Au-delà des aménagements indispensables mais ciblés, l'université inscrit sa politique d'amélioration du cadre d'accueil des étudiants et du personnel dans une démarche globale et à long terme qui prend forme dans l'agenda d'accessibilité programmé.

1. L'agenda d'accessibilité Programmé (Ad'Ap) de l'uB pour 2025-2027

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) constitue un outil stratégique pour la mise en accessibilité des établissements, associé à une planification budgétaire. Son objectif est d'amplifier, après 2015, le mouvement initié par la loi de 2005, qui rend la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) obligatoire. L'Ad'AP a été instauré par une ordonnance du 26 septembre 2014, dont les détails ont été précisés par un décret du 5 novembre de la même année. L'Université de Bourgogne a soumis son Ad'AP en préfecture le 25 septembre 2015, et celui-ci a été approuvé par le préfet de Région le 2 décembre 2015.

Situation des bâtiments

Le bilan détaillé de l'état d'accessibilité des bâtiments est disponible en annexe 2. En raison des spécificités historiques et architecturales des établissements INSPE, qui appartiennent aux conseils départementaux, ces derniers ont été regroupés à la fin du tableau.

Les améliorations recommandées visent à résoudre les difficultés de déplacement rencontrées par les usagers, notamment pour approcher, entrer, circuler et utiliser les installations. Elles incluent

également des mesures pour faciliter l'accès aux services pour les personnes ayant des déficiences visuelles, auditives et cognitives, dans la mesure du possible. À cet effet, des plans seront fournis pour permettre une identification claire des cheminements adaptés selon les différents types de handicap.

L'Université de Bourgogne a ainsi établi des priorités d'action, en identifiant les mises en accessibilité à réaliser sur plusieurs années, tout en tenant compte des possibilités budgétaires (fonds propres, dotations ministérielles et financements spécifiques).

Accessibilité intégrée dans les projets structurants

Les principes d'accessibilité sont intégrés dans les grandes opérations en cours et à venir, qui comprennent

- Surélévation du bâtiment Totem Santé B4
- Learning Center "le Cortex"
- Datacenter
- Pharmaco-imagerie
- École de chirurgie
- Atheneum
- La P'tite Fac
- Autres projets en cours

Principes d'accessibilité pour les aménagements et travaux

Les projets d'aménagement et de rénovation des bâtiments intégreront les principes suivants :

- Mise aux normes des ascenseurs
- Création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) lors de la réfection des sanitaires existants
- Signalisation des escaliers (bandes contrastées sur les contre-marches, bandes d'éveil en partie haute, nez de marches antidérapants, aménagements sous les escaliers)
- Ajustement de la maniabilité des portes trop lourdes
- Adaptation des ressauts
- Amélioration des accès aux bâtiments et aménagements extérieurs
- Optimisation de la signalisation visuelle et tactile en extérieur
- Traitement acoustique des espaces intérieurs
- Renforcement de l'éclairage
- Adaptation des mobiliers et équipements

Priorités d'intervention

L'ordre des priorités pour les interventions dans les bâtiments est déterminé en fonction des effectifs présents et des besoins identifiés. Actuellement, le bâtiment "Droit-Lettres" est classé comme priorité numéro 1 en raison de son niveau élevé de fréquentation. Toutefois, il est essentiel que tous les travaux prennent en compte l'approche et l'entrée des bâtiments, ainsi que les circulations et les usages associés.

Evelity

Comme d'autres universités, nous souhaitons mettre en place une application de guidage en intérieur et en extérieur qui pourrait bénéficier à toute la communauté. L'application Evelity est une solution digitale de guidage en intérieur et en extérieur, gratuite pour les utilisateurs, qui permet, aux personnes en situation de handicap et plus généralement à tous les usagers, de se déplacer en autonomie sur nos campus. Pour financer la mise en place des balises Bluetooth de géolocalisation sur le bâtiment Droit-Lettres en priorité, une demande a été réalisée sur le COMP (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2025-2027).

2. Serious Game du campus dijonnais : plan interactif

Pour améliorer l'accueil, l'information et la présentation du campus dijonnais aux étudiants et au personnel universitaire, le service de Pédagogie Numérique et Ressources de la Direction du Numérique de l'Université de Bourgogne a développé un Serious Game.

Un Serious Game est un outil qui utilise les nouvelles technologies pour transmettre un message de manière attrayante. Il a une vocation pédagogique, informative et communicative, tout en intégrant des éléments ludiques inspirés des jeux vidéo traditionnels ou de la simulation.

Ce Serious Game responsive, accessible depuis un smartphone, a pour objectif de sensibiliser et d'informer les usagers tout en présentant le campus dijonnais à travers deux axes différents :

- **Thématiques** : Action sociale, activités culturelles, activités sportives, bibliothèques, mission handicap, etc.
- **Lieux** : Amphithéâtres, bâtiments, bibliothèques, instituts, salles, etc.

Ce Serious Game permet de découvrir les différents bâtiments du campus dijonnais et fournit des indications sur la manière de s'y rendre. Il met en scène des personnages dans des scènes interactives qui incluent des images, des vidéos et des fichiers audios. Tous les scénarios sont sous-titrés pour les personnes malentendantes, et les vidéos aident à se repérer sur le campus, réduisant ainsi le stress associé à l'orientation.

Un onglet dédié au handicap a été créé pour faciliter l'accueil du personnel et des étudiants. Un personnage en fauteuil roulant sera intégré dans divers scénarios pour signaler :

- L'emplacement des places de parking
- Les rampes d'accès aux bâtiments et aux salles de cours
- La localisation des ascenseurs

Ces scénarios seront élaborés en collaboration avec des étudiants et des membres du personnel en situation de handicap afin de répondre spécifiquement à leurs besoins.

Des informations concernant la localisation de la Mission Handicap sont déjà disponibles :

- Action sociale
- Activités culturelles
- Activités sportives
- Associations
- Bibliothèques
- Centres de recherche

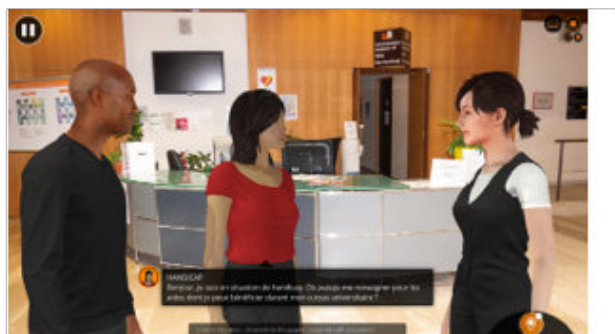
- Crèche et halte-garderie
- Enseignement : centres et services
- Enseignement : écoles
- Enseignement numérique
- Enseignement : pôles et instituts
- Enseignement : salles
- Enseignement : UFR
- Hébergement, restauration, SSE, Services.

Ce Serious Game permet de découvrir les différents bâtiments du campus dijonnais et indique la façon de s’y rendre.

Le Serious Game met en scène des personnages sous forme de scènes interactives comportant des images, vidéos et fichiers audio. Tous les scénarios sont également sous-titrés pour les malentendants. Les vidéos permettent de se repérer sur le campus pour mieux comprendre et limiter ainsi toute forme de stress.

Nous envisageons d’ajouter aux différentes thématiques, un onglet spécifique au handicap afin de faciliter l’accueil des personnels et étudiants se trouvant dans cette situation. Pour ce faire, un personnage en fauteuil roulant sera inséré dans les différents scénarios. Ces derniers seront réalisés en collaboration avec des étudiants ou des personnels en situation de handicap afin de répondre spécifiquement aux différentes attentes. L’emplacement des places de parking, des rampes d’accès aux bâtiments ainsi qu’aux salles de cours et la localisation des ascenseurs pourront entre autres être expliqués et notifiés dans les scénarios pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les malvoyants. Un exemple de scénario permettant la localisation de la Mission Handicap est déjà disponible.

Voici quelques images de la vidéo actuelle concernant la Mission Handicap.



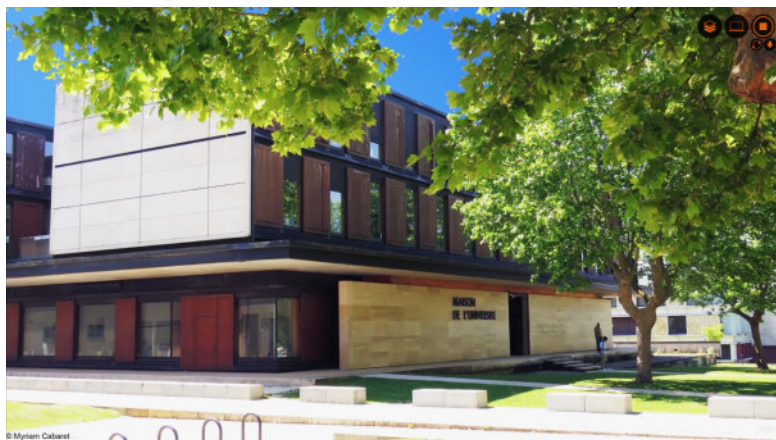
1. Question :
 « Bonjour, je suis en situation de handicap. Où puis-je me renseigner pour les aides dont je peux bénéficier durant mon cursus universitaire ? ».

2. Réponse :
 « La Mission Handicap est à votre service. Elle est située à la Maison de l’université au bureau R08 du rez-de-chaussée. La Mission de l’université se trouve entre la Maison de l’étudiant et le pôle AAFE. Nous allons voir ensemble comment vous y rendre ».



3. Explications et localisation sur plan du campus Dijonnais :
 « Le bureau de la Mission Handicap est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30. Pour vous y rendre, vous pouvez emprunter le tramway T1 et descendre à l’arrêt Erasme ou prendre le bus L5 – arrêt Mansart ».

Cette application évolutive permet dès l'arrivée sur le campus de retrouver facilement un amphithéâtre, une salle de cours ou de réunion, un bureau ainsi que les différents bâtiments de vie étudiante (restaurants universitaires, bibliothèques, Service de Santé Étudiante, lieux culturels...).



Maison de l'Université – Serious Game uB

B. Accueillir des étudiants en situation de handicap

1. Renforcer le circuit d'information auprès des lycéens.

Le circuit d'information doit être renforcé et simplifié avant l'entrée à l'université

L'entrée à l'université, devrait être une source d'épanouissement mais elle peut également être ressentie comme une épreuve stressante à laquelle les lycéens ne sont pas suffisamment préparés. En effet, l'objectif principal en terminale est de réussir le baccalauréat et de choisir son orientation. Ce stress peut être amplifié pour les lycéens en situation de handicap ayant recours à des aides spécifiques en fonction de leurs besoins.

La méconnaissance des dispositifs proposés par l'Université pour accueillir et accompagner les étudiants en situation de handicap peut conduire les lycéens concernés à choisir une autre orientation s'ils pensent que leurs besoins seront mieux pris en compte ailleurs.

Un dispositif de communication doit donc être mis en place en amont pour faire découvrir ce nouvel environnement, son fonctionnement, les disciplines enseignées, les services proposés, le sport, la culture mais aussi les actions pour accueillir et accompagner les étudiants en situation de handicap

Avant inscription sur Parcours Sup, une première communication doit être faite dans les lycées, lors des journées portes ouvertes de l'uB et dans les salons consacrés à l'orientation. Lors de la rentrée universitaire, une seconde communication doit être diffusée à tous les nouveaux arrivants.

Deux instruments pourront alors être mis à profit :

Le livret Handicap & études Supérieures

L'Université de Bourgogne a participé en 2020 à la création du livret Handicap & études Supérieures à destination des lycéens et des étudiants. Ce livret est édité par l'association APACHES (Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur) sous forme de mangas et décliné en sept vidéos. Il présente de façon ludique comment s'orienter sereinement et efficacement vers les études supérieures dès le lycée.

Les informations sont désormais accessibles sur le site <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>

Le Guide de l'étudiant en situation de Handicap

Pour faciliter l'arrivée à l'université de Bourgogne, un guide de l'étudiant en situation de handicap est disponible depuis juin 2021 pour appréhender les différentes étapes des démarches à suivre lors de l'inscription dans un cursus à l'uB (Annexe 6). Il sera mis à jour en décembre 2024.

Bienvenue à l'uB !



Une université handi-accueillante
Guide pratique de l'étudiant



Ce guide synthétique détaille également tous les aménagements et les aides pédagogiques adaptées dont bénéficient les étudiants en situation de handicap pour favoriser leur réussite universitaire. Il identifie chaque service universitaire impliqué dans l'inclusion des étudiants ayant un problème de santé ou de handicap (SSE, Mission Handicap, SUAPS, Service accompagnement des parcours du PFVU, les relations internationales), la MDPH et les différents services du CROUS.

Ces documents pourront faire l'objet d'échanges lors des salons consacrés à l'orientation et de la traditionnelle journée portes-ouvertes.

Fin janvier, l'uB ouvre les portes de tous ses sites afin que les lycéens et leurs familles visitent les campus et questionnent directement les enseignants et les étudiants. Lors de cette visite, les visiteurs bénéficient de conseils relatifs au passage du lycée à la vie universitaire. La Mission Handicap et le SSE se mobilisent afin de répondre aux demandes des publics en situation de handicap ou empêchés temporairement. Depuis 2022, le guide de l'étudiant en situation de handicap et le livret Handicap & études Supérieures sont distribués aux lycéens et à leurs familles lors de ce moment d'échange.

Une communication renforcée doit être mise en place afin de mieux informer les lycéens en situation de handicap sur l'accompagnement dont ils pourront bénéficier à l'Université et sur les démarches à accomplir pour le demander. Cette communication sera déployée lors des salons et des journées portes-ouvertes. La présence des robots de téléprésence Ted-i Beam lors de ces événements permettra d'illustrer la mise en œuvre des aides techniques proposées aux étudiants empêchés.

La procédure à suivre pour demander des aménagements d'étude et/ou d'examens lors de l'entrée à l'Université sera présentée sous forme d'un schéma qui figurera sur le nouveau site de l'UB. La procédure sera affichée lors des salons et des portes-ouvertes (page 20).

Dispositif « Lycées – Université »

Dans le cadre de la liaison « Lycée-Université », des visites sont organisées chaque année dans les établissements du secondaire par un référent de liaison. Ces visites, ayant pour but de présenter les formations et la vie étudiante à l'Université, abordent aussi la question du handicap avec une présentation des procédures à suivre ainsi qu'une présentation des aménagements possibles à l'université et des différences avec le lycée. De la documentation est aussi mise à disposition des établissements afin d'accompagner au mieux les démarches d'inscription à venir.



La liaison Lycée-Université se fait aussi au travers des nombreux salons et forums d'orientation de la région durant lesquels les équipes de l'université se mobilisent afin de répondre aux questions des lycéens et de leurs familles.

Liste des salons où l'ingénieur de liaison est présent depuis 2022 :

- Studyrama
- L'Étudiant
- Salon départemental d'Enseignement supérieur de la Nièvre
- Forum Post-Bac de Beaune
- Forum Post-Bac Mâcon
- Forum Post-Bac Cité Scolaire de Toucy

- Forum Post-Bac de Chalon-Sur-Saône
- Forum Post-Bac de la Puisaye
- Forum des Formations Post-Bac du Lycée Charles de Gaulle
- Forum de l'enseignement Sup Lycées de Sens
- Forum Itinérant de l'Orientation Professionnelle
- Forum Avenir Saint Charles
- Forum des Métiers et des Formations de Demain de Tonnerre.
- Forum Orientation du Lycée Marey-Beaune

Lors de ces échanges de nombreuses questions sont posées par les élèves :

- Comment s'inscrire et quelle est la procédure ?
- Ma situation médicale est-elle connue des personnes en charge de traiter les dossiers au moment des vœux Parcoursup ?

Des questions spécifiques sur leur pathologie et sur des aménagements possibles sont récurrentes. Certains élèves avec des troubles Dys souhaitent savoir si des aménagements sont possibles à l'université.

Pour les professeurs et les équipes des établissements, la question qui revient le plus concerne le taux de réussite des étudiants en situation de handicap ainsi que la documentation qui existe.

Les parents se questionnent sur l'inscription, ou sur des démarches préalables à l'inscription qui peuvent être réalisées (Type avis d'un spécialiste).

En fonction de la pathologie de leur enfant, ils se demandent s'ils ont des chances de réussite.

En 2 ans, l'ingénieur de liaison a rencontré 3500 étudiants, 30 Établissements, et a participé à 20 Salons et forums,

En 2024 un échange " sur l'école inclusive" organisé par le rectorat a permis d'informer enseignants et parents sur les dispositifs proposés à l'université de Bourgogne.

Il est donc primordial d'intensifier cette communication en amont sur les dispositifs pour limiter toute forme d'inquiétude légitime. Ces rencontres continueront pour rassurer élèves, parents et enseignants du secondaire. Les livrets d'accueils et les procédures organisationnelles seront diffusés à chaque échange.

2. L'accueil des étudiants en situation de handicap

L'étudiant en situation de handicap doit s'adresser au Service de Santé Étudiante (SSE) dès son inscription pour déposer sa demande d'aménagement

Comment préparer sereinement son entrée à l'université lorsque l'on a un handicap ?

Pour préparer son entrée à l'université sereinement, il y a six grandes étapes détaillées dans la procédure



Dès la validation d'inscription définitive à l'uB, les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'examens doivent formuler une demande au Service de Santé Étudiante (SSE) et constituer un dossier médical selon les consignes notées sur le formulaire de demande.

Cependant, avant l'inscription définitive, l'équipe du SSE, la mission handicap et les référents des composantes sont à la disposition des lycéens intéressés par une inscription uB et de leur famille pour répondre à toutes les questions concernant les aménagements et soins éventuels. Cela peut se faire lors de la Journée portes-ouvertes, par mail ou par prise de rendez-vous dans le service.

À tout moment de ses études, un étudiant peut faire une demande d'aménagement ou une réévaluation de ses besoins. Il est en effet possible que l'étudiant n'ait connaissance de la procédure que durant l'année universitaire, ou qu'il ne la demande qu'après quelques mois de cours ou qu'un problème de santé se révèle. Dans ces différentes situations, la mise en œuvre de la procédure reste encore possible.

La procédure de demande d'aménagements et les services

A l'uB, plusieurs acteurs interviennent en étroite coopération (le service de santé étudiante, la mission handicap, la composante et ses référents handicaps).

Service de Santé Étudiante (SSE) et de son rôle dans le dispositif

Le dispositif en faveur des étudiants et usagers de l'enseignement supérieur a été réformé en 2023 imposant un changement de dénomination. Le CPSU est ainsi devenu Service Universitaire de Santé Étudiante (SSE). Les missions des SSE s'organisent autour de trois axes : la prévention, l'accès aux soins de premier recours, la veille sanitaire. Les missions du SSE sont précisées dans la circulaire du 27-3-2023. Les étudiants en situation de handicap ou de maladie invalidante font partie des publics prioritaires des SSE.

L'équipe du SSE est une équipe pluridisciplinaire constituée d'agents administratifs, de médecins, d'infirmières, d'une sage-femme, de psychologues.

Tableau des ressources humaines du SSE

| 2023-2024 | SSE | ETP |
|---------------|-----|--|
| Médecin | 4 | 2,50 |
| (Sage-Femme | 1 | 0,8 |
| Administratif | 3 | 3 |
| Infirmière DE | 11 | 10,1 -5,7 (CS) -1 (IUT D) -3, 4 (sites) |
| Psychologue | 4 | 3 |
| Psychiatre | 2 | 0,20 |
| Total | 25 | 19,6 |

Une infirmière est spécifiquement détachée pour la mission « handicap » du service. Elle est chargée de constituer les dossiers, de renseigner l'étudiant et sa famille, de coordonner la prise en charge autour de l'étudiant, de développer un réseau partenaire. Ce travail de coordination est important car il permet le partage de données médicales en toute confiance. Elle a l'appui d'une infirmière détachée à 50% au premier trimestre et des infirmières des sites territoriaux.

La réglementation impose d'avoir un agrément de la CDAPH pour délivrer des avis d'aménagements pour les examens (La CDAPH est une commission de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) chargée de répondre aux demandes faites par les personnes handicapées ou leurs représentants (cas des enfants mineurs) concernant leur reconnaissance et leurs droits.)

Compte tenu du nombre très important des demandes, tous les médecins du SSE sont désignés par la CDAPH et consacrent un temps pour cette activité. Le médecin du SSE émet un avis sur les besoins de l'étudiant **sous couvert du secret médical**. (= Confidentialité de tout ce qui est venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession).

De plus, le fait que l'étudiant en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé ait informé l'équipe médicale et para médicale de sa situation de santé permet d'assurer une meilleure prise en charge médicale si nécessaire. (NB : Le SSE est centre de santé)

En cas de besoin, il peut être demandé un avis spécialisé complémentaire (orthophonie, ergothérapie, neuropsychologue, psychiatre, Centre de réhabilitation, autres spécialités...)

L'avis médical peut porter sur les aménagements d'examen et /ou d'études. Il est soumis à l'autorité administrative compétente qui émet une notification administrative.

La circulaire du 6-2-2023 liste les aménagements et adaptations des épreuves d'examens et concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap ou un trouble de santé invalidant. Cependant, il est précisé que cette liste n'est pas exhaustive.

Un aménagement doit être raisonnable tel que défini par l'article 2 de la convention internationale des droits des personnes handicapées. C'est toute modification et ajustement nécessaire et approprié compatible avec la situation de l'étudiant n'imposant pas de charge disproportionnée pour l'utilisateur et l'établissement.

C'est pourquoi, il est possible que les aides proposées soient différentes de celles précédemment accordées dans l'établissement secondaire.

Si la situation de l'étudiant le nécessite, une équipe plurielle réunissant les professionnels de l'établissement et l'étudiant peut être réunie pour s'accorder sur la mise en œuvre d'aménagements pédagogiques nécessaires à la poursuite de ses études.

À la suite des recommandations du SSE et dans la mesure du possible, la Mission Handicap de l'université se chargera de mettre en place en accord avec la composante de référence les aides humaines et matérielles préconisées. Selon la circulaire du 6-2-2023 relative aux examens et concours dans l'enseignement supérieur, le service organisateur de l'examen et/ou concours, en l'occurrence la composante, doit permettre l'utilisation des aides techniques et humaines qui doivent être en cohérence avec celles utilisées par le candidat au cours de sa scolarité.

Évaluation de la procédure d'aménagement du schéma directeur 2021-2023

En 2023-2024, sur les 1318 étudiants qui se sont signalés lors de leur inscription, 767 sont connus du Service de santé étudiante.

Le SSE connaît une forte activité en début de trimestre entre les demandes d'aménagement des primo-arrivants, les demandes de renouvellement d'aménagement. S'ajoutent les demandes liées à un handicap temporaire et les demandes de maintien de bourse ou les demandes d'années blanches pédagogiques, les demandes de réévaluation. En 2023-2024, 620 avis ont été rendus sur l'année universitaire.

Depuis 2021, la mission handicap et le SSE ont mis en place des temps d'échanges et de réunions afin de faciliter les prises en charge des étudiants et d'améliorer le suivi de leur activité respective. Le SSE participe également aux réunions des référents des composantes. Un travail particulier sur le dépistage des TDAH et TSA chez les jeunes adultes a été mené avec le C2rb (Centre référent de réhabilitation psychosociale de Bourgogne), service de l'Hôpital la Chartreuse. Malheureusement, cet établissement est victime de son succès et les délais d'attente sont à présent trop longs. Ce même service intervient dans la prise en charge précoce des étudiants psychotiques. L'implication de psychiatres détachés de la Chartreuse a permis de travailler sur le partage d'informations médicales. Ce travail de partenariat continue à s'enrichir avec d'autres structures d'accompagnement.

Néanmoins, le SSE a un problème de gestion des flux et d'adaptation aux différentes modalités d'évaluation des composantes. Les délais de traitement finissent par être longs et

incompréhensibles sans dépasser toutefois un mois. L'appui d'une infirmière détachée à 50% sur le premier semestre et le recrutement de deux médecins même à temps partiel ont été bénéfiques puisque les délais ont été raccourcis de 1 mois sans avoir comme les années précédentes à arrêter certaines activités de soins.

Le SSE a décidé de valider certains aménagements sur un cycle d'étude. Les demandes de renouvellement ont ainsi fortement diminué et les retours des composantes sont positifs améliorant la mise en place des aides. La présence du certificat et de la notification administratives sur apogée sont également facilitateurs d'une meilleure prise en charge.

Néanmoins, certains étudiants nécessitant un suivi médical attentif ont des aménagements sur une période annuelle.

Le SSE constate depuis 2 ans une forte progression d'inscription d'étudiants avec des handicaps complexes aux besoins d'adaptations spécifiques. Le nombre de TSA est aussi croissant. La demande d'enseignement à la carte notamment à distance est importante. Certains étudiants sont dans l'incapacité de suivre les enseignements en présentiel.

Le SSE réfléchit à des pistes d'amélioration possibles :

- Autoriser les composantes à appliquer les aménagements du bac de façon transitoire et raisonnable sur le premier semestre dans l'attente de l'examen de son dossier par le SSE. L'avis médical pourra différer des aménagements du baccalauréat
- Étendre la validité de l'avis médical sur l'entièreté du parcours d'études et non pas seulement sur le cycle
- Renforcer les réunions pluridisciplinaires autour de cas complexes
- Travailler sur la notion d'assiduité et l'évaluation

La Mission Handicap

En 2002, l'université de Bourgogne a créé la Mission Handicap, structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants ayant un problème de santé ou de handicap (temporaire ou définitif). La Mission Handicap joue en outre un rôle de liaison avec l'ensemble des acteurs impliqués (MDPH, CROUS, les composantes, et le SSE). Cette structure dépend du Pôle Formation et Vie Universitaire. Elle est composée de deux chargés d'accompagnement employés à plein temps, d'un ingénieur de liaison lycée-université et de la responsable du service Accompagnement des parcours. Intégrée au PFVU, ce positionnement de la Mission Handicap permet aux étudiants en situation de handicap de bénéficier d'actions spécifiques ou relevant du droit commun (accompagnement à l'orientation, à l'insertion, vie étudiante par exemple) dans une approche intégrée.

Dés 2025, les chargés d'accompagnement de la Mission handicap vont suivre la formation dispensée par l'association APACHES (*Association des Professionnels d'ACcompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur*). Cela leur permettra de monter en compétence et de bénéficier de l'expertise des membres de ce réseau associatif qui partagent volontiers leurs bonnes pratiques.

La Mission Handicap gère la dotation de l'État pour charge de service public alloué au handicap. Cette dotation est passée de 115 000€ en 2021 à 357 000 € en 2024 (174 000 € en 2022 et 261 000€ en 2023). Ces crédits sont destinés à financer des aides individuelles adaptées aux besoins spécifiques de chaque étudiant pour le suivi des enseignements et la passation des épreuves

d'examen (transcription en braille, aide à la prise de notes, aménagements pédagogiques, tutorat, etc.) dans le cadre de leur formation initiale. Ces aides peuvent aussi permettre le financement de dispositifs structurels et collectifs nécessaires à l'accompagnement des études destinées à ces étudiants (acquisition de matériel et de logiciels adaptés, mise en accessibilité de la documentation des bibliothèques, etc.).

La Mission Handicap veille à l'établissement des contrats de travail des étudiants recrutés pour assurer ces tâches.

La Mission Handicap a également la charge d'une partie du matériel prêté aux ESH.

L'achat de ces appareils (ordinateurs, loupes) et logiciels est possible grâce à une convention avec la Caisse d'épargne qui offre 7000€/an à la Mission Handicap pour les ESH en formation initiale. Cette convention a permis de financer en partie la salle adaptée de la BU- Droit-Lettres. Les composantes ont également investi dans du matériel adapté.

Un inventaire et un carnet de suivi devront être réalisés pour recenser tous les matériels adaptés au sein de l'université de Bourgogne. Ils permettront également d'évaluer leur état, les besoins et les demandes.

Sur demande du SSE, de la composante de référence, des étudiants ou leurs familles, des **réunions pluridisciplinaires** sont organisées pour accueillir au mieux les étudiants selon la spécificité de leur handicap, dans leur parcours de formation comme sur le plan de la vie étudiante. Les réunions pluridisciplinaires réunissent, dans la majorité des cas, l'étudiant et sa famille, la Mission Handicap, le directeur des études de la filière de formation visée et le médecin du SSE et des médecins spécialistes si nécessaire.

Afin de s'assurer de la pertinence et de l'effectivité des aménagements mis en place, la mission handicap mettra en place un suivi des étudiants accompagnés. Un point sera fait, à la fin de l'année universitaire, avec chaque étudiant accompagné afin de connaître ses résultats et de s'assurer que les aménagements mis en place étaient bien adaptés à ses besoins.

Les associations étudiantes

Le **BEDAPS** (Bureau des Étudiant.es Dijonnais.es en Activités Physiques et Sportives) met en place tous les ans depuis plusieurs années la JNSH - Journée Nationale du Sport et Handicap. Cette journée a pour but de promouvoir le Sport Adapté et les Para-Sports ainsi que le métier d'EAPA - Enseignant en Activités Physiques Adaptées.

L'**IPMR** (Institut paramédical des métiers de la rééducation) de Nevers propose depuis son ouverture en 2017, des mises en situations de handicap pour les étudiants valides, grâce notamment à un partenariat fort avec le Comité Départemental Handisport 58.

Plusieurs temps sont proposés au cours de la formation, pour les 3 filières de rééducation :

- Journée accessibilité dans la ville de Nevers, à travers différents handicaps (visuels, auditifs ou moteurs)
- Journée « Handisport », durant laquelle tous les étudiants de 1^{ère} année se retrouvent et testent en situation de handicap les sports proposés (badminton, boccia, basket fauteuil, torball...)
- Maniement de fauteuils roulants manuels et électriques et de différentes aides techniques
- Cuisine thérapeutique en situation de handicap moteur ou visuel
- Activités créatives (mosaïque, peinture, dessin...) et activités manuelles (couture, menuiserie...) en situation de handicap moteur ou visuel

Les objectifs de la mise en place de ces différentes activités sont :

- Une sensibilisation à la problématique du handicap
- Se mettre à la place des personnes en situation de handicap pour comprendre leurs difficultés
- Valoriser leurs compétences uniques et leur contribution au sein de la société
- Accompagner des personnes en situation de handicap en tant que futurs professionnels de santé
- Essais de matériels et d'aides techniques

3. Le CROUS de Bourgogne Franche Comté

Tous les services du Crous sont accessibles aux étudiants en situation de handicap (service social, résidences universitaires, restaurants universitaires, théâtre, activités de vie de campus...). Ils pourront trouver des renseignements et une aide pour le bon déroulement et l'organisation de leurs études. Les équipes du Crous interviennent selon les besoins spécifiques des étudiants pour les demandes d'aménagement personnalisé.

Ils travaillent en partenariat avec les chargés de Mission Handicap dans les universités, avec la MDPH, avec les services du SSE, et les établissements spécialisés.

Les étudiants ont la possibilité de réaliser une demande de logement adapté (PMR, rapproché du lieu d'étude, etc.). Des projets d'amélioration d'accueil des étudiants en situation de handicap sont en cours de réalisation (coupe-fil, espace zen, ...).

4. Les bibliothèques

Une mission BUE et handicap a été créée en 2024, elle a pour objectif d'accompagner les étudiants tout au long de leur parcours universitaire, et de leur permettre l'accès (physique et numérique) aux outils documentaires et services proposés au sein de toutes les BU de l'UB. Pour ce faire, un référent Handicap a été nommé au pôle documentation, et un réseau a été créé pour avoir dans chaque BU (campus Dijon et sites distants) un collègue chargé de signaler les personnes en difficultés, de manière à mettre en place l'aide nécessaire.

Une adresse mail de contact a été mise en place bu.accompagnement-handicap@u-bourgogne.fr

L'objectif principal est de préparer un accompagnement personnalisé en BU avec la mise en place de services dédiés. Sur rendez-vous, le personnel référent de la bibliothèque propose une visite individuelle des BU et est à disposition pour évaluer les besoins spécifiques en matière d'accès à la documentation ou d'utilisation de nos espaces et services.

Grâce à l'application « Affluences », cette salle peut être facilement réservée en ligne. Cette salle est accessible tous les jours de la semaine de 8h30 à 20h et le samedi de 9h à 18h. Les personnels de la Mission Handicap proposent des ateliers de travail deux après-midi par semaine (les mardis et jeudis) sur demande. Cette salle facilite également le travail en groupe dans un cadre apaisant. Nous notons toutefois la sous-utilisation de cette salle qui offre pourtant un confort de travail aux ESH, c'est pourquoi il sera nécessaire de communiquer davantage auprès des étudiants bénéficiaires.

Les équipes des bibliothèques proposent de rassembler les documents dont les étudiants ont besoin (bibliothèques du campus ou autres de l'UB), rechercher les ouvrages en rayon, faire en amont les prêts de documents, faire du portage de documents en cas d'impossibilité de déplacement et adapter les droits de prêt si nécessaire. Une offre de formation est disponible dans les BU également.

Les équipes des bibliothèques travaillent sur l'accessibilité du portail documentaire ainsi que des supports de formation et d'information (taille et police de caractère, texte adapté, mise en page). L'équipe des référents BU travaille avec la mission Handicap de l'Université, sur des projets communs :

1. Inscription de l'UB à la plateforme Platon (<https://www.bnf.fr/fr/exception-handicap-pour-ledition-adaptee#bnf-les-conditions-de-l-inscription-et-de-l-agr-ment>) qui permet l'accès à de la documentation dans des formats spécifiques, l'exception au droit d'auteur.
2. La mise en place de plans interactifs d'accès aux locaux et espaces, sur tout le campus. La création de plans internes aux BU. (ex. Cortex <https://view.genially.com/667144fc490d160013654c0b/presentation-plan-accessibilite-cortex>)
3. La participation BU aux JPO, sur le stand de la mission Handicap
4. La mise en contact avec le SSE en amont pour préparer la rentrée des primo-entrants ESH
5. La description des services BU dans la guide ESH de la mission UB

La bibliothèque le Cortex a entièrement été repensée pour offrir un accueil et une accessibilité aux ESH. Les rénovations architecturales ont permis d'améliorer l'accessibilité du bâtiment, 3 places de parking réservées devant l'entrée. L'intégralité du mobilier respecte les normes d'ergonomie afin qu'il soit utilisable par tout type de public et de personnels, dans une démarche inclusive.

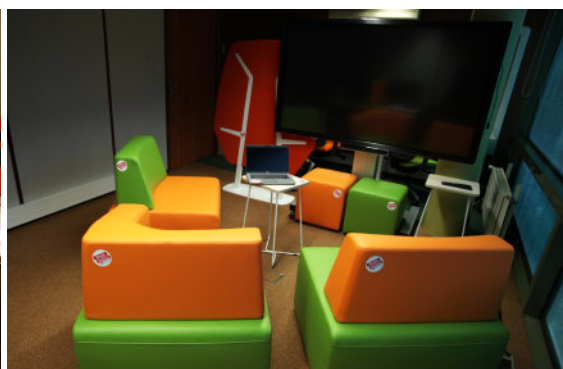
Pour les services, la bibliothèque propose 16 salles de travail en groupe, réservables, un studio d'enregistrement vidéo en libre-service, des salles de formations modulables en taille et en fonctionnalités. Mais aussi des espaces de coworking pour favoriser le travail collaboratif, une salle « bruit zéro » pour ceux qui souhaitent travailler dans le silence absolu, des carrels recherche individuels, ou duos réservables par les étudiants en situation de handicap suivis par la mission Handicap.

La bibliothèque le Cortex propose des espaces conviviaux et confortables pour se détendre, discuter, se rencontrer, des cocons de sieste réservables pour 30min ou 1h et une salle dédiée à des ateliers de sport-santé (activités proposées le SUAPS-Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)





Un espace dédié dans la bibliothèque de Droit-Lettres : une salle spécifique dotée d'un équipement numérique récent adapté et de mobilier respectant les normes ergonomiques est mise à disposition des étudiants en situation de handicap au rez-de-jardin de la bibliothèque Droit-Lettres (en face de l'ascenseur). Cette salle est équipée d'un écran géant, de quatre ordinateurs adaptés, de bureaux ergonomiques et d'un paravent phonique. Des casques anti-bruits sont également disponibles afin de permettre aux étudiants de se déplacer dans les espaces de la bibliothèque en limitant ainsi tout stress lié aux bruits.



Salle adaptée de la bibliothèque Droit-Lettres





C. Accueillir des personnels en situation de handicap




Tout nouvel agent, en situation de handicap ou non, est convié à une journée des nouveaux entrants (en septembre ou en mars). Au cours de ces journées, sont présentées les missions des Vice-Présidents (dont la Vice-Présidente déléguée au handicap, à l'inclusion et aux solidarités) et de leur chargé de mission, l'organisation et les missions des pôles et services (dont le pôle RH, le service social du personnel). Ces journées ainsi que l'accueil par les encadrants de proximité permettent aux agents de connaître les acteurs et services impliqués dans le handicap et le maintien dans l'emploi.

Dans les axes d'amélioration pour le schéma directeur du handicap 2024-2027, des actions de formation des encadrants notamment des encadrants de proximité sur les dispositifs existants et leurs processus de mise en œuvre à l'UB est à inventer.

Une plaquette d'information élaborée par le service social du personnel est remise lors de cette journée d'accueil et d'autres informations sont disponibles sur le site intranet de l'UB (Annexe 5).


Tableau des axes d'amélioration

| II. Accueillir les étudiants et les personnels en situation de Handicap à l'Université de Bourgogne | | | | |
|---|---|---|---|------|
| A. L'Université de Bourgogne, tendre vers un campus Handi-accueillant | | | | |
| Action | Pilote | Calendrier | | |
| | | 2025 | 2026 | 2027 |
| <p>Programme Ad'AP de l'uB : Priorités d'intervention</p> <p>L'ordre des priorités pour les interventions dans les bâtiments est déterminé en fonction des effectifs présents et des besoins identifiés. Actuellement, le bâtiment "Droit-Lettres" est classé comme priorité numéro 1 en raison de son niveau élevé de fréquentation. Toutefois, il est essentiel que tous les travaux prennent en compte l'approche et l'entrée des bâtiments, ainsi que les circulations et les usages associés.</p> <p>Evelity L'application Evelity est une solution digitale de guidage en intérieur et en extérieur, gratuite pour les utilisateurs, qui permet, aux personnes en situation de handicap et plus généralement à tous les usagers, de se déplacer en autonomie sur nos campus</p> | <p><i>Pôle patrimoine</i></p> <p><i>Direction Générale des Services</i></p> <p><i>Pôle finances</i></p> <p><i>Service Pédagogie Numérique et des Ressources</i></p> <p><i>Pôle patrimoine</i></p> |  |  | |
| <p>Serious Game de l'uB : Créer un onglet spécifique au handicap afin de faciliter l'accueil des personnels et étudiants en situation de handicap.</p> <p>Un personnage en fauteuil roulant sera inséré dans les différents scénarios relatifs à l'accessibilité. L'emplacement des places de parking, des rampes d'accès aux bâtiments ainsi qu'aux salles de cours et la localisation des ascenseurs pourront entre autres être expliqués et notifiés dans les scénarios pour les personnes à mobilité réduite ainsi que pour les malvoyants</p> | <p><i>Service Pédagogie Numérique et des Ressources</i></p> <p><i>Mission handicap</i></p> |  | | |
| B. Accueillir des étudiants en situation de Handicap | | | | |
| Action | Pilote | Calendrier | | |
| | | 2025 | 2026 | 2027 |
| <p>Renforcer le circuit d'information auprès des lycéens</p> <p>La procédure à suivre pour demander des aménagements d'étude et/ou d'examens lors de</p> | <p><i>PFVU</i></p> <p><i>Mission handicap</i></p> <p><i>SSE</i></p> |  | | |

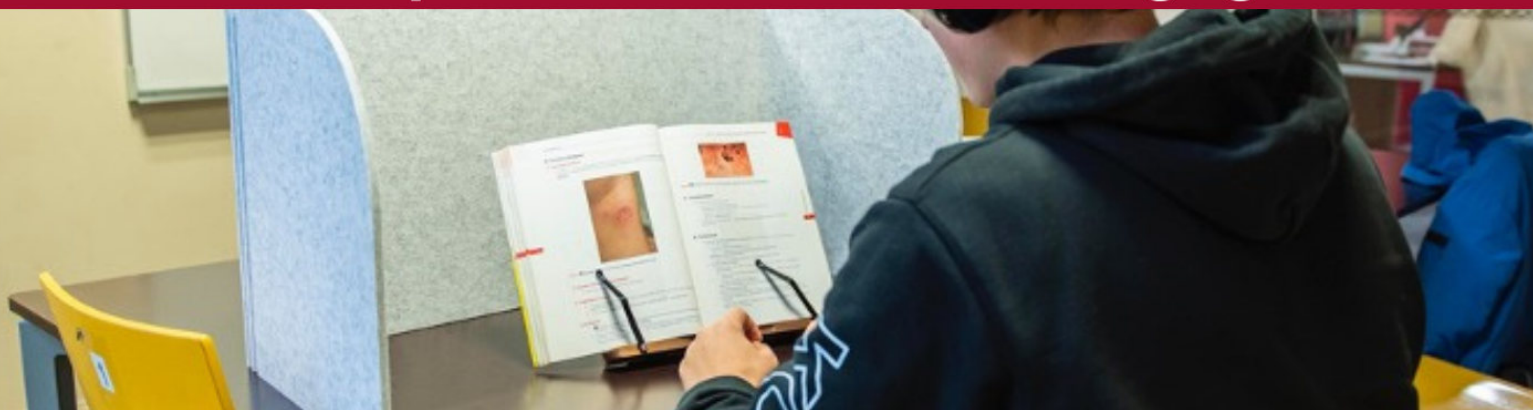
| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| <p>l'entrée à l'Université sera présentée sous forme d'un schéma qui figurera sur le nouveau site de l'uB</p> <p>Guide de l'Étudiant en situation de Handicap à l'uB : Mise à jour</p> <p>Les procédures organisationnelles et le guide de l'étudiant en situation de handicap seront mise à jour chaque année et diffusés à chaque rencontre avec les lycéens et les familles, mais également lors des échanges lycées-université avec les représentants des établissements du secondaire</p> | <p><i>Référents handicap</i></p> <p><i>Chargée de mission handicap</i></p> | | | |
| <p>Procédure de demande d'aménagements</p> <p>Le SSE réfléchit à des pistes d'amélioration possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autoriser les composantes à appliquer les aménagements du bac de façon transitoire et raisonnable sur le premier semestre dans l'attente de l'examen de son dossier par le SSE - Etendre la validité de l'avis médical sur l'entièreté du parcours d'études et non pas seulement sur le cycle - Renforcer les réunions pluridisciplinaires autour de cas complexes - Travailler sur la notion d'assiduité et l'évaluation | <p>SSE</p> | <p>Rentrée</p>  | | |
| <p>La mission Handicap</p> <p>Afin de s'assurer de la pertinence et de l'effectivité des aménagements mis en place, la mission handicap mettra en place un suivi des étudiants accompagnés. Un point sera fait, à la fin de l'année universitaire, avec chaque étudiant accompagné afin de connaître ses résultats et de s'assurer que les aménagements mis en place étaient bien adaptés à ses besoins.</p> <p>Les chargés d'accompagnement de la Mission handicap vont suivre la formation dispensée par l'association APACHES</p> | <p><i>Mission Handicap</i></p> |  | | |
| <p>Les bibliothèques</p> <p>Projets communs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Inscription de l'UB à la plateforme Platon (https://www.bnf.fr/fr/exception-handicap-pour-ledition-adaptée#bnf-les-conditions-de-l-inscription-et-de-l-agr-ment) qui permet l'accès à de la documentation dans des formats spécifiques, l'exception au droit d'auteur. 3. La mise en place de plans interactifs d'accès aux locaux et espaces, sur tout le campus. La création de plans internes aux BU. (ex. Cortex https://view.genially.com/667144fc490d160013654c0b/presentation-plan-accessibilite-cortex) | <p><i>Référents BU</i></p> <p><i>Mission Handicap</i></p> |  | | |

| | | | | |
|---|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 4. La participation BU aux JPO, sur le stand de la mission Handicap 5. La mise en contact avec le SSE en amont pour préparer la rentrée des primo-entrants ESH 6. La description des services BU dans la guide ESH de la mission UB | | | | |
|---|--|--|--|--|

C. Accueillir des personnels en situation de Handicap

| Action | Pilote | Calendrier | | |
|---|---|------------|------|---|
| | | 2025 | 2026 | 2027 |
| <p>Des actions de formation des encadrants notamment des encadrants de proximité sur les dispositifs existants et leurs processus de mise en œuvre à l'uB pour accueillir les personnels en situation de handicap sont à mettre en place.</p> | <p><i>Correspondante handicap et service social du personnel</i></p> <p><i>Vice-présidente et chargée de mission handicap</i></p> <p><i>Service formation – RH</i></p> <p><i>Service de communication</i></p> | | |  |

III. Accompagner pour favoriser l'inclusion des étudiants et des personnels en situation de Handicap à l'Université de Bourgogne



A. L'université de Bourgogne, vers un campus inclusif

1. L'uB un campus Atypie Friendly
2. Le sport accessible à tous avec le SUAPS
3. La culture accessible à tous avec le centre culturel "Atheneum"
4. La recherche pluridisciplinaire sur le handicap
5. Communiquer autour du handicap

B. L'accompagnement des étudiants

1. Les aides humaines
2. Le matériel adapté
3. Encourager la mobilité internationale avec Erasmus+ et L'Alliance Forthem
4. La Commission Solidarité Étudiante

C. L'accompagnement des personnels en situation de handicap

1. Les acteurs internes
2. Les acteurs et partenaires externes
3. La commission handicap
4. Dispositif commun de retour à l'emploi

Tableau des axes d'amélioration

III. Accompagner pour favoriser l'inclusion des étudiants et des personnels en situation de Handicap à l'Université de Bourgogne

A. L'université de Bourgogne, vers un campus inclusif

1. L'uB un campus Atypie Friendly

L'université de Bourgogne s'inscrit en 2024 dans le programme national d'inclusion universitaire 2018-2028 pour les étudiants ayant de Troubles Neurodéveloppementaux (TND) : étudiants avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) sans déficience intellectuelle, étudiants avec un Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDA-H), étudiants avec des troubles dys- (dyslexie, dyscalculie, dysgraphie, dyspraxie, etc.)

L'objectif du Programme d'Investissement d'Avenir Nouveaux Coursus à l'Université (PIA-NCU) « Atypie Friendly » est d'améliorer l'inclusion dans l'enseignement supérieur et d'accompagner ces étudiants de la transition du secondaire à l'université, jusqu'à leur insertion sociale et professionnelle. De nombreux aménagements présentés ci-dessous seront utiles non seulement pour les étudiants avec TND, mais aussi pour des étudiants porteurs de troubles psychiques ou pour tout autre étudiant particulièrement stressé par l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Plus largement, le « kit de survie » du nouvel arrivant pourra servir à tous les étudiants de l'uB (en proposant par exemple des plans des différents bâtiments du campus et de l'aide pour repérer les différents services, salles de cours et bureaux).

Les innovations pédagogiques permettant de rendre très claires la structuration des cours, les consignes à propos des buts des enseignements et de leur évaluation pourront servir également à tous les enseignants et à tous les étudiants, notamment du cycle licence.



Une première journée de formation des personnels et des étudiants a eu lieu le 4 novembre 2024 lors de la journée de signature de la charte « Atypie Friendly », avec le concours de l'équipe nationale venue spécialement de Toulouse.

Tout savoir sur le programme Atypie-Friendly à l'université avec ce QR Code <http://atypie-friendly.fr/univ>

Le succès de cette journée de lancement permettra la construction d'un comité opérationnel.

Création du comité opérationnel Atypie Friendly uB

Un groupe de travail constitué d'enseignants, d'étudiants porteurs de TSA, TDA-H ou troubles Dys et de personnels techniques, de la Mission Handicap, des chargés de Mission Handicap, des médecins et infirmier(e)s du SSU, des référents handicap sera créé dès 2025. Des échanges avec des associations spécialisées sur les TND comme les associations Inestimable ou l'Optiste Bleu, mais aussi le Centre Ressources Autismes (CRA) seront indispensables pour une meilleure compréhension des troubles du spectre de l'autisme.

En complément une équipe resserrée sera chargée de suivre la mise en place du programme local, autour de la vice-présidente déléguée au handicap, à l'inclusion et aux solidarités, composée

de 5 enseignants-chercheurs, dont la chargée de mission handicap de l'uB et un ingénieur dédié au programme à 0,5 ETP.

Ce comité opérationnel permettra :

- Impulser et proposer des actions concrètes du volet étudiant porteur de TND dans la stratégie Atypie Friendly
- Optimiser l'accueil, l'information et l'accompagnement des étudiants porteurs de TND
- Analyser les besoins en termes d'accueil et d'accompagnement des étudiants porteurs de TND
- Analyser les besoins en termes de formation et sensibilisation aux TND des enseignants et des personnels administratifs
- Contribuer à la formation et la communication de la communauté universitaire sur les TND

Le programme local Atypie-Friendly Dijon, appelé « **All-Typie Friendly** » a bénéficié en 2024 d'une aide de 100 000 € de la part du PIA NCU RITM-BFC afin de mettre en place des outils destinés aux étudiants, aux enseignants et aux personnels d'accueil (scolarités, bibliothèques...). Une personne à mi-temps a été recrutée à cette fin pour cette année 2024-2025, une autre personne à 50% viendra renforcer l'évaluation scientifique des effets de ces nouveaux dispositifs, parmi lesquels :

- L'aide d'une plateforme nationale de ressources et d'accompagnement sur Atypie-friendly.fr
- L'innovation pédagogique et numérique (adaptation des parcours, utilisation d'outils numériques pour faciliter l'apprentissage)
- La formation et sensibilisation des enseignants, personnels et étudiants aux TND
- La préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur
- Le partenariat avec des entreprises pour construire un parcours progressif d'insertion professionnelle

Différents services de l'université de Bourgogne (la Mission Handicap, les relations internationales, le pôle patrimoine, le SSE) mais également le CROUS se sont associés pour mettre en place des aménagements adaptés aux étudiants porteurs de TND.

Pour faciliter l'accompagnement des étudiants porteurs de TND, les services de l'université de Bourgogne mettront en place différentes actions détaillées ci-après. Elles seront réévaluées avec la commission étudiante handicap pour les améliorer et les adaptées chaque année.

Le jour de l'inscription universitaire

- Prévoir une inscription administrative en ligne ou des files spéciales, avec des heures de rendez-vous dédiées, dans un lieu calme, une pièce pas trop grande et facile à repérer.
- Permettre aux parents ou accompagnants professionnels de venir et si besoin donner feutre et ardoise pour faciliter le dialogue s'il est difficile de verbaliser oralement en situation de stress.
- Faire une liste des fournitures scolaires « de base » à avoir et du « non scolaire » qui sera important (la carte DIVIA pour les transports en bus et tram, la carte de paiement, une valise...)
- Mettre en place une « visite guidée » avec des tuteurs des principaux lieux de vie pour permettre de s'imaginer et se projeter et diminuer le stress de la rentrée

Lors de la rentrée

- Un ludique avec la description d'une « journée type » ou d'une « semaine type » permettra d'imaginer comment s'organiser à l'université pour limiter les stress liés aux changements avec le lycée tout particulièrement si l'on vient de milieu rural.
- Un fascicule accessibilité de Dijon notamment la gare, le tram, les bus, le centre-ville, les environs de l'université et quelques idées de sorties au calme comme le parc de la Colombière pourra également être créé.

Durant l'année

- La portabilité temporaire des aménagements d'examens proposés en terminale sous réserve d'un passage devant les médecins du SSE de l'université avant la fin du premier semestre, ce qui permet de désengorger la liste d'attente pour ces aménagements et de rassurer les étudiants et leurs familles.
- Des étudiants référents dans chaque promotion viendront aider les étudiants concernés en relayant, avec leur accord, leurs difficultés auprès de leurs enseignants ou des services de l'uB comme la mission handicap.

Des formations de sensibilisation aux TND pour les personnels universitaires en lien avec ces étudiants (enseignants, référents handicap, assistants de prévention, scolarité) seront proposées dans le plan de formation 2024.

Plus spécifiquement pour les étudiants avec un TSA :

- Un étudiant accompagnateur ayant suivi une formation pourra faciliter la rentrée et apprendre calmement comment se repérer dans un lieu inconnu et une foule immense (qui est rapidement une situation complexe, angoissante et épuisante)
- La Mission Handicap reste à l'écoute des **intérêts spécifiques** de pouvoir les exprimer ; les **valoriser** et proposera des activités en lien avec ces intérêts sur le campus

Le logement au CROUS

- Privilégier les **chambres qui permettent l'indépendance du mode de vie** et évitent de croiser du monde (avec kitchenette et douche-toilettes par exemple).
- **Les studettes au calme et les « studios PMR » aux rez-de-chaussée de tous les bâtiments rénovés** pourront être spécifiquement fléchés pour les étudiants ayant des TSA.

Les salles adaptées de la bibliothèque universitaire Droit-Lettres et du *Learning center*

- Utiliser les salles spécialisées pour travailler au calme et faire une pause si besoin
- Permettre aux étudiants de se déplacer et de composer en examen avec un **casque anti son**
- Accepter les **stim toys (objets anti-stress)** pour diminuer l'intensité du stress
- Aide d'un personnel dédié sur certains créneaux horaires

Des aménagements spécifiques pourront être mis en place avec les enseignants et les référents handicaps pour faciliter les échanges durant les cours magistraux, les travaux dirigés ou pratiques. L'utilisation de robots Beam pourra également être mis en place en cas de stress intense.

Comme pour d'autres formes de handicap un système de notation sera prochainement proposé à la Vice-présidente déléguée aux licences et Masters pour limiter l'échec aux examens (notamment une dispense de certaines épreuves orales en face à face ou devant la classe

2. Le sport accessible à tous avec le SUAPS et le STAPS

A l'uB, toutes les installations sportives sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Le SUAPS propose aux étudiants et personnels ayant un problème de santé ou de Handicap de nombreuses activités sportives accessibles.

Dans le programme d'activités annuelles du SUAPS on retrouve des activités aquatiques, de plein air, individuelles, de bien être, mais également des sports collectifs, de combat et de raquette, du cirque, de la gym sportive, des danses et du fitness.

Le nombre de personnes recensées et déclarées en situation de handicap ne cesse de croître à l'université de Bourgogne. Pourtant et jusqu'alors, force est de constater que très peu d'étudiants ou personnels déclarés en situation de handicap pratiquent dans les activités proposées par le SUAPS, en dehors du Sport santé sur Ordonnance.

L'objectif du SUAPS est de développer les possibilités de pratique pour les étudiants et personnels en situation de handicap.

Les différentes solutions proposées :

L'inclusion dans les cours SUAPS :

A partir de novembre 2024, une information importante va être diffusée sur les possibilités qu'offre le SUAPS d'inclure les étudiants et personnels en situation de handicap dans les activités proposées à tous dans sa programmation générale, ainsi que pour les évaluations et bonifications.

La médiatisation des JO paralympiques de l'été 2024 et le formidable engouement des Français pourraient constituer un levier pour inciter étudiants et personnels à venir essayer des activités en se faisant connaître des enseignants en début de séance, et discuter des possibilités d'évaluation.

Notons pour cette rentrée 2024, l'arrivée de 5 étudiants ou personnels en situation de handicap en Natation, Renforcement, Basket, Escalade, Judo (avec évaluation dans ces 2 dernières activités).

L'évaluation possible dans certaines activités

Les étudiants IUT en situation de handicap peuvent obtenir une bonification (jusqu'à 5%) pour leur année universitaire (heures de présence, investissement, progrès). Si un étudiant ne peut pratiquer dans le cadre du SUAPS pour des raisons d'horaires ou infaisabilité de l'activité, mais pratique en club, il est possible de mettre en rapport professeur(s) du SUAPS et entraîneur. Ce dernier octroiera alors la bonification à l'étudiant.

Il est possible également d'adapter les évaluations à des étudiants selon leur handicap, ce qui leur permettra de bénéficier de notes en Option sport, UE transversales...

A noter la mise en place en septembre 2024 de l'UE transversale « pratique sportive » ouvrant droit à des crédits ECTS. Là encore une adaptation de l'évaluation est possible.

Les activités de Bien-Être

Actuellement, des séances liées aux techniques corporelles de bien-être sont proposées aux personnels de l'UB. Ainsi, des stages autour du « do in », du « shiatsu » sont accessibles sur inscription.

Les stage(s) réservé(s) aux personnes en situation de handicap

Pour la première fois, un stage week-end « Ma Parenthèse Artistique » organisé par une professeure du SUAPS et réservé aux personnes en situation de handicap va être proposé fin Mars 2025. Interventions de professionnels de cirque et de musique permettant de découvrir des activités et de se découvrir, repas partagés, créations collectives autour du cirque et des percussions, émotions, autonomie, respect des différences : un week-end « pour soi, avec les autres » dans une ambiance bienveillante et conviviale.

La pratique compétitive avec la FFSU

Les étudiants en situation de handicap souhaitant prendre une licence et s'inscrire dans une activité compétitive en FFSU (Fédération Sportive du Sport Universitaire) doivent se rendre au CRSU (Comité Régional du Sport Universitaire) dans la Maison des Sports sur le campus. Il existe une programmation handisport en sport universitaire à l'UB.

La pratique du sport de haut niveau

Tout sportif de haut niveau peut déposer un dossier au PEPS (Pôle d'excellence des pratiques sportives). L'objectif étant de poursuivre projet sportif et études dans de bonnes conditions, grâce à la mise en place de mesures d'accompagnement et d'un suivi personnalisé.

Il sera indispensable de renforcer la communication autour de ces dispositifs par mails, affichages et réseaux sociaux.

La mise en place de cours dédiés aux étudiants et personnels en situation de handicap est également en projet avec par exemple :

- Cours spécifiques : en projet à partir de janvier 2025 : cours de tir à l'arc
- Séances partagées handi/valides (recherche d'intervenants formés, quelles activités, dans quelles installations sportives ?)

Le sport santé sur ordonnance (SSO)

Mis en place dès la rentrée 2021, ce dispositif rencontre un réel succès. Chaque année, un peu plus d'étudiants, de personnels ou de personnels nouvellement retraités s'y inscrivent.

Le SUAPS de Dijon et le Service de Santé Étudiant (SSE) ont établi un partenariat afin de développer le SSO qui propose des Activités Physiques aux personnes porteuses de maladies chroniques, handicaps, avançant en âge, dont l'état de santé nécessite la pratique d'une activité physique adaptée (APA).

Ces activités sont encadrées par Odile Tribodet, professeure au SUAPS, formée au Sport santé et à l'APA.

SSO est un programme multi activités proposant des séances collectives le mercredi de 17h à 18h30, et le jeudi de 12h30 à 14h, dans une salle spacieuse, équipée, confortable, accessible aux personnes à mobilité réduite (Salle Sablé du campus). Tous types de pathologies et de handicaps sont mêlés, dans une ambiance de travail bienveillante et conviviale, pour le plaisir de se retrouver et de travailler ensemble. Cette activité régulière, adaptée, sécuritaire, progressive a pour but de développer l'autonomie, la confiance en soi et en ses possibilités, et de diminuer les douleurs ainsi que la kinésiophobie (peur du mouvement due aux douleurs).

Constituant un lieu privilégié de développement des liens sociaux, ce dispositif a un impact important sur la qualité de vie au travail comme dans le quotidien (moins d'arrêt de travail, reprise d'activités de loisirs ou sportives extra professionnelles...).

Grâce à un plan de communication important (mail envoyé à toute la communauté étudiante et à tous les personnels de l'UB Dijon pour la rentrée universitaire), les participants entrent en contact par mail et communication téléphonique avec la professeure qui leur remet le livret du participant ; le certificat médical inclus est à faire remplir soit par le médecin du SSE pour les étudiants (gratuit sur rdv), soit par leur médecin traitant. Suivra ensuite un entretien d'1h environ ayant pour but une meilleure connaissance de la personne, de ses antécédents, et des raisons l'ayant conduit à s'inscrire dans ce dispositif. Partage d'informations, de connaissances, questions/réponses vont permettre de définir ensemble des objectifs réalisables à plus ou moins long terme pour chaque participant.

La professeure engage les étudiants comme les personnels à ajouter dès que possible d'autres séances de la programmation générale du SUAPS, notamment avec des activités de bien-être et de renforcement. Le but ultime étant pour les participants de se diriger de façon autonome vers d'autres activités physiques soit avec le SUAPS, soit dans des clubs et associations locales, et de reprendre goût aux activités en famille ou entre amis.

Des journées ou week-end sont organisés chaque année. En voici quelques exemples :

- Juin 2022 : à la Combe à la Serpent (Dijon) : randonnée pédestre, à vélo, jeux partagés, pique-nique partagé
- Mars 2023 : WE dans le Jura en gîte 16 personnes : randonnées pédestres, visite guidée fruitière, visite d'un Gaec, séance équithérapie, visite village médiéval de Nozeroy, jeux de société, repas partagés avec fondue.
- Janvier 2024 : Journée dans le Jura : Randonnées/ raquettes, repas et goûter partagés dans une ferme rénovée
- Juin 2024 : Journée « Santé, forme et Bien- Être en vallée d'Ouche » : en extérieur : Ateliers Tai Chi, Activité de renforcement et de bien-être, relaxation, Randonnée pédestre, visite du château de Mâlain, repas partagés, soirée festive.
- Octobre 2024 : participation à la « Pink Walk » : marche solidaire organisée par le SUAPS, le SSE et l'UB pour la lutte contre les cancers.

Quelques chiffres et éléments :

Octobre 2024 : 27 inscrits, dont 10 étudiants (9 femmes, 1 homme), 14 personnels (dont 2 hommes) en activités, 3 personnels nouvellement retraités. D'autres inscriptions sont à prévoir au cours de l'année.

Exemples de maladies et pathologies prises en charge : diabète type 1 et 2, hypertension, surpoids, trouble du comportement alimentaire (obésité/anorexie), spondylarthrites, polyarthrites, lombalgies et cervicalgies chroniques, arthrose, sciatiques paralysantes, opérations épaules,

genoux, hanches, troubles autistiques, déficience visuelle, dysplasie hanches, dépressions, scoliose, endométriose, scléroses en plaques, maladie de Ménière, troubles respiratoires,

En conclusion : Ce dispositif SSO fonctionne très bien, mais nécessite une charge de travail importante dans et en dehors des séances. A l'avenir, peut être faudra-t-il y adjoindre un(e) autre enseignant(e) formé(e) et diplômé(e), afin de limiter le nombre de personnes prises en charge dans les séances, et d'offrir une autre possibilité de séance, notamment après 17h ?

La Semaine de l'Olympisme et du Paralympisme "SOP" avec l'UFR STAPS

Le projet SOP consiste à promouvoir le sport et les Jeux Olympiques et Paralympiques auprès des écoliers et des collégiens de toute l'agglomération Dijonnaise. En avril 2023 et 2024 cet événement a mobilisé 19 écoles élémentaires, 1 IME (instituts médico-éducatif) et 6 collèges pour un nombre total d'environ 1000 élèves et 50 parents chaque année.

Le projet s'est articulé autour de 3 grands axes :

- Découverte des sports olympiques et paralympiques à travers le thème de la célébration des athlètes et des Jeux Olympiques.
- Sensibilisation des élèves au sport santé et au handicap.
- Transmission des valeurs de coopération, de solidarité et de savoir être en lien avec les valeurs des JO.



Le projet a été piloté par M. Badaoui, M. Fouque, M. Crognier et M. Assadi avec des étudiants de la Licence Management du Sport et des étudiants de Master APAS de l'UFR STAPS de Dijon - Le Creusot. Les étudiants de la L3MS avaient la charge de l'organisation de l'événement et des ateliers sportifs et les étudiants de M2APAS en charge des activités physiques adaptées et de santé. Les étudiants ont pu développer des compétences avec un travail collaboratif entre Management du Sport (Filière MS) et Activités Physiques Adaptées et Santé (Filière APAS).



Ce projet est innovant par la richesse des activités proposées aux élèves : Breakdance (activité artistique), Escrime (sport olympique), Basket (sport collectif), Athlétisme Relais (collaboration), Cyclisme (prévention à la sécurité), les activités APAS (parcours en fauteuil, parcours déficience motrice, parcours déficience visuelle, volley assis, goal ball) ... Il a combiné un spectre très large d'activités physiques couplées avec d'autres activités qui ont pu mettre en valeur le sport et les JO. Les élèves ont ainsi eu des temps d'échange avec des champions (Jérémy Azou, champion olympique 2016) et des sportifs professionnels (DFCO et JDA Hand), des quizz sur les JO (pour acquérir des connaissances), des vidéos, des visites d'installations... Il y a aussi eu une conférence sur les violences de

genre qui est un thème d'actualité. Ce projet se distingue d'une part, par l'ampleur des collaborations mises en place et le nombre d'élèves et de parents accompagnateurs qu'il a touché et d'autre part, par l'ensemble des thématiques abordées lors de ces journées. Les retours des élus, des parents et des enseignants furent positifs et les élèves avaient des sourires et étaient heureux au cours de ces journées.

L'événement organisé par l'UFR STAPS Dijon-Le Creusot a été un moment fédérateur avec un travail en collaboration de plusieurs structures : la Ville de Dijon (Service des Sports), la métropole, les Cités Éducatives Dijon, la FFSU, le CEP, le CROS, la comité de Côte d'Or de Cyclisme, la comité départemental de Côte d'Escrime, le SUAPS, association BELMS, association AE APAS, association Stimule ton Handicap, le SCO Dijon, DUC Athlétisme (athlètes internationaux), DUC Tennis (athlètes para), DFCO, JDA Hand, le Muséo Parc Alésia, l'association Figure2Style, Protéor, Giga-Fit, mais également avec les athlètes Christelle Girard, Camille Cheli, Guillaume Legendre, Alexandre Montagne, Lilou Lapeyrie, Marie Rougetet, Alexis Miellet et Jérémie Azou (champion olympique Rio 2016 – Aviron).

3. La culture accessible à tous avec le centre culturel « Atheneum »

Le Centre culturel « l'*atheneum* » de l'Université de Bourgogne, situé au cœur du campus de Dijon a été aménagé pour accueillir les personnes en situation de handicap moteur

Centré sur la création contemporaine, l'*atheneum* propose des spectacles, expositions, rencontres, ateliers pédagogiques tout au long de l'année autour de quatre domaines artistiques : théâtre, musique, danse et arts visuels.

L'*atheneum* dispose d'une salle de spectacles de 190 places assises, de deux salles d'expositions, d'un petit théâtre de 50 places et d'un café, l'ensemble étant accessible aux personnes à mobilité réduite.

<https://atheneum.u-bourgogne.fr/>

Langue des signes française

Le centre des langues de l'université de Bourgogne propose une formation du niveau débutant à confirmer (niveau A1 du CECRL) pour découvrir la langue des signes française.

Toutes les informations sur ce lien : <https://centre-langues-cultures.u-bourgogne.fr/cours/langue-des-signes.html>

L'objectif est de d'apprendre une langue gestuelle, basée sur le « tout visuel » pour favoriser la communication entre personnes sourdes et entendantes au sein des familles ou pour les étudiants en sociologie, médecine en autre.

Cette formation a également pour objectifs de développer l'accessibilité culturelle et d'acquérir un vocabulaire permettant des échanges dans la vie quotidienne

4. La recherche pluridisciplinaire sur le handicap

Deux axes doivent être retenus et encouragés. Il faut favoriser une culture de la recherche autour des thématiques liées au handicap ; il faut aussi favoriser l'accès des étudiants en situation de handicap à la recherche.

Si l'université n'a pas forcément de laboratoire dédié spécifiquement à cette thématique, les questions liées au handicap dans son sens large sont traitées dans le cadre d'activités de recherche de différents laboratoires au sein de l'établissement.

Ainsi le laboratoire CAPS, Cognition, Action et Plasticité Sensorimotrice (UMR INSERM 1093), développe ses activités de recherche selon une approche intégrée et quantifiée du mouvement normal et pathologique en considérant le mouvement comme véritable agent thérapeutique, capable d'agir sur la plasticité cérébrale et neuromusculaire dans le but d'optimiser ou de rééduquer la fonction motrice.

Le CAPS a pu ainsi développer, au travers de ces plateformes technologiques et de ces partenariats notamment avec le centre hospitalier universitaire (CHU) de Dijon, des applications dans les domaines de la santé (vieillesse et handicap), d'une part, et du sport de haut niveau, d'autre part.

Pour exemple, « L'espace Marey » du laboratoire CAPS permet la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement et d'innovation dédiée à l'évaluation motrice et à la prise en charge, d'une part de personnes âgées présentant un état de pré-fragilité ou de fragilité avérée, et d'autre part de personnes porteuses d'affections chroniques stabilisées ou d'handicap.

Par ailleurs, au sein du laboratoire LIR3S, Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche "Sociétés, Sensibilités, Soins", le handicap est ainsi questionné dans le cadre de l'étude des formes de vulnérabilité des populations humaines.

Ainsi, les collègues de ce laboratoire participent en novembre 2024 à l'organisation du XIX^{ème} colloque du XIX^{ème} colloque du SIICLHA (Séminaire Interuniversitaire International sur la clinique du handicap) sur le thème « Cliniques du handicap et subjectivité ».

Auparavant, en novembre 2022, l'université de Bourgogne a accueilli le XVII^{ème} colloque du SIICLHA sur le thème « Handicap visible Handicap invisible » organisé notamment par les laboratoires LIR3S et Psy-Drepi (Psychologie : Dynamiques Relationnelles Et Processus Identitaires -EA7458), qui est un laboratoire de psychologie qui s'intéresse aux relations entre l'individu et son environnement (physique, social, culturel).

En outre, la question du handicap a également été abordée lors des travaux des groupes thématiques de recherche « Santé » et « Discriminations » de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH).

De même, le Laboratoire d'Étude de l'Apprentissage et du Développement (LEAD), laboratoire de psychologie cognitive, mène également une partie de ses recherches en rapport avec la question du handicap.

En effet, ce laboratoire étudie les modifications des processus de traitement de l'information consécutives à ses perturbations, qu'elles proviennent d'handicaps (cécité, surdité) ou de troubles neuropsychiques.

Ainsi, par le passé, le LEAD a été lauréat des appels à projet de l'Unadev (Union nationale des aveugles et déficients visuels) dans les catégories « Recherche et accessibilité numérique » et « Recherche et mobilité ».

Nous pouvons également citer les rencontres de l'IA auxquelles ont participé le LEAD et l'Imia au travers de la séance de novembre 2023 dont le thème était « L'intelligence artificielle pour la remédiation du handicap visuel ».

Soulignons en outre que la question du handicap a également été abordée lors des travaux des groupes thématiques de recherche « Santé » et « Discriminations » de la MSH.

Le programme de recherche CASEPRA (avril 2021-juin 2024) s'est intéressé à l'aide informelle apportée par les parents-aidants d'enfants concernés par une maladie rare et/ou un handicap rare et ses répercussions sur leur vie professionnelle, particulièrement celle des mères. Porté par Aurore Pélissier, maître de conférences en économie au sein du Laboratoire d'Économie de Dijon, il a bénéficié du soutien financier de la Fondation Maladies Rares et de la Caisse Nationale de la

Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) via l'IReSP, Il était pluridisciplinaire et participatif. Il a ainsi rassemblé des économistes et des sociologues dans plusieurs universités, et deux filières de santé nationales maladies rares, une équipe relais handicaps rares, deux associations. Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de ce programme, à destination des académiques *via* 4 journées d'études rassemblant des chercheurs sur le sujet mais aussi des publics concernés et du grand public *via* trois ciné-débats organisés à l'université de Bourgogne, une expo-photo sur les grilles du jardin Darcy à Dijon, le travail avec une autrice pour retranscrire le projet de recherche dans un livre pour enfants (La super famille de Pauline, La Lapine ; Sonia Goerger, Fondation Ispen Book). Le programme de recherche a aussi été lauréat de CLAP sur la recherche 2024 porté par la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap (FIRAH) pour valoriser sous la forme de courts métrages les recherches, avec le soutien de la CNSA et de la Fondation Malakoff Humanis. Les court-métrages devraient être disponibles à l'automne 2024. Enfin, en juin 2024, dans la perspective d'entamer une démarche qui favorise l'appropriation des connaissances issues de la recherche, une journée dédiée aux mamans aidantes a été organisée. Cet évènement réalisé en partenariat avec la Plateforme d'Expertise Maladies Rares Bourgogne Franche-Comté (PEMR BFC) et les Pupilles de l'Enseignement Public du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (PEP CBFC) a reçu le soutien financier du PEP CBFC, de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté, de la mission polyhandicap, de la PEMR BFC et de l'association ARGAD.

Ne pouvant être exhaustif à ce sujet, il s'agit aussi de préciser que d'autres laboratoires de l'établissement, comme le CREGO (Centre de REcherche en Gestion des Organisations), le LEDI (Laboratoire d'économie de Dijon), le CPTC (Centre Pluridisciplinaire Textes et Cultures), l'IREDU (Institut de recherche sur l'éducation) ont également mené des travaux de recherche en lien/autour du handicap dans différents cadres (thèse de doctorat, contrat post doctoral, participation à des ouvrages, à des conférences,...)

5. Communiquer autour du handicap

Depuis 4 ans, l'université de Bourgogne tend à devenir une université plus inclusive en permettant à des étudiants en situation de handicap de mieux vivre leurs études, ainsi qu'aux personnels. Dans ce cadre, un schéma Directeur Handicap a été réalisé en 2021, ainsi que la mise en place de plusieurs actions telles que la mise en place d'un réseau de référents handicap au sein des composantes, le déploiement de robots de téléprésence, les liaisons lycées -université, le renouvellement d'une convention de partenariat avec la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté en faveur du handicap, avec une subvention permettant de financer du matériel adapté et de mettre en place des actions vers l'emploi. L'université de Bourgogne a également signé la charte Atypie Friendly en 2024 avec une équipe uB porteuse d'un projet d'envergure All'Typie financé par RITM BFC durant 3 ans.

Les événements et actions de communication, organisés depuis 3 ans, lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) ont permis, entre autres, de participer aux Duos Days (avec 15 binômes en 2024), de créer des podcasts dans lesquels des personnels témoignent anonymement sur leur handicap invisible au sein de l'établissement, et d'organiser en 2022 une conférence ouverte au grand public avec Joseph Schovanek, philosophe, écrivain et militant pour la dignité des personnes avec autisme.

<https://ufr-lettres-philosophie.u-bourgogne.fr/agenda/conference-les-gens-bizarres-luniversite-et-vous-bienvenue-en-autistan>

Vidéo de la conférence : <https://www.youtube.com/watch?v=45vh365UHyE>

En décembre 2024 l'université de Bourgogne s'associera à Dijon métropole pour la « Semaine Dijonnaise des handicap » en recevant sur le campus de Dijon différentes associations engagées autour du handicap.

Des plaquettes de présentation « Comment vivre avec un problème de santé à l'université ? » à destination du personnel sont également diffusées à chaque réunion des nouveaux personnels.

Le nombre de déclaration d'étudiants et de personnels augmente au sein de l'établissement, cependant, nous supposons qu'auprès des étudiants comme des personnels ce chiffre est sous-évalué.

Afin de développer une culture du handicap au sein de notre établissement, un plan de communication a été réalisé par la directrice du service communication en septembre 2024.

Les objectifs en termes de communication jusqu'en 2027 seront les suivants :

- Développer une vraie culture handicap au sein de l'établissement en faisant connaître les différents handicaps pour sortir des préjugés.
- Valoriser les réussites de la politique handicap
- Augmenter le nombre de déclaration (personnels ou étudiants) ou le nombre de recrutement de personnes en situation d'handicap

Les cibles de ce plan de communication sont :

- Les personnels administratifs, les enseignants-chercheurs, les enseignants de l'uB
- Les étudiants de l'uB
- Les lycéens, et leurs parents
- Les enseignants du secondaire
- Le monde socio-économique

La stratégie des messages sera la colonne vertébrale de toute stratégie de communication. Les messages proposés seront « Vers une université handi-accueillante », « L'Inclusivité comme facteur de réussite ».

Avant de lancer une grande campagne, un plan de communication en trois étapes sera mis en place :

1. **Informier** : Offrir des ressources pédagogiques sur le handicap pour sensibiliser la communauté. Il est essentiel que toute la communauté comprenne le handicap pour bâtir une université inclusive.
2. **Accompagner** : Soutenir le personnel dans l'accueil des personnes handicapées avec un accompagnement continu et des outils pratiques.
3. **Convaincre** : Montrer que travailler avec des personnes handicapées est possible et bénéfique, et encourager les enseignants à adapter leurs cours.

L'objectif est de faire de l'université un lieu handi-accueillant, d'encourager la déclaration des situations de handicap et de faciliter l'intégration et le recrutement de ces personnes.

Moyens mis en œuvre :

Tout d'abord, le nouveau site internet « Université Bourgogne Europe » sera lancé en janvier 2025. Sur ce site une page dédiée au handicap sera créée.

Nous y retrouverons différents items :

- Une définition du handicap et une description des différents types (visibles, invisibles) afin de mieux les identifier et les connaître pour mieux les comprendre, avec cette accroche « L'équité comme facteur de réussite »
- Un annuaire des référents handicap des composantes et des services communs
- Le sport et le handicap
- La mission handicap : insertion et réussite pour tous
- Vos démarches : La procédure simplifiée pour accéder aux dispositifs d'accompagnement.
- Les différents types d'aménagements, l'aide humaine et le matériel adapté
- Le lien du Serious Game
- Les dispositifs proposés par les BU et des salles dédiés aux étudiants en situation de handicap (salle adaptée, salle de repos, carrels)
- Le guide 2025 de l'étudiant en situation de handicap
- Les contrats doctoraux handicap et les liens utiles
- La présentation de la charte Atypie Friendly et du programme RITM All'typie
- Un plan d'accessibilité aux parking, bâtiments, salles et amphithéâtre
- Liaison Lycée-université avec le planning des échanges et le lien pour la prise de rendez-vous
- Accompagnement vers l'emploi des étudiants (forums handijob, entreprises partenaires handiaccueillante), préparation à l'entretien quand on est en situation de handicap avec une brochure

Pour accompagner les personnels administratifs et les enseignants-chercheurs, une boîte à outils sera disponible. Nous y retrouverons :

- Un kit d'accompagnement pour les enseignants afin qu'ils puissent proposer des cours ou supports de cours inclusif pour tout public.
- Des situations auxquelles ils pourraient être confrontés.
« Une étudiante x coupe régulièrement la parole de son enseignant et pose régulièrement des questions. Elle est agitée et semble avoir du mal à tenir en place. Cette étudiante n'est pas mal enlevée, elle est juste un trouble de l'attention »
- Une plaquette « Travailler et faire reconnaître son handicap : Pourquoi ? Comment ? » , dans laquelle seront détaillées les différentes situations d'handicap et les aides auxquelles nous pouvons avoir droit.

Cette boîte à outils permettra de sensibiliser tous les personnels universitaires et d'accompagner les personnels en situation de handicap également.

Tous ces points seront présentés lors de la journée des nouveaux arrivants, montant ainsi le positionnement de l'établissement sur le handicap.

Nous constatons que certains agents ne souhaitent pas se déclarer RQPH et faire connaître leur handicap à leurs collègues (de peur d'être vue comme un « frein ») ou de leur hiérarchie (de crainte de ne pas être vue comme compétent ou d'être ralenti dans son avancement professionnel) ou simplement pour ne pas être réduit à leur handicap.

Nous devons en prendre en compte et recréer de la confiance entre l'institution et les personnels sur cette question. C'est pourquoi le service communication préconise de valoriser des personnes porteurs d'handicap et de mettre en avant leur réussite (recherche, sport, engagement). Cela peut s'exprimer par un portrait d'une personne dans « Info Café », « dans la vidéo des vœux » , ou même dans la presse.

Pour accroche : « La différence n'exclut pas la compétence. Et si on commençait par un duo ? » réponds bien à cette volonté. Dans ce cadre, nous renforcerons notre participation aux « Duo-Days » avec des participants VIP tel que le président ou des directeurs de pôle, et réaliserons un reportage photo et/ou vidéo pour le relayer sur les réseaux sociaux et les supports de communication interne de l'université.

Après ces actions, l'université de Bourgogne pourra lancer une campagne positive et optimiste valorisant les compétences de chacun, auprès des personnels et des étudiants. Cette campagne visera à montrer que l'université inclusive et handi-accueillante a besoin de tous, y compris des personnes en situation de handicap, pour réussir. Elle sera diffusée via affichages, supports numériques et réseaux sociaux, encourageant les personnes handicapées à se déclarer pour un meilleur accompagnement.

B. L'accompagnement des étudiants

Il repose à la fois sur des aides humaines et sur la mise à disposition de matériel adapté.

1. Les aides humaines

Les référents handicap de l'université de Bourgogne

Les référents handicap de l'université de Bourgogne font le lien entre les étudiants en situation de handicap, les équipes de formation de sa composante et la Mission Handicap. Ils participent activement à la mise en œuvre de la politique handicap. De fait de la situation géographique éclatée de l'université de Bourgogne avec ces six sites l'accompagnement des étudiants doit être similaire c'est pourquoi il faut consolider le réseau des référents handicap.

Les référents handicap ont commencé à être nommés en 2017 mais ils ont été peu sollicités. C'est pourquoi dès 2021 dans chaque composante de l'Université de Bourgogne, un binôme constitué d'un référent enseignant et d'un référent administratif a été constitué pour veiller à l'accueil, à la bonne mise en œuvre des aménagements et à l'inclusion des étudiants en situation de handicap par suite des recommandations du SSE. S'ils se sont bien mobilisés sur le terrain, ces volontaires n'ont pas bénéficié de temps de réunion suffisants, ni de formations pour les soutenir dans leurs missions.

L'Université bénéficie aujourd'hui d'un réseau de référents handicap composé d'une quarantaine de personnes réparties dans les différentes composantes et les différents sites. Ce réseau demande encore à être renforcé dans certaines composantes et développé à certains endroits. Afin de pouvoir mener leurs différentes missions le mieux possible, les référents handicap doivent pouvoir bénéficier des ressources nécessaires.

- **Les missions des référents handicap**

Le binôme de référents handicap a pour missions de :

- a. Se faire connaître auprès des étudiants de la composante en début d'année universitaire afin de s'identifier en tant que binôme référent handicap. Ils participeront aux réunions de rentrée pour informer sur la Mission Handicap, les dispositifs d'accompagnements proposés par l'établissement.
- b. Prendre contact avec chaque étudiant ayant demandé à la commission pluridisciplinaire de mettre en place l'aide adaptée afin de faire le point sur ses besoins, le déroulement, les conditions d'accès spécifiques et les modalités d'évaluation de sa formation.

- c. Informer les étudiants ayant un problème de santé ou de handicap sur les dispositifs d'accompagnement existants et les orienter vers la Mission Handicap qui informera sur toutes les possibilités et moyens que propose l'université pour veiller à leur inclusion.
- d. Informer les responsables administratifs et les membres de l'équipe enseignante des besoins spécifiques de chaque étudiant en situation de handicap en leur envoyant copie des notifications d'aménagements proposés par la commission pluridisciplinaire ou le SSE. A noter : la demande d'accompagnement procède toujours d'une démarche volontaire de l'étudiant et aucun aménagement ou renouvellement d'aménagement ne peut être mis en place sans instruction de la demande auprès du SSE et de la Mission Handicap.
- e. S'assurer de l'adhésion de l'équipe pédagogique et administrative dans la mise en œuvre des mesures de compensation prévues.
- f. Coordonner avec l'appui de la Mission Handicap la mise en place des aménagements d'études et/ou d'examen par un rôle d'interface entre les différents acteurs.
- g. Être un relais d'information et de sensibilisation auprès de l'équipe pédagogique et administrative de la composante.
- h. Aider la Mission Handicap à la constitution d'un vivier d'étudiants susceptibles de remplir les fonctions de preneur de notes, secrétaire d'examen, tuteur méthodologique, tuteur pédagogique et assistant vie d'études.
- i. Rester disponible pour accompagner les étudiants en situation de handicap temporaire ou définitif tout au long de l'année universitaire.

- **Les ressources des référents handicap**

La vice-présidente déléguée au handicap, à l'inclusion et aux solidarités et la chargée de mission accompagneront, avec le soutien de la Mission Handicap et le service développement des ressources humaines, chaque référent handicap dans sa formation et le développement de ses connaissances sur le handicap. La formation des référents handicap devra porter sur le cadre réglementaire, les dispositifs et moyens mobilisables par les étudiants, les personnes ressources et les missions des étudiants-tuteurs.

Dès octobre 2024, le réseau des référents a été réuni avec le SSE et la mission handicap afin de faire un bilan de la rentrée des étudiants en situation de handicap et d'échanger sur les activités à venir.

La journée de signature de la Convention Atypie Friendly a constitué un deuxième temps fort de l'année puisque de nombreux référents ont participé à la conférence et aux ateliers proposés à cette occasion.

Afin de renforcer le réseau et de permettre à chacun de monter en compétences, une journée de formation sera proposée à chaque référent handicap en février 2025. Cette journée est inscrite dans le plan de formation des personnels de l'UB. Elle sera proposée à deux dates différentes afin de favoriser la participation des référents. La présence à cette journée conditionnera la remise d'une lettre de mission.

Des groupes de travail sur des thématiques spécifiques pourront ensuite être proposés durant l'année. Les référents handicaps auront accès à l'inventaire des outils numériques ou techniques dont dispose l'UB.

La Mission Handicap relayera régulièrement des informations et ressources spécifiques par e-mail (actualité du handicap, événements organisés par l'Université) afin de les impliquer pleinement dans leurs missions.

La liste des référents handicap rentrée 2024 est disponible dans les [contacts page](#) . Elle devra être consolidée pour assurer la présence de référents au sein de toutes les UFR de tous les sites de l'université de Bourgogne.

Accompagnement administratif et adaptation pédagogique

Par suite des préconisations du médecin du SSE après entretien avec l'étudiant en situation de handicap temporaire ou définitif, plusieurs aides pédagogiques sont proposées à l'université de Bourgogne aussi bien pour les cours que pour les examens :

- a. **La prise de notes** par un autre étudiant de la même promotion procure des notes de cours de qualité sous format numérique.
 - b. **Le tutorat** vise à développer l'acquisition de méthodes de travail et la reprise des contenus des cours.
 - c. La mise en œuvre de toutes **aides techniques et technologiques de compensation** (agrandisseur basse vision, etc). Des partenariats développés avec des entreprises permettent de financer ces équipements. La Mission Handicap gère la mise à disposition des matériels. L'usage de robots (BEAM) permet aux étudiants de suivre les cours à distance mais d'être physiquement représentés par le robot dans la salle, ce qui favorise une interactivité plus complète dans la situation de cours sur site. Afin de compléter cette assistance, des casques de type webcam sont proposés aux étudiants
- **Assistance aux examens**

L'assistance aux examens pourra être modulée en fonction des recommandations du SSE et de la commission pluridisciplinaire. Les référents handicap s'assureront de la bonne mise en œuvre de cet accompagnement :

1. **Le temps majoré de composition** : ce temps majoré est le plus souvent un tiers temps supplémentaire mais il peut être défini tout autrement en fonction de la situation de handicap.
2. **L'adaptation des sujets** d'examens pour les étudiants (par exemple, en situation de handicap visuel, agrandissement de la police, traduction en braille ; en situation de handicap auditif : substitution d'une épreuve de compréhension orale par une épreuve écrite)
3. **Le secrétariat d'examen** : un secrétaire peut lire l'énoncé de l'épreuve et rédiger la copie sous la dictée de l'étudiant qui est empêché d'écrire du fait de son handicap.

Nouveauté 2024-2025

4. **Une salle à part** pour composer sans stress. Dans le bâtiment Droit-Lettres, deux salles spécifiques « Salles Playmobil » comprenant des chaises avec tablette sur roulettes et paravents + ordinateurs portables seront testés en présence d'un surveillant.
5. Des séparateurs de bureau seront testés en 2025 + casques anti-bruit afin de composer dans un environnement moins stressant
6. Le logiciel Evaluo sera également testé pour composer à distance sans stress

Soulignons aussi que, pour tenir compte des problèmes posés par l'organisation des examens dans les composantes, une démarche d'amélioration des processus a été mise en place (responsabilisation de l'étudiant pour la transmission des décisions d'aménagements, constitution d'un vivier de



secrétaires d'examen, réflexion sur des temps et sujets distincts...)

En 2023/2024, 76 étudiants ont bénéficié d'un preneur de notes, 21 ont eu recours au robot-Beam, 26 au secrétariat d'examen et 15 à un tuteur pédagogique.

Evaluo : Une solution d'examens en ligne

En 2019-2020, l'expérimentation d'un outil de proctoring (e-surveillance) pour les examens avait été réalisée avec Proctor Exam mais la gouvernance n'avait pas souhaité retenir cet outil.

En 2023, à la suite de l'intégration de la robotique de téléprésence, le service PNR a entrepris la recherche d'un nouvel outil permettant aux étudiants empêchés de passer leurs examens à distance. Evaluo, a été identifié et sera présenté aux services concernés pour validation. Si la gouvernance l'approuve, les médecins pourront, lorsque nécessaire, proposer cette solution aux étudiants et aux équipes pédagogiques.

Un relais sera établi pour attribuer les accès et accompagner les enseignants dans la préparation des examens, ainsi que les étudiants lors du déroulement de ceux-ci.

Le besoin a été évalué comme suit : 50 étudiants pour 7 examens de 3 heures par semestre, avec une surveillance et assistance fournie par la société durant les épreuves.

L'évaluation orale est également possible avec la plateforme Evaluo.

Cette plateforme sera testée en 2025 par l'équipe du PNR avec des étudiants volontaires porteurs de troubles du neurodéveloppement.

2. Le matériel adapté

Les étudiants ont la possibilité d'utiliser du matériel adapté préconisé par le service de santé étudiante (SSE) et ce en fonction de leurs problèmes de santé.

Certains étudiants ont la possibilité d'apporter leur matériel s'il est autorisé ou d'emprunter celui de la mission handicap ou de leur composante (UFR, école, institut).

L'inventaire du matériel adapté (annexe 4) devra se poursuivre en continu entre les référents handicap des composantes et la mission handicap.

La mission handicap qui sera prochainement formée avec le réseau APACHE fera de la veille pour informer service de santé étudiante SSE et la chargée de mission handicap de toutes les nouveautés et innovations technologiques en matière de matériel adapté.

En 2024 des lunettes ATOL pour aider les étudiants avec des troubles du langage ont été testées par la mission handicap et le SSE.

Le Service de Pédagogie Numérique de l'Université de Bourgogne s'engage activement à fournir des outils et des contenus visant à promouvoir l'accessibilité numérique pour les étudiants et le personnel en situation de handicap, qu'il soit permanent, temporaire ou situationnel.

L'accessibilité numérique

Depuis 2019, l'université de Bourgogne a mis à disposition de tous les étudiants et personnels l'accessibilité gratuite à la plateforme collaborative Office 365.



Afin de donner l'accès aux contenus numériques pour tous les usagers en situation de handicap des formations en ligne sont accessibles sur la plateforme de l'université de Bourgogne. Une vidéo présente toutes les fonctionnalités disponibles dans les outils mis à disposition.

Depuis 2020 l'université de Bourgogne propose également des ordinateurs en prêt et des clés internet 4G pour les étudiants en précarité numérique.

Les Robots de téléprésence Beam

Depuis la rentrée 2016, le Service de Pédagogie Numérique de l'université de Bourgogne développe des expérimentations en robotique de téléprésence.



Le robot de téléprésence, nommé « Beam », est distribué par la société lyonnaise Awabot, qui contribue à son développement. Ce dispositif permet d'interagir à distance en toute autonomie. Bien qu'il soit principalement destiné aux étudiants en situation de handicap, ses applications s'étendent à d'autres publics.

Les applications possibles sont variées :

- **Handicap** : Un(e) étudiant(e) peut utiliser le robot depuis son domicile ou un hôpital pour assister aux cours à l'université. Grâce à cette technologie, il/elle bénéficie d'une immersion réelle et peut interagir avec ses camarades et l'enseignant.
- **Santé** : Un étudiant ou un membre du personnel confronté à des problèmes de santé temporaires (par exemple, une hospitalisation) peut également recourir à la robotique de téléprésence.
- **Communication** : Un établissement peut participer à un salon (comme Studyrama) ou à un événement (comme les Journées Portes Ouvertes) en utilisant la robotique de téléprésence, permettant ainsi une présence à distance.
- **Accès à la culture** : Les musées peuvent offrir des visites virtuelles via le robot.
- **Recherche** : Un enseignant-chercheur en déplacement prolongé à l'international peut continuer à collaborer avec son équipe de laboratoire grâce à ce dispositif.

- **La robotique de téléprésence au service des étudiants empêchés**

À la suite de cette première expérimentation réussie, l'université a décidé de proposer l'utilisation d'un robot sur une année universitaire. Ainsi, une étudiante a pu utiliser un robot au cours de l'année universitaire 2017-2018. Robot qu'elle a continué à utiliser jusqu'à la fin de son Master.

A la rentrée de janvier 2019, l'université a mis **8 robots Beam à disposition de ses étudiants**.

La flotte de robots s'est étoffée en 2021 par le biais d'appels à projets (10 robots acquis par le biais de l'AAP équipements pédagogiques et numériques de la région BFC et 25 robots prêtés dans le cadre du [programme TED-i des Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#)). La communication a été améliorée, autant pour les étudiants ayant besoin d'utiliser ce matériel, que pour les personnels (enseignants ou non), simplifiant la mise en place du dispositif. Un plus grand public a été sensibilisé permettant une banalisation du dispositif et une augmentation du nombre de préconisations. Ceci notamment grâce au recrutement d'une volontaire service civique qui a pu participer pendant 8 mois au déploiement de certaines ressources. Ainsi :

- [une page web dédiée](#) a été actualisée rassemblant les ressources et informations à disposition ;
- une vidéo a été tournée pour présenter le dispositif ;
- des présentations aux référents handicap, lors de journées handicap, lors de liaisons lycées-université mais aussi dans les composantes de l'uB ont été effectuées ;
- un guide, ainsi qu'un questionnaire post-utilisation pour les étudiants empêchés ont été confectionnés.

Le robot de téléprésence Beam est devenu un réel outil de référence, à tel point que certaines composantes ont souhaité acquérir leur propre dispositif.

Notre flotte a atteint jusqu'en août 2024 un nombre de 43 robots.

Des étudiants utilisateurs témoignent sur cette courte vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=x2H42Ov3dps>



Une partie de la flotte robotique de l'uB

En termes de perspective et après expérimentations, l'utilisation du robot de téléprésence a pu s'installer progressivement et ce par le biais de la collaboration entre :

- le Service de Santé Étudiante (SSE) chargé d'étudier les demandes des étudiants et d'effectuer les recommandations médicales ;
- la Mission Handicap du Pôle de Formation et Vie Universitaire (PFVU) chargée du recrutement des étudiants devant déplacer le robot ;
- les référents handicap des composantes
- et du service Pédagogie Numérique et Ressources (PNR) de la Direction du Numérique chargé par exemple de la maintenance de la flotte de robotique, de la formation des usagers à son utilisation etc.

Il est important d'avoir conscience que le robot permet un maintien de la vie sociale étudiante. Un étudiant empêché peut ainsi questionner l'enseignant ou se rendre auprès de sa scolarité après un cours, profiter d'une pause-café ou même de sa pause méridienne avec des camarades entre deux cours et ainsi garder un contact qu'il peut être difficile de maintenir avec des outils de visioconférence classiques.

- **La robotique de téléprésence au service de la recherche à l'université de Bourgogne**

Les robots Beam peuvent être également mobilisés dans le cadre de la recherche scientifique.

Peter Ford Dominey, chercheur CNRS au laboratoire INSERM, utilise un robot Beam guidé par l'IA pour étudier la mémoire dans le contexte du vieillissement. Il développe cette recherche à l'Institut Marey de Dijon. Cette structure propose un espace pour évaluer les capacités fonctionnelles et cognitives de personnes âgées, de personnes porteuses d'affections chroniques stabilisées ou d'handicap. La recherche de Peter Ford Dominey expérimente le potentiel de la robotique à aider les personnes avec des problèmes de mémoire à vivre une expérience partagée et à maintenir des relations sociales avec d'autres personnes. Dans le cadre de cette recherche, un robot « Beam » a été placé dans un EHPAD dijonnais.

Julien Fatome, chercheur en optique (CNRS, Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne-ICB), a été invité à collaborer par un laboratoire de l'Université d'Auckland en Nouvelle-Zélande. Pendant ses séjours de recherche internationaux, il a pu continuer à travailler à distance avec son équipe dijonnaise grâce au robot de téléprésence. Le robot lui a permis non seulement de dialoguer avec les membres de son laboratoire d'origine, mais aussi de s'approcher de certains objets et outils de recherche dans le cadre des expérimentations ou manipulations en direct, etc.

D'autres usages de la robotique de téléprésence sont possibles à l'université de Bourgogne au sein de ses laboratoires de recherche ou écoles doctorales : assister à des réunions, visiter des lieux de recherche à distance, participer à des jurys ou à des expérimentations scientifiques...

3. Encourager la mobilité internationale avec Erasmus+ et L'Alliance Forthem

L'université de Bourgogne est membre fondateur de l'Alliance FORTHEM dans le cadre du programme Erasmus+ « Universités européennes », avec ses six universités partenaires :



- L'université de Jyväskylä en Finlande,
- L'université de Lettonie à Riga,
- L'université Johannes Gutenberg de Mayence en Allemagne,
- L'université d'Opole en Pologne,
- L'université de Palerme en Italie,
- L'université de Valence en Espagne,
- L'université d'Agder en Norvège
- L'université Lucian Blaga de Sibiu en Roumanie

Universités européennes – ALLIANCE FORTHEM

FORTHEM (Fostering Outreach within European Regions, Transnational Higher Education and Mobility) a été créé pour les étudiants : FOR-THEM (pour eux).

L'initiative « Universités Européennes » mise en place et soutenue par la Commission Européenne, vise à développer et à faciliter la coopération interuniversitaire en matière d'enseignement, de recherche et d'engagement sociétal, notamment en permettant de nouvelles formes de mobilité et de collaboration virtuelle au sein d'un grand « campus européen ». FORTHEM fait partie des 17 premières alliances sélectionnées et financées dans le cadre du programme Erasmus+. Ce projet pilote, suivi de près par la Commission et le MESRI, se destine à l'ensemble de la communauté universitaire et à ses partenaires socio-économiques régionaux.



L'association ESN InsiDijon s'implique également à l'arrivée d'un étudiant étranger en situation de handicap. Avec l'appui de l'alliance FORTHEM, cette association étudiante a organisé, en 2021, une semaine dédiée à l'étude des barrières à la mobilité internationale pour des personnes en situation de handicap. Elle réunira à l'uB une quarantaine de participants en provenance des 7 universités FORTHEM et donne priorité aux participants qui sont eux-mêmes en situation de handicap.

Mobilités, collaborations virtuelles et stages à l'étranger :

- De nouvelles formes de mobilité étudiante sont proposées par FORTHEM. Les « mobilités courtes » individuelles ou collectives durent une ou deux semaines : inférieures aux 3 mois des échanges Erasmus+ classiques et totalement financées par l'alliance, elles visent à démocratiser la mobilité physique au sein de l'alliance.
- Le Campus FORTHEM, un programme de mobilité semestrielle organisé tour à tour par les universités partenaires rassemble une soixantaine d'étudiants de toutes les universités de l'alliance, autour d'un thème lié à un défi sociétal. Le campus FORTHEM offre un cadre structuré qui vise à encourager même les étudiants les plus hésitants à passer du temps à l'étranger. Le premier Campus FORTHEM a été organisé au semestre d'automne 2021/2022 à l'Université de Bourgogne.

- Des cours partagés qui réunissent des groupes d'étudiants de pays différents ou encore des projets tutorés internationaux constituent également de nouvelles possibilités de collaboration en ligne, permettant à des étudiants qui ne peuvent ou ne souhaitent pas voyager de vivre eux aussi une expérience de collaboration ou de travail en équipe internationale (internationalisation at home). Des solutions techniques de médiation linguistique les aident à surmonter les barrières de la langue.

Bien évidemment, toutes ces activités sont accessibles aux étudiants et personnels souffrant de handicap, une attention particulière est portée par l'alliance sur l'égalité des chances et d'accès à tous ces dispositifs.

L'engagement civique est aussi l'une des priorités de FORTHEM. Toute action en faveur du handicap sera mise en exergue. Depuis 2021, FORTHEM a renforcé ses activités de sensibilisation sur les grandes questions sociétales et sur l'engagement civique, proposant aux étudiants des activités de formation et de participation pour acquérir des compétences en matière de volontariat et d'accompagnement.

Au sein du programme de l'Alliance, un volet est dédié à des « labs », 9 laboratoires virtuels ou think-tanks dédiés à des sujets permettant à des chercheurs, des étudiants et à leurs partenaires socio-économiques de répondre à de grands enjeux sociétaux. Ces 9 labs traitent des défis suivants : « aliments, alimentaire, alimentation », « climat et ressources », « diversité et migrations », « multilinguisme à l'école et à l'université », « résilience, qualité de vie et changements démographiques », « transformation numérique », « vivre l'Europe », « héritage culturel » et « art et esthétique ». Plus spécifiquement, le lab « Résilience, qualité de vie et changements démographiques » contribue à la recherche sur la situation du handicap en milieu scolaire et professionnel. Un appel à projets ouvert en continu vise à soutenir des actions de recherche ou des mobilités dans tous ces domaines.

L'alliance FORTHEM a des objectifs très ambitieux en matière de mobilité et de collaboration internationale. Dans les années à venir 30% des membres de l'alliance auront l'occasion de participer à une mobilité physique, hybride ou virtuelle, à travers la multiplication des accords Erasmus+ et les nouvelles formes de collaboration mises en place.

Ce développement s'accompagne d'une simplification et d'une harmonisation des procédures administratives liées à la mobilité. Les établissements partenaires travaillent ensemble pour rendre aussi faciles que possibles les démarches à effectuer, tout en assurant un soutien et un suivi administratifs. Cela passe notamment par la dématérialisation des procédures à travers l'adoption de la carte d'étudiant européenne et l'initiative « Erasmus sans papier ».

Toutes ces activités sont accessibles aux étudiants et personnels en situation de handicap, une attention particulière étant portée par l'alliance sur l'égalité des chances et d'accès à tous ces dispositifs.

L'engagement de FORTHEM sur les questions de diversité et inclusion s'est également manifesté par la création en 2022 d'une unité regroupant les experts de cette thématique provenant des 9 universités de l'alliance. Leur objectif est de collaborer sur la création de rapports de bonnes pratiques et de recommandations pour mettre en place une culture d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et de travail non discriminatoire, sensible à la diversité et inclusive. Dans ce cadre une rencontre regroupant les experts de cette unité a eu lieu à L'université de Palerme en mai 2024. Cette mission a mis en lumière les difficultés avec nos marchés pour la mobilité des personnes en situation de handicap (Absence ou manque d'assistance promises, logement inadapté).

4. La Commission Solidarité Étudiante

La Commission Solidarité Étudiante de l'université de Bourgogne est un service de soutien destiné aux étudiants en situation de précarité. Composée de 5 personnels permanents contractuels, 15 bénévoles permanents de l'université, de 30 référents solidarité composantes, elle vise à offrir un appui concret.

La mission de la Commission Solidarité Étudiante (CSE) est d'assister les étudiants, qu'ils soient français, internationaux ou réfugiés, confrontés à des difficultés matérielles sévères, lorsque les dispositifs d'aide sociale traditionnels ne suffisent pas. La CSE propose des solutions d'urgence, temporaires, qui permettent aux étudiants de maintenir des conditions de vie acceptables.

La CSE s'engage pour la réussite académique et l'insertion professionnelle des étudiants, en les accompagnant tout au long de l'année. Elle favorise un soutien global pour garantir un parcours serein.

Grâce à ses actions, la Commission Solidarité Étudiante contribue à faire de la solidarité une valeur essentielle de l'université de Bourgogne et à soutenir la réussite des étudiants.

Créée en décembre 2020 sous l'impulsion de Vincent Thomas, président de l'université, la CSE centralise et coordonne toutes les initiatives de soutien aux étudiants.

En septembre 2022, la CSE a ouvert le premier centre de solidarité étudiante en France, situé à la maison de l'étudiant. Ce guichet unique, animé par trois accompagnateurs sociaux, répond aux situations d'urgence des étudiants en difficulté. Il s'appuie sur une coopération entre les services universitaires, des organismes privés tels que la CAF et la CPAM, le CROUS, des associations étudiantes, des ONG, ainsi que des partenaires locaux et des collectivités.

Ce centre de solidarité dispose également d'une ressourcerie-boutique solidaire pour les étudiants.

La Commission Solidarité Étudiante offre huit types d'aides concrètes aux étudiants en difficulté :



1. **Hébergement** : Solutions d'urgence, partenariat avec des foyers, familles d'accueil, studios réservés, et aide au règlement des loyers CROUS.
2. **Aide alimentaire et produits d'hygiène** : Accès aux épiceries solidaires et distribution gratuite de protections hygiéniques.
3. **Accès aux droits et mobilité** : Aide administrative, dons de titres de transport, vélos et équipements de sécurité.
4. **Suivi scolaire et réussite** : Accompagnement pédagogique, tutorat, cours d'anglais, et ateliers de gestion du stress.
5. **Stages et emplois** : Aide à la recherche et préparation, mise en relation avec employeurs.
6. **Santé** : Aide aux démarches administratives, consultations médicales et suivi psychologique.
7. **Matériel** : Prêts d'ordinateurs, dons de vêtements, linge de maison, vaisselle, électroménager, produits d'hygiène et fournitures scolaires, etc.
8. **Loisirs et sport** : Organisation de sorties culturelles et sportives.

La commission a également pour rôle d'organiser et de coordonner des événements solidaires en collaboration avec des associations étudiantes, des ONG telles que la Croix Rouge, le Secours Populaire, la Banque Alimentaire, Lions Club, Rotaract, et les Restos du Cœur. Elle s'associe aussi à divers partenaires, comme Harmonie Mutuelle, ENEDIS, Leroy Merlin, ainsi qu'à des élèves du primaire et des résidents des Vill'âges Bleus.

Quatre événements annuels indispensables pour sortir les étudiants de l'isolement et leur offrir des moments de bien-être, de partage et de nombreux produits de première nécessité pour la majorité collecté par une quarantaine de partenaires engagés. Ces événements sont fréquentés par 400 à 600 étudiants et mobilisent jusqu'à 160 bénévoles. Les produits qui n'auraient pas été distribués sont remis en circuit dans la ressourcerie.

La commission peut compter sur le soutien de 80 partenaires privés ou publics, dont une grande partie entrent, comme l'université de Bourgogne, dans une démarche de responsabilité Sociétale (RSE), comme les sociétés ENEDIS et KEOLIS.

Les collectes réalisées par ses différents partenaires pour les étudiants en précarité au sein de différentes entreprises montrent également l'engagement de l'université de Bourgogne dans cette démarche.

La commission solidarité étudiante a pu accompagner depuis 2021 près de 1200 étudiants. Elle continue de développer son modèle unique sur les sites territoriaux qui ont tous des spécificités et des acteurs locaux solidaires différents.

Dès 2025 des antennes devront être créées sur les campus d'Auxerre, de Chalon sur Saône, du Creusot, de Macon et de Nevers afin qu'aucun étudiant ne soit oublié.

En 2023, la CSE a aidé 201 étudiants pour la constitution de leurs dossiers administratifs ou de leurs suivis médicaux. Elle accompagne des étudiants en situation de handicap et précaires qui rencontrent des problèmes pour régler leurs frais médicaux (traitements divers, lunettes, dentaires, autres spécialistes et opérations). La CSE a mis en place des partenariats avec le CHU de Dijon et la CPAM de Côte d'Or afin de faciliter le suivi des dossiers des étudiants ou le traitement des frais hospitaliers. Elle travaille en étroite collaboration avec le service de santé. La directrice du Service de Santé Étudiante de l'université est également référente service CSE, ce qui facilite la prise en charge rapide et le suivi de ces étudiants fragilisés.

Ces dispositifs devront être mis en place sur les sites territoriaux.

La CSE a pu aider des étudiants non-voyants en fragilité financière à régler leurs loyers après de partenaires spécialisés.

La CSE mettra en place dès 2025 la plateforme « Talents- Gagnants » destinées aux entreprises qui s'engagent avec le MEDEF et la CPME en proposant des profils d'étudiants, suivis par la CSE, méritants et compétents dans de nombreux secteurs recherchant un stage, une alternance ou un premier emploi. Les profils des étudiants en situation de handicap seront également proposés.

C. L'accompagnement des personnels en situation de handicap

Les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des personnels de l'UB permettent d'identifier et de prendre en compte les éventuels besoins d'agents en situation de handicap ou confrontés à des questions de maintien dans l'emploi.

L'identification des besoins ainsi que la mise en œuvre des solutions identifiées nécessitent un travail de collaboration entre le médecin du travail, les services et les pôles, avec la cellule Qualité de Vie au Travail, la commission Handicap ainsi qu'avec les chefs de service.

Le financement des actions se fait sur le budget Action Sociale de l'université. Les demandes de subvention auprès du FIPHFP sont faites dans un second temps.

Le service de médecine du travail est un acteur clé de ces processus d'identification des besoins et de mise en œuvre des actions. Son équipe pluridisciplinaire (article 10 du décret 82-453) travaille en collaboration étroite avec :

- Le Service Social du personnel notamment l'assistante de service social du personnel/correspondante handicap ainsi que la gestionnaire administrative du service
- Le Pôle Ressources Humaines et notamment les services BIATSS, SPE et SDRH
- La cellule Qualité de Vie au Travail
- La commission handicap

Un travail de formalisation des processus en lien avec les démarches de contrôle interne, le déploiement du site internet et l'évolution du site intranet s'inscrivent dans le schéma directeur du handicap 2024-2027.

1. Les acteurs internes

Le médecin du travail (médecin de prévention avant 2020)

« Le service de médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Il conduit les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel » (article 10 du décret 82-453).

Dans ce cadre, le médecin du travail effectue des visites de d'information et de prévention (article 24-1 du décret 82-453) et assure une surveillance médicale particulière notamment pour les agents en situation de handicap (article 24 du décret 82-453).

« Le médecin du travail est seule habilité à proposer des aménagements de poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions justifiés par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé des agents » (article 26 du décret 82-453).

Au travers de ces activités, le médecin fait des préconisations d'aménagement et selon les situations individuelles sensibilise les agents sur la démarche de Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Il oriente les agents vers les différents acteurs et notamment l'assistante de service sociale des personnels / correspondante handicap.

Nous avons fait une demande auprès du ministère, dans le cadre du COMP (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2025-2027) afin de recruter durant trois ans deux infirmières du travail pour s'assurer de la santé au travail des personnels, de faciliter le repérage des agents en

situation de handicap et de mieux accompagner les situations de retour à l'emploi. L'objectif sera de rencontrer tous les agents titulaires et contractuels de l'université de Bourgogne.

Ces infirmières spécialisées informeront les agents sur la RQTH et renforceront l'accompagnement des agents susceptibles de la demander

Elles permettront enfin d'améliorer la capacité des services à réaliser des aménagements de poste nécessaires pour les personnels en situation de handicap.

L'assistante sociale des personnels / correspondante handicap

Située à l'interface de la vie privée et de la vie professionnelle des agents, l'Assistante de Service Social des Personnels (ASP)/correspondante handicap (CH) exerce ses missions dans le respect et le cadre du secret professionnel.

Elle accueille, informe et oriente les agents. Elle les accompagne en tenant compte de la globalité de leur situation que ce soient des problématiques d'ordre personnel et/ou professionnel qui peuvent être liées ou non au handicap. Elle peut guider les personnels dans la constitution d'un dossier MDPH (Maison Départementale de la Personne en Situation de Handicap) et la mise en place des mesures nécessaires à l'amélioration de la situation. Elle est en lien avec les services du pôle ressources humaines, et avec les responsables administratifs et/ou les encadrants pour le suivi des préconisations médicales si besoin. Elle s'appuie sur le consentement et l'implication de l'agent pour son accompagnement.

La gestionnaire du service action sociale traite les demandes d'aménagement de poste de travail au niveau administratif et financier. Elle fait les bons de commandes, paie les factures, gère le budget, est en lien avec les fournisseurs. Elle effectue les demandes de subvention auprès du Fonds d'Insertion pour les Personnels Handicapés de la Fonction Publique (FIPHFP). Elle centralise tous les documents nécessaires pour les demandes de financement et suit étape par étape le traitement du dossier en lien avec le FIPHFP.

Les services du pôle ressources humaines mettent en œuvre la politique des ressources humaines et conseillent les composantes, pôles et services.

Les services BIATSS et SPE ont en charge la gestion des emplois, l'organisation des concours, l'organisation des instances. Ils ont également en charge la gestion individuelle administrative des agents BIATSS et enseignants (avancement, congés, cumul d'activité) et financière (traitements, indemnités).

La service développement des ressources humaines du pôle RH a en charge le recrutement (BIATSS), la formation, l'accompagnement en évolution professionnelle des agents, titulaires comme contractuels. Il met en œuvre, en fonction des situations des agents, les dispositifs de formation tout au long de la vie (formation, période immersion, période de professionnalisation, Congé de formation professionnelle, Compte personnel de formation, bilan de compétences, tutorat etc.).

La psychologue du travail soumise au secret professionnel, conseille et soutient les composantes et services, les personnels sur des actions concrètes et ponctuelles d'amélioration des conditions de travail et dans l'intérêt du bien-être au travail. Elle propose des accompagnements individuels ou collectifs par des espaces d'écoute centrés sur les questions de travail. Ainsi, elle conduit des interventions auprès des équipes de travail en difficulté (conflit, problème organisationnel, de management), propose des médiations. La confidentialité des propos et l'anonymat constituent les principes de base de ses interventions.

2. Les acteurs et partenaires externes

La chargée de mission de Cap Emploi, ergonomiste de métier, joue un rôle de terrain prépondérant. Elle effectue les études de poste, aide à la rédaction des documents administratifs pour le FIPHFP (préconisations). Elle travaille en lien avec les fournisseurs de matériel.

Le FIPHFP

« Le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a pour objectif d'accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle en compensant leur handicap ».

Dans cette optique, le FIPHFP peut financer au cas par cas des aides individuelles matérielles, techniques, humaines ou encore de la formation qui sont détaillées dans son catalogue (...)

L'intervention du FIPHFP est soumise à plusieurs principes dont :

- Le FIPHFP intervient en complémentarité des dispositifs de droit commun
- Les aides ne sont pas accessibles « de droit », le FIPHFP se réserve le droit d'accorder ou non la prise en charge d'une aide en fonction de la situation d'espèce.
- L'absence ou le refus de prise en charge financière par le FIPHFP ne dispense pas l'employeur de son obligation d'aménagement de poste
- La sollicitation du FIPHFP par un employeur public doit s'inscrire dans le respect du principe d'aménagement raisonnable des postes de travail
- Le FIPHFP ne prend pas à sa charge les demandes de financement dont le coût total par bénéficiaire ne dépasse pas 200€ TTC. Il est en effet attendu que l'employeur prenne à sa charge les dépenses d'un faible montant au titre de l'amélioration des conditions de travail et de la responsabilité sociétale.
- Un employeur ne peut demander plus de 40.000€ d'aides par année civile.
- La majorité des interventions du FIPHFP sont mobilisées sur prescription de la médecine professionnelle.

Une rencontre avec le FIPHFP a eu lieu en octobre 2024 pour un projet de conventionnement. Une réflexion sera menée dès 2025 en concertation avec la gouvernance, les services des ressources-humaines et de la qualité de vie au travail afin d'envisager la mise en place d'une convention transitoire d'un an.

3. La commission handicap

La **commission handicap** a été mise en place en novembre 2015 à l'uB. Elle est composée du médecin du travail, de l'assistante sociale des personnels / correspondante handicap, de la gestionnaire du service d'action sociale, de la chargée de mission de Cap Emploi 21 et de la direction des ressources humaines selon les situations évoquées. Cette commission se réunit une fois par mois.

En pluridisciplinarité et en confidentialité, sa mission est de prendre en compte, et de mettre en œuvre les préconisations médicales pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi en particulier les agents ayant une RQTH. Elle centralise et instruit les nouvelles demandes, suit les dossiers en cours et s'assure de la mise en œuvre des actions. Elle traite en grande majorité les besoins d'aménagement de poste des agents ayant une RQTH, en lien avec le catalogue du FIPHFP.

Les membres de la commission handicap notamment l'assistante de service social/correspondante handicap et la directrice des Ressources Humaines font le lien avec la cellule Qualité de vie au travail et les autres services du Pôle RH. En fonction des besoins et situations, ils font le lien avec les autres acteurs du handicap, les services opérationnels de gestion RH (SPE, BIATSS, SDRDH), les autres instances, organes de réflexion et décision (cellule QVT etc.), auxquels ils participent.

Fonctionnement de la commission handicap

La fiche médicale (compatibilité au poste) rédigée par le médecin du travail est transmise à l'agent, au responsable administratif et à la correspondante handicap qui recense ainsi les besoins.

Lorsque le médecin du travail-préconise un aménagement de poste de travail en lien avec le handicap, une étude de poste est réalisée in situ pour évaluer le besoin de compensation du handicap.

S'il s'agit d'aménagement matériel, l'étude est systématiquement réalisée par La chargée de mission Cap Emploi qui, une fois le besoin identifié (en lien avec les fournisseurs), met à disposition de l'agent le matériel pour une période d'essai. A l'issue de celle-ci, la personne valide le matériel testé ou essaie de nouveaux matériels.

Le service social du personnel passe la commande. Après retour des documents nécessaires à l'instruction du dossier, il réalise une demande de subvention sur le portail du FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique).

Financement

| Année | Dépenses | Subvention perçue du FIPHFP | Nombre d'agents ayant bénéficié d'un aménagement |
|-------|-------------|-----------------------------|--|
| 2010 | 2 124,54 € | 2 124,54 € | 2 |
| 2011 | 858,07 € | 858,07 € | 4 |
| 2012 | 4 143,94 € | 4 143,94 € | 5 |
| 2013 | 13 171,79 € | 13 171,79 € | 11 |
| 2014 | 18 761,85 € | 18 480,02 € | 12 |
| 2015 | 32 366,30 € | 27 040,89 € | 22 |
| 2016 | 34 291,29 € | 22 055,82 € | 21 |
| 2017 | 28 764,30 € | 5 340,35 € | 14 |
| 2018 | 27 349,87 € | 0 € | 13 |
| 2019 | 12 777,78 € | 9 670,45 € | 10 |
| 2020 | 16 714,35 € | 10 774,19 € | 13 |
| 2021 | 7 544,51 € | 4 436,71 € | 5 |
| 2022 | 19 450,13 € | 14 026,92 € | 14 |
| 2023 | 27 427,10 € | 18 060,17 € | 15 |

Figure 7 : Évolution des dépenses consacrées à la compensation du handicap, du nombre d'agents concernés, et des subventions perçues du FIPHFP.

Comme illustrée par la figure 7, depuis 2014, le FIPHFP ne finance plus à 100% les aides demandées et les employeurs publics ont un reste à charge.

Ces chiffres illustrent le fait que la compensation du handicap est liée à des contextes (COVID en 2021, modifications des modalités du FIPHFP en 2015...) et est très dépendante des agents en situation de handicap et de leurs besoins.

Ainsi tous les agents BOE n'ont pas de besoins d'aménagement de poste. D'autre part, dans la majorité des situations, la compensation d'une situation de handicap par un aménagement perdure dans le temps et ne nécessite plus de dépenses les années suivantes. Chaque situation est différente, est dépendante de la famille de handicap ou de la pathologie, de la situation personnelle de l'agent, du poste occupé etc. Les données du tableau illustrent en grande partie ces disparités.

4. Dispositif commun de retour à l'emploi

Depuis quelques années, l'université réfléchit à un dispositif de retour à l'emploi qui aurait pour objectif d'accompagner les agents ayant été éloignés de leur travail pendant une durée importante, rendant difficile leur retour. Ce dispositif peut concerner des agents en situation de handicap ou dont l'état de santé peut conduire à une démarche de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé. Il prend sa place dans une démarche d'identification de besoins de compensation et de maintien dans l'emploi.

Ce dispositif envisage :

- Une visite médicale de reprise auprès du médecin du travail avec le cas échéant des préconisations d'aménagement de poste de travail
- L'élaboration d'une fiche de poste, associant le chef de service, l'agent et la correspondante handicap.
- Un temps d'information organisé par le chef de service au sein de son équipe.

Il prévoit de pouvoir impliquer les acteurs suivants à un ou plusieurs moments du processus de retour à l'emploi : l'assistante sociale des personnels/correspondante handicap, la psychologue du travail, le Service de développement des ressources humaines, des professeurs du SUAPS, le service de pédagogie numérique et les services du pôle ressources humaines, la MGEN, les chefs de service, la commission handicap, la cellule QVT.

Fonctionnement du dispositif de retour à l'emploi

L'assistante de service social du personnel/correspondante handicap et la psychologue du travail sont informées des arrêts de travail des agents par les services du personnel RH (BIATSS, SPE), par la commission handicap, la cellule QVT etc.

Selon les situations dont elles peuvent avoir connaissance, elles se mettent à disposition des agents.

L'assistante de service social du personnel/correspondante handicap pour les :

- Informer sur les droits liés à leurs problématiques de santé (droits liés à leur mutuelle, droits concernant arrêt long, impact budgétaire et solutions etc.),
- Orienter vers des partenaires adaptés si besoin
- Accompagner dans les démarches en lien avec les conséquences du problème de santé (impact budgétaire, vie familiale, intervention d'aide à domicile) Et notamment, selon les situations, dans le montage du dossier MDPH pour une RQTH et une demande de prestation de compensation du handicap

Avec l'accord de l'agent, elle se met en lien avec les partenaires internes et/ou externes (travailleurs sociaux du CGFL, du CHU, MGEN, psychologue du travail etc.) utiles à l'accompagnement et au retour à l'emploi.

La psychologue du travail pour :

- Proposer un espace d'écoute centré sur les questions de travail,
- Coconstruire avec l'agent un diagnostic de sa situation de travail,
- Recenser avec lui les ressources à mobiliser.

Le service de développement des ressources humaines

Afin d'anticiper le retour à l'emploi, la connaissance de la situation administrative de l'agent peut être source d'informations et orienter les actions à mettre en œuvre. L'expertise des services RH est ainsi nécessaire à l'analyse de certaines situations.

Les différents acteurs sont en relation et échangent au travers de réunions qu'ils s'agissent de réunions de la commission handicap, de la commission QVT, ou organisées pour répondre à des situations nécessitant des actions rapides, ou à la demande des différents acteurs. Ainsi, ce dispositif de retour à l'emploi est à construire dans ces modalités de fonctionnement. C'est un axe de travail du schéma directeur 2024-2027.

Dispositif commun de reclassement professionnel des personnels

La procédure de reclassement concerne les fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions (décret 2022-632 du 22 avril 2022), mais pas à toutes fonctions. Elle s'applique aux fonctionnaires, que cette inaptitude soit temporaire ou définitive.

Cette procédure intervient lorsqu'il n'est pas possible d'aménager les fonctions ou de procéder à une nouvelle affectation sur des fonctions correspondant au grade de l'agent concerné et compatibles avec son état de santé.

La procédure de reclassement s'ouvre par une période de préparation au reclassement (PRR), d'une durée maximale d'un an, destinée à accompagner l'agent dans la construction de son projet de réorientation professionnelle, grâce notamment à des formations, des stages d'immersion ou tout dispositif lui permettant d'envisager une nouvelle carrière. Pendant cette période, le fonctionnaire est en position d'activité et continue de percevoir son traitement et les primes afférentes à son poste et à son grade.

Le reclassement s'effectue généralement par la voie du détachement, éventuellement dans un autre versant de la fonction publique puis, le cas échéant, par intégration dans un autre corps ou cadre d'emplois de fonctionnaires.

Le FIPHFP dans [son catalogue](#) (p114) a un volet « d'aides à la formation des personnes en situation de handicap », aides qui viennent en complément des dispositifs de droit commun. Il s'agit de dispositifs spécifiques d'aides pour des bilans de compétences et bilans professionnels, des formations dans le cadre de la période de préparation au reclassement (PRR), des formations dans le cadre d'un reclassement statutaire ou d'un changement d'affectation pour inaptitude, des formations de reconversion d'un agent atteint d'une maladie évolutive etc. Le FIPHFP propose aussi des aides comme les prestations d'appui spécifiques (PAS), la prestation Inclu'Pro Formation qui sont autant de dispositifs permettant d'accompagner les agents dans le cadre d'une reconversion, d'un reclassement.

Ces dispositifs peuvent être mis en œuvre pour les BOE. Le FIPHFP définit les pièces justificatives permettant de justifier de la qualité de BOE dans un tableau récapitulatif (p11 du catalogue). La plupart de ces pièces justificatives sont très souvent la RQTH, ou une qualification par le médecin du travail (avis d'inaptitude, avis du comité médical etc..). Extrait ci-dessous du tableau récapitulatif.



| Qualité | Pièce justificative |
|---|---|
| Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) | Document portant RQTH |
| Victimes d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% ou de maladies professionnelles titulaires d'une rente attribuée au titre d'un régime de sécurité sociale | Titre justifiant la rente et le taux d'incapacité |
| Les titulaires d'une pension d'invalidité (réduction d'au moins 2/3 de leur capacité de travail) | Titre justifiant la pension d'invalidité |
| Agents qui bénéficient d'une allocation temporaire d'invalidité | Titre justifiant de la perception de l'ATI |
| Les agents ayant changé de poste suite à une inaptitude à la fonction | Avis d'inaptitude du médecin du travail, ou du comité médical / réforme |





| | |
|---|--|
| | ET Note de service, décision de l'autorité compétente ou attestation affectant l'agent à ses nouvelles fonctions du fait de son inaptitude à sa fonction |
| Les agents reclassés statutairement | Avis du conseil médical ou de la commission de réforme et document prononçant le détachement ou le reclassement |
| Les agents bénéficiant d'une période de préparation au reclassement | Convention pour la mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement |

Les différents acteurs sont en relation et échangent au travers de réunions qu'ils s'agissent de réunions de la commission handicap, de la commission QVT, ou organisées pour répondre à des situations nécessitant des actions rapides, ou à la demande de l'un d'entre eux. Ils activent en fonction des situations administratives et statuts des agents, les outils de formation tout au long de la vie (immersion, convention de professionnalisation etc..) dont certains peuvent être financés en partie par le FIPHFP.

Ainsi, la question du reclassement est très liée aux situations individuelles. Le dispositif global est à construire dans ces modalités de fonctionnement. C'est un axe de travail du schéma directeur 2024-2027.





Tableau des axes d'amélioration




| III. Accompagner pour favoriser l'inclusion des étudiants et des personnels en situation de Handicap à l'Université de Bourgogne | | | | |
|---|---|--|------|------|
| A. L'université de Bourgogne, vers un campus inclusif | | | | |
| Action | Pilote | Calendrier | | |
| | | 2025 | 2026 | 2027 |
| <p>L'uB un campus Atypie Friendly</p> <p>Déploiement du programme Atypie Friendly sur la Campus</p> <p>Mise en place du Kit de survie du Nouvel arrivant</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'aide d'une plateforme nationale de ressources et d'accompagnement sur Atypie-friendly.fr • L'innovation pédagogique et numérique (adaptation des parcours, utilisation d'outils numériques pour faciliter l'apprentissage) • La formation et sensibilisation des enseignants, personnels et étudiants aux TND • La préparation à l'entrée dans l'enseignement supérieur • Le partenariat avec des entreprises pour construire un parcours progressif d'insertion professionnelle <p>Construction d'un comité opérationnel constitué d'enseignants, d'étudiants porteurs de TSA, TDA-H ou troubles Dys et de personnels techniques, en complément d'une équipe resserrée chargée de suivre la mise en place du programme local</p> <p>Recrutement d'un ingénieur pour évaluer les effets des nouveaux dispositifs du programme RITM BFC All'Typie</p> | <p><i>Equipe Atypie Friendly uB</i></p> <p><i>RITM BFC</i></p> <p><i>Chargée de Mission Handicap</i></p> <p><i>Vice-présidence déléguée au Handicap</i></p> <p><i>La Mission Handicap</i></p> <p><i>SSU</i></p> <p><i>Service communication</i></p> |  | | |
| <p>Le sport accessible à tous avec le SUAPS</p> <p>Renforcer la communication autour des dispositifs par mails, affichages et réseaux sociaux.</p> <p>Mise en place de cours inclusifs spécifiques aux étudiants et personnels en situation de handicap :</p> <p>Séances partagées handi/valides (recherche d'intervenants formés, quelles activités, dans quelles installations sportives ?)</p> | <p><i>SUAPS</i></p> <p><i>SSE</i></p> | <p>Rentrée</p>  | | |
| <p>Le Sport Santé sur Ordonnance (SSO)</p> | <p><i>SUAPS</i></p> | | | |

| | | | | |
|---|---|--|--|---|
| <p>Le dispositif SSO nécessite une charge de travail importante dans et en dehors des séances.</p> <p>Prévoir un(e) autre enseignant(e) formé(e) et diplômé(e), afin de réduire le nombre de personnes prises en charge dans les séances, et d'augmenter le nombre de séances.</p> | <p>SSE</p> <p><i>Médecine préventive</i></p> |  | | |
| <p>Communiquer autour du Handicap</p> <p>Les objectifs en termes de communication jusqu'en 2027 seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une vraie culture handicap au sein de l'établissement en faisant connaître les différents handicaps pour sortir des préjugés. - Valoriser les réussites de la politique handicap - Augmenter le nombre de déclaration (personnels ou étudiants) ou le nombre de recrutement de personnes en situation d'handicap <p>Sur le nouveau site internet 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une page dédiée au handicap pour la communauté universitaire - Création d'une boîte à outils pour les enseignants et personnels BIATSS <p>Une campagne de communication via affichages, supports numériques et réseaux sociaux, encourageant les personnes handicapées à se déclarer pour un meilleur accompagnement.</p> | <p>Service communication</p> <p>Atypie Friendly uB</p> <p><i>Vice-présidences déléguées à la Recherche et au Handicap</i></p> <p><i>Chargée de mission Handicap</i></p> |   | |  |

B. Accompagner les étudiants en situation de handicap

| Action | Pilote | Calendrier | | |
|--|---|---|------|------|
| | | 2025 | 2026 | 2027 |
| <p>Les aides humaines</p> <p>Les référents handicaps des composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le réseau - Proposer plus de réunions d'information - Proposer des formations pour les soutenir dans leurs missions - Proposes davantage de ressources <p>Assistance aux examens Une salle à part pour composer sans stress. Dans le bâtiment Droit-Lettres, deux salles spécifiques « Salles Playmobil » seront testées en 2025</p> | <p><i>Vice-présidence déléguée au Handicap</i></p> <p><i>Chargée de mission Handicap</i></p> <p>Pôle formation</p> <p>SSE</p> <p>SSE</p> <p><i>Mission Handicap</i></p> |  | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|------|
| <p>Des séparateurs de bureau seront testés en 2025 avec des casques anti-bruit</p> <p>Le logiciel Evaluo sera également testé pour composer à distance sans stress par l'équipe numérique du PNR avec des étudiants porteurs de TND</p> | <p>Référents handicap Composantes</p> <p>Chargée de mission Handicap</p> <p>PNR</p> | | | |
| <p>Le matériel adapté</p> <p>Inventaire du matériel adapté en continu</p> <p>Veille sur le matériel adapté en continu</p> <p>L'accessibilité numérique Prêt d'ordinateur et de clé 4G</p> <p>Robots Beam : continuer à déployer les robots de téléprésence en fonction des besoins et des préconisations du SSE, s'assurer de leur fonctionnement, mise à jour, formation à l'utilisation</p> | <p>Mission Handicap</p> <p>PNR</p> |  |  | |
| <p>Mobilité internationale avec Erasmus + et l'Alliance Forthem</p> <p>Toutes ces activités sont accessibles aux étudiants et personnels en situation de handicap, une attention particulière continuera à être portée par l'alliance sur l'égalité des chances et d'accès à tous les dispositifs.</p> <p>Des démarches spécifiques pour les personnes avec des problèmes de mobilité devront être pensées au sein de l'Alliance</p> | <p>Référents handicap Forthem uB Mission Handicap SSE</p> |  | | |
| <p>Commission Solidarité Étudiante CSE</p> <p>La CSE continuera à accompagner les étudiants en situation de handicap et en précarité avec tous leurs dispositifs existants.</p> | <p>Commission Solidarité étudiante SSE Mission Handicap</p> |  | | |
| <p>C. Accompagner les personnels en situation de Handicap</p> | | | | |
| Action | Pilote | Calendrier | | |
| | | 2025 | 2026 | 2027 |
| | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|--|--|
| <p>Les acteurs internes</p> <p>Dans le cadre du COMP nous souhaitons recruter durant trois ans deux infirmières du travail pour s'assurer de la santé au travail des personnels, de faciliter le repérage des agents en situation de handicap et de mieux accompagner les situations de retour à l'emploi.</p> <p>L'objectif sera de rencontrer tous les agents titulaires et contractuels de l'université de Bourgogne.</p> <p>Ces infirmières spécialisées informeront les agents sur la RQTH et renforceront l'accompagnement des agents susceptibles de la demander</p> <p>Elles permettront enfin d'améliorer la capacité des services à réaliser des aménagements de poste nécessaires pour les personnels en situation de handicap.</p> | <p>Service RH</p> <p>Psychologue du travail</p> <p>Correspondante handicap et service social du personnel</p> <p>Vice-présidente et chargée de mission handicap</p> <p>QVT</p> |  | | |
| <p>Les acteurs externes</p> <p>Projet d'une convention provisoire d'un an avec le FIPHFP</p> <p>Une réflexion sera menée dès 2025 en concertation avec la gouvernance, les services des ressources-humaines et de la qualité de vie au travail afin d'envisager la mise en place d'une convention transitoire d'un an.</p> | <p>Service RH</p> <p>Psychologue du travail</p> <p>Correspondante handicap et service social du personnel</p> <p>Vice-présidente et chargée de mission handicap</p> <p>QVT</p> |  | | |
| <p>Dispositif commun de retour à l'emploi</p> <p>Consolidation du dispositif de retour à l'emploi en lien avec le service des ressources humaines, la Qualité de Vie au Travail et la Commission Handicap</p> | <p>Service RH</p> <p>Psychologue du travail</p> <p>Médecine préventive</p> <p>Correspondante handicap et service social du personnel</p> <p>Vice-présidente et chargée de mission handicap</p> <p>QVT</p> |  | | |

IV ■ Favoriser l'insertion professionnelle et le recrutement



A. Orientation et insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap

1. L'université de Bourgogne
2. Dans les entreprises

B. Le Recrutement des personnels en situation de handicap

1. Recrutement des personnels BOE
2. Référencement des personnels ayant un problème de santé ou de handicap

C. Sous traitance auprès de sociétés adaptées et politique d'achats réservés

Bilan des axes d'amélioration

IV. Favoriser l'insertion professionnelle et le recrutement

Nous devons accompagner les étudiants en situation de handicap dans leur insertion professionnelle. L'Université a également pour objectifs de développer le recrutement de personnels en situation de handicap et de favoriser la sous-traitance auprès d'entreprises adaptées.

A. Orientation et insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap

1. L'université de Bourgogne

Nous devons encourager les ESH à poursuivre quand cela est possible leur formation en master et en thèse avec l'aide des responsables des diplômes. La formation par alternance constitue une autre voie de professionnalisation.

Les contrats doctoraux handicap

S'agissant de l'accès des étudiants en situation de handicap à la recherche et plus spécialement au doctorat : il faudra continuer à travailler sur les modalités d'une meilleure appréhension par l'université de Bourgogne du dispositif contrats doctoraux handicap.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche propose depuis plus de 10 ans aux établissements de financer des **contrats doctoraux handicap**.

Il s'agit d'un dispositif encadré par la DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) permettant de financer un contrat doctoral sur fonds ministériels pour inciter les étudiants en situation de handicap à poursuivre leur cursus. Le dossier de candidature doit être rempli par l'établissement d'enseignement supérieur où l'inscription en doctorat sera effectuée.

Les étudiants, reconnus bénéficiaires, dont les dossiers de candidatures auront été sélectionnés bénéficieront d'un contrat d'une durée de trois ans (36 mois) conditionné chaque année par la réinscription en formation doctorale. Des demandes de prolongation peuvent être effectuées si nécessaire. Tous les champs disciplinaires sont éligibles.

Pour bénéficier de ce dispositif, l'uB doit également montrer son engagement en matière de politique handicap en finançant l'année suivante, sur ressources propres, des contrats doctoraux fléchés « handicap » dans le cadre du programme « Ministère/Établissements ».

Les informations détaillées sont accessibles sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/contrats-doctoraux-handicap-campagne-nationale-2024-94329>

A titre informatif, voici un détail de la participation de l'UB et de la COMUE UBFC au dispositif sur les 4 dernières années.

| Année | Nombre de demandes | Nombre de lauréats |
|-------|------------------------|----------------------------------|
| 2021 | 3 | 2 dont 1 pour l'uB |
| 2022 | 3 dont 2 uB | 0 |
| 2023 | 1 pour l'uB | 0 |
| 2024 | 5 dont 2 prolongations | 2 prolongations dont 1 pour l'uB |

Il faut de concert avec les différents acteurs (composantes, laboratoires, collège doctoral et l'université) examiner les modalités d'une meilleure réception de ce dispositif, qui a le double mérite de profiter à titre individuel à un étudiant et d'inciter à titre général à améliorer la politique des universités en faveur des personnes en situation de handicap.

Ainsi une information à destination des étudiants de M1 sera organisée dès 2025 afin de les sensibiliser à l'intérêt du dispositif.

En réalité, le dispositif n'est qu'un maillon d'une chaîne. Pour avoir des étudiants en situation de handicap désireux de faire une thèse, il faut en amont leur offrir des conditions humaines, matérielles et académiques, génératrices d'une telle envie. Il faut aussi en aval leur offrir des perspectives d'insertion et de carrière professionnelle en tant qu'enseignants et enseignants-chercheurs.

Autant d'aspects que la politique d'inclusion doit porter.

Les formations en alternance

De plus en plus de cursus universitaires proposent leurs formations en alternance, ce qui permet aux étudiants d'avoir une formation complémentaire en entreprise et d'être rémunérés. Ces formations attirent un nombre croissant d'étudiants en situation de handicap.

Tableau des étudiants en situation de handicap en apprentissage et en formation continue

| Statut | 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | 2023-2024 | 2024-2025 |
|----------------------------------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|
| Apprenti sans contrat | 0 | 3 | 1 | 1 | 4 |
| Apprentissage | 44 | 54 | 63 | 88 | 68 |
| Formation continue financée* | 25 | 21 | 9 | 16 | 4 |
| Formation continue non financée* | 5 | 7 | 4 | 21 | 5 |
| Total | 74 | 85 | 77 | 126 | |

- : Les étudiants en formation continue ne sont pas en formation initiale

Tout employeur d'une personne en situation de handicap peut prétendre à une aide financière dès lors qu'il embauche une personne handicapée en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pour une durée d'au moins six mois si la durée hebdomadaire du travail est au moins égale à 24H. Cela devrait favoriser la signature de ce type de contrat par des étudiants en situation de handicap.

Les étudiants en alternance et en formation continue dépendent du SEFCA, deux référentes handicap sont à leur disposition pour les aider dans leurs démarches. Le SEFCA dispose également de moyens pour acheter du matériel adapté pour les enseignements.

Une liste des étudiants diplômés ou en fin de cursus devrait être établie pour pouvoir faire un bilan des études et réussites universitaires. Un suivi de l'insertion professionnelle pourra être mis en place à titre indicatif.

2. Dans les entreprises

La mise en place de partenariats avec les entreprises ou organismes professionnels devra être poursuivie pour consolider les dispositifs en faveur de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap

Depuis plusieurs années et dans le cadre d'une convention de partenariat, l'Université de Bourgogne et la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté partagent les mêmes valeurs touchant à l'égalité des chances. Elles entendent notamment soutenir l'effort nécessaire en faveur de l'insertion des jeunes handicapés dans la vie professionnelle :

- L'Université, dans le cadre de sa mission générale de diffusion de la culture et de formations "diplômantes" ouvertes à tous et de son ouverture sur le monde de l'entreprise.

- La Caisse d'Épargne, dans le cadre de la mission générale d'aide à l'insertion qu'elle s'est donnée et tout particulièrement pour l'insertion des étudiants handicapés.

Il serait utile de proposer aux partenaires économiques locaux de faciliter l'accompagnement dans la vie active avec des offres, des stages ou des emplois saisonniers étudiants pour qu'ils appréhendent la situation de handicap trop souvent méconnue et dévalorisée. Pour cela, une communication adaptée devrait être développée lors des événements de l'université liés à la découverte des métiers et à l'insertion professionnelle tels que « la semaine vers l'emploi et l'alternance », les forums « Métier » et « Initiative Emploi Stage ».

Le développement d'un partenariat avec Cap-Emploi permettrait de proposer aux étudiants SH un accompagnement plus adapté à l'insertion professionnelle sur les thématiques du handicap lors du processus de recherche d'emploi et de recrutement.

Un accompagnement des étudiants en situation de handicap devrait être organisé afin de les inciter à participer à des opérations telles que le DuoDay. Cela leur permettrait de passer une journée en entreprise à la découverte des réalités d'un métier afin de voir comment ils peuvent s'y adapter. Les étudiants qui participent à cette opération créent des liens avec le monde professionnel qui s'avèrent utiles lorsqu'ils doivent rechercher un stage ou une alternance.

La communication sur le dispositif Handiciviq devrait également être mieux relayée. Ce dispositif, porté par l'UFCV, vise à favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap aux missions de service civique. Il pourrait ouvrir des perspectives à nos étudiants en situation de handicap.

B. Le Recrutement des personnels en situation de handicap

1. Recrutement des personnels BOE

L'université de Bourgogne organise chaque année, en collaboration avec le rectorat, des recrutements réservés aux **Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi** (BOE) dans le cadre desquels les personnels contractuels de l'établissement sont fortement invités à se positionner. Ces derniers permettent le recrutement de deux voire trois candidats par an.

Cap Emploi et Pôle Emploi sont réunis sous l'entité France Travail. Ils travaillent en collaboration étroite ce qui permet aux conseillers en charge de l'accompagnement des BOE d'accéder à toutes les offres d'emploi de l'uB et de les proposer aux personnes qu'ils accompagnent. Le SDRH reçoit ainsi régulièrement des candidatures de personnes ayant une RQTH (les candidats le précisent sur leur CV ou lettre de motivation).

D'une manière générale, dans toutes les candidatures reçues, des personnes sont BOE et ne le précisent pas mais le déclarent au moment de leur prise de fonction ou après.

Un des axes de travail du schéma directeur du handicap est de faciliter la déclaration du statut BOE de ces nouveaux agents auprès des services gestionnaires RH, le plus rapidement possible après leur prise de fonction. Les journées d'accueil, la formation, la diffusion de la culture handicap au sein de l'uB seront autant de moyens de parvenir à cet objectif.

2. Référencement des personnels ayant un problème de santé ou de handicap

Un des objectifs identifiés dans le schéma directeur du handicap est de déployer une culture du handicap qui permettra de rassurer tous les agents et de les inciter à déclarer qu'ils sont BOE auprès de leur employeur qu'est l'UB. Compte-tenu des indicateurs recueillis, une action prioritaire pourra être menée auprès des personnels enseignants/chercheurs.

Cette communication portera sur les dispositifs d'accompagnements existants au sein de l'uB, notamment pour le dépôt d'une demande de RQTH auprès de la MDPH, sur les outils et les moyens pouvant être activés et mis à disposition des personnels pour compenser leur handicap.

La participation de l'Université de Bourgogne à l'opération DuoDay depuis trois ans permet à des personnels de passer une journée avec une personne en situation de handicap à laquelle ils font découvrir leur métier. Cette expérience, partagée par une quinzaine d'agents en 2024, devrait être de nature à faire évoluer les regards sur le handicap et à ouvrir des espaces de dialogue sur ce sujet.

C. Sous traitance auprès de sociétés adaptées et politique d'achats réservés

Sous traitance auprès de sociétés adaptées

La logistique immobilière et plus particulièrement les activités de gestion des espaces extérieurs et d'hygiène et propreté se prêtent globalement bien au recours à de la main d'œuvre en situation de handicap.

Les Entreprises adaptées (EA), les Etablissement de service d'aide par le travail (ESAT) ou les structures équivalentes permettent à des personnes reconnues travailleurs en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins et à leur projet professionnel.

L'université de Bourgogne réserve des marchés publics aux entreprises adaptées :

- nettoyage des locaux du Centre des sciences du goût ;
- nettoyage du campus de Dijon et ramassage des corbeilles, attribué à Promut

Nous continuerons à faciliter la sous traitance des sociétés adaptées.

Développer une politique d'achat solidaire/réservé

La commande publique est un levier dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Certaines dispositions du code de la commande publique (articles L2113-12 à L2113-16) offrent la possibilité que certains marchés ou lots de certains marchés soient réservés à des Entreprises Adaptées (EA) à des Etablissement de Service Aide par le Travail (ESAT) ou à des structures équivalentes.

Actuellement, la pratique des achats réservés est minime au sein de l'université de Bourgogne. Pour l'année 2024, trois marchés – marchés de prestations de services – comportaient des lots réservés conformément aux textes énoncés *supra*.

- Le premier lot concerne une prestation de nettoyage des locaux de l'université dans le cadre d'une procédure formalisée. Le marché est divisé en lots géographiques, l'un des lots a été réservé aux entreprises employant des personnes en situation de handicap. L'entreprise INITIATIVES D'ENTREPRISES ET SERVICES de CHENOVE est le titulaire du marché pour une durée de 4 ans.
- Le deuxième marché a pour objet une prestation de vidage des corbeilles extérieurs, du ramassage des déchets et des cendriers extérieurs sur le campus de Dijon. L'entreprise adaptée PROMUT de DIJON est titulaire du marché pour une durée de 4 ans.
- Le troisième concerne l'exécution de travaux pour le bâtiment C de l'ISAT de Nevers pour lequel 1 500 h ont été effectuées par des personnes éloignées de l'emploi.

En dehors de ces achats effectués sur marché, un certain nombre de commandes sont passées directement par les composantes de l'établissement auprès des EA ou ESAT. Le volume d'achat représente environ 6 000 € HT pour l'année 2024. Cinq domaines ont été identifiés :

- Papier ;
- Fournitures de bureau ;
- Enlèvement et destruction de documents ;
- Blanchisserie.
- Espaces verts

Sept fournisseurs bénéficient de ces achats en 2024 mais l'établissement recense un panel d'une vingtaine de prestataires sur les années précédentes :

- ESAT NOEL LE GAUD
- ESATLE TRAMPLIN DE L'ATLANTIQUE
- ESAT ACODEGE
- ATELIER DE L'ETAI (ESAT de Villejuif)
- ATELIER SOLIDAIRE DE L'ORNE
- A.L.G.E.E.I (Association Laïque d'Etablissements d'Education et d'Insertion Responsable)
- ESAT Mutualiste de l'Yonne

La problématique des achats réservés est intégrée dans le cadre de la politique achat de l'établissement voté au CA du 04/07/2023. Elle prévoit de :

Sensibiliser à l'achat réservé





Certaines composantes de l'uB, nous l'avons évoqué précédemment, sollicitent spontanément des entreprises qui emploient des personnes en situation de handicap. Nous pouvons encourager ces pratiques en communiquant davantage sur les possibilités qui sont offertes aux acheteurs.

Accompagner la démarche achat

Comme nous le faisons actuellement pour tous les marchés, nous pouvons mettre à disposition des modèles type de marchés réservés.

Nous pouvons également mettre en ligne via l'intranet de l'établissement, la liste des prestataires existants et les domaines d'activité qui correspondent.

Tableau des axes d'amélioration

| IV. Favoriser l'insertion professionnelle et le recrutement | | | | |
|--|--|--|------|------|
| A. Orientation et insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap | | | | |
| Action | Pilote | Calendrier | | |
| | | 2025 | 2026 | 2027 |
| <p>Les Contrats Doctoraux Handicap</p> <p>Il faudra de concert avec les différents acteurs (composantes, laboratoires, collège doctoral et l'université) examiner les modalités d'une meilleure réception de ce dispositif, qui a le double mérite de profiter à titre individuel à un étudiant et d'inciter à titre général à améliorer la politique des universités en faveur des personnes en situation de handicap.</p> <p>Une information à destination des étudiants de M1 devra être organisée afin de les sensibiliser à l'intérêt du dispositif.</p> | <p><i>Pôle Recherche</i></p> <p><i>Vice-présidences déléguées à la Recherche et au Handicap</i></p> <p><i>Chargée de mission Handicap</i></p> <p><i>Référents Handicap</i></p> <p><i>Écoles doctorales</i></p> | <p>Janvier</p>  | | |
| <p>Les formations en alternance</p> <p>Une liste des étudiants diplômés ou en fin de cursus devrait être établie pour pouvoir faire un bilan des études et réussites universitaires. Un suivi de l'insertion professionnelle pourra être mis en place à titre indicatif.</p> | <p><i>SEFCA</i></p> <p><i>Mission Handicap</i></p> <p><i>PFVU</i></p> |  | | |
| <p>Dans les entreprises</p> <p>Le développement d'un partenariat avec Cap-Emploi permettrait de proposer aux étudiants SH un accompagnement plus adapté à l'insertion professionnelle sur les thématiques du handicap lors du process de recherche d'emploi et de recrutement.</p> | |  | | |
| B. Recrutement des personnels en situation de handicap | | | | |
| Action | Pilote | Calendrier | | |
| | | 2025 | 2026 | 2027 |
| <p>Améliorer le recrutement des personnels (référentiel, emplois-types avec les contraintes liées au poste)</p> <p>Former et sensibiliser les jurys de recrutement</p> | <p>Services RH</p> |  | | |

| | | | | |
|--|--|---|------|------|
| <p>Sensibiliser et former les responsables et chefs de service (titulaires ou contractuels)</p> <p>Amélioration des relations avec les partenaires externes : renforcer la lisibilité et la compréhension du référentiel des métiers, des emplois-types à l'université.</p> | | | | |
| <p>Améliorer le référencement du personnel en situation de handicap :</p> <p>Développer une politique d'accompagnement humain et technique autour de la problématique de la déclaration</p> <p>Développer une communication sur les enjeux liés à la déclaration</p> | <p>Service RH</p> <p>Psychologue du travail</p> <p>Médecine préventive</p> <p>Correspondante handicap et service social du personnel</p> |  | | |
| Action | Pilote | Calendrier | | |
| | | 2025 | 2026 | 2027 |
| C. Sous-traitance auprès de sociétés adaptées et politique d'achats réservés | | | | |
| <p>Sensibiliser à l'achat réservé</p> <p>Certaines composantes de l'uB, nous l'avons évoqué précédemment, sollicitent spontanément des entreprises qui emploient des personnes en situation de handicap. Nous pouvons encourager ces pratiques en communiquant davantage sur les possibilités qui sont offertes aux acheteurs.</p> | <p><i>Service des marchés</i></p> <p><i>Service développement durable</i></p> |  | | |
| <p>Accompagner la démarche achat</p> <p>Comme nous le faisons actuellement pour tous les marchés, nous pouvons mettre à disposition des modèles type de marchés réservés. Nous pouvons également mettre en ligne via l'intranet de l'établissement, la liste des prestataires existants et les domaines d'activité qui correspondent.</p> | <p><i>Service des marchés</i></p> <p><i>Service développement durable</i></p> |  | | |

V ■ Soutenir les personnels en situation de handicap et/ou leurs enfants



A. Aide aux personnels en situation de handicap

B. Aide aux personnels ayant un enfant en situation de handicap

1. Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes
2. Allocation spéciale pour jeunes adultes handicapés ou atteints d'une maladie chronique
3. Séjours en centre de vacances spécialisés

V. Soutenir les personnels en situation de handicap et/ou leurs enfants

L'université de Bourgogne est également engagée dans une démarche d'accompagnement financière des personnels en situation de handicap ou ayant un ou plusieurs enfants en situation de handicap. Le service d'action sociale propose différentes aides afin d'améliorer les conditions de vie.

A. Aide aux personnels en situation de handicap

Aide aux agents handicapés en activité (aide à domicile)

Cette aide participe à la prise en charge financière des frais engendrés par des aides à domicile pour des personnes bénéficiant d'une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH) et ayant une activité professionnelle.

Il faut produire une facture originale à l'ordre de l'agent mentionnant impérativement la période et le nombre d'heures.

Aménagement du poste de travail

Il s'agit d'aider les personnes qui rencontrent, dans le cadre de leur activité professionnelle, des difficultés liées au handicap ou résultant d'un accident, d'une maladie ou à une aggravation de leur état de santé.

Ces aménagements leur permettront de continuer à exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles, en leur proposant des solutions adaptées à leurs besoins particuliers. Différents types d'aménagement (siège ergonomique, chariot, écran, souris, ...), prévus par la réglementation, peuvent être proposés, en fonction de leur situation et en collaboration avec une ergonome de Cap Emploi. Au préalable, il faut que l'agent prenne rendez-vous avec le médecin du travail et l'assistante de service social/correspondante handicap. Elle est à disposition de l'agent pour l'aider à constituer le dossier de demande auprès de la MDPH.

L'assistante de service sociale/correspondante handicap est également disponible pour accompagner les personnels ayant un enfant en situation de handicap dans les démarches nécessaires à l'obtention des aides auxquelles ils peuvent prétendre.

B. Aide aux personnels ayant un enfant en situation de handicap

1. Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes

Cette allocation est versée aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans (date anniversaire).

Taux d'incapacité au moins 50 %, bénéficiaires de l'Allocation d'Education Spéciale (AES)

L'allocation n'est pas cumulable avec les prestations légales suivantes :

1. Allocation compensatrice d'orientation prévue à l'article 39 de la loi 75-534 du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées,
2. Allocation aux adultes handicapés,
3. Allocation différentielle servie au titre des droits acquis (majoration pour tierce personne – article 59 de la loi 75-534 du 30 juin 1975).

Pour bénéficier de cette aide, il n'y a pas d'indice plafond, ni de condition de ressource.
Le montant de l'aide est de 168 € payé trimestriellement.
Lorsque l'enfant est placé en internat ou hospitalisé, elle est versée pendant les périodes de retour au foyer.
La prestation est subordonnée au paiement des mensualités de l'allocation enfant handicapé.

2. Allocation spéciale pour jeunes adultes handicapés ou atteints d'une maladie chronique

Cette prestation vise à faciliter l'intégration sociale des enfants handicapés ou atteints d'une maladie chronique.

Le jeune doit être âgé de plus de 20 ans et de moins de 27 ans (date anniversaire) et il doit justifier de la qualité d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle. En cas de maladie chronique ou d'infirmité non constitutive d'un handicap, les parents peuvent prétendre à cette allocation sur avis d'un médecin agréé par l'administration.

La prestation n'est pas cumulable avec :

4. L'allocation aux adultes handicapés,
5. L'allocation compensatrice.

Pour bénéficier de cette aide, il n'y a pas d'indice plafond, ni de condition de ressource.
Le montant de l'aide est de 125 € payé trimestriellement.

3. Séjours en centre de vacances

Cette prestation est accordée au titre des enfants handicapés séjournant dans des centres de vacances agréés spécialisés.

Conditions d'attribution :

6. Séjours en centres de vacances spécialisés agréés par le ministère de la Santé et relevant d'organismes à but non lucratif ou de collectivités publiques.
7. Aucune limite d'âge.
8. Limite annuelle : 45 jours par an.

Pour bénéficier de cette aide, il n'y a pas d'indice plafond, ni de condition de ressource.
Le montant de l'aide est de 22 € par jour et par enfant, limité aux dépenses supportées par la famille.

Toutes les informations sur ces prestations ainsi que le téléchargement des dossiers sont disponibles sur le site intranet de l'université via l'onglet « Vie sur les campus » « action sociale » « accéder aux prestations sociales » ou en contactant le service action sociale.

VI. Contacts

Vice-présidente déléguée au handicap, à l'inclusion et aux solidarités :

Vanessa VAIZANT

@ : vanessa.vaizant@u-bourgogne.fr

Chargée de mission Handicap :

Sylvie SIRE

@ : sylvie.sire@u-bourgogne.fr

A. Pour les étudiants

Service de Santé Étudiante (SSE) :

6a, rue du Recteur Marcel Bouchard, 21000 Dijon

Tél. : 03 80 39 51 53

@ : medecine-preventive@u-bourgogne.fr

Mission Handicap

Maison de l'Université - Bureau d'accueil R08 - 9, Esplanade Erasme

Tél : 03 80 39 39 80

Pascale THIMEL-AUROUX, Responsable du service aux Étudiants

@ : Pascale.Auroux@u-bourgogne.fr

David ROY et Anne-Laure PAWKA : Assistants administratifs accueil et accompagnement de la mission handicap

Tél : 03.80.39.69.49

@ : mission.handicap@u-bourgogne.fr

Atypie Friendly uB

Maison de l'Université - Bureau d'accueil R08 - 9, Esplanade Erasme

@ : Atypie@u-bourgogne.fr

Membres : Prany Wanzen, responsable du Projet All'Typie

Pierre Ancet, Erika Godde, Eva Debray, Sylvie Sire, Thomas Weyrich et Vanessa Vaizant

Pôle Formation et Vie Étudiante (PFVU)

Maison de l'Université - Esplanade Erasme, 21000 Dijon

Tél : 03 80 39 39 80

Muriel Henry, Directrice du PFVU

@ : pole.formation@u-bourgogne.fr

CROUS : Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires

Marine Saget, chargée de la lutte contre les discriminations

Tél : 03 45 34 84 00

@ : marine.saget@crous-bfc.fr

luttecontrelesdiscriminations@crous-bfc.fr

ESN InsiDijon

Bureau 108 - Maison de l'Étudiant

Université de Bourgogne - Esplanade Erasme - 21000 Dijon

Mahdhi Jesline, secrétaire de l'association

@ : insidijon@ixesn.fr

www.dijon.esnfrance.org

BU Droit-Lettres, Salle adaptée

3 Esplanade Erasme - 21000 Dijon

Tél : 03 80 39 51 10

@ : bu.accompagnement-handicap@u-bourgogne.fr

<http://bu.u-bourgogne.fr>

BU Le Cortex

6 Rue Sully, 21000 Dijon

Tél : 03 80 39 5148

@ : bu.accompagnement-handicap@u-bourgogne.fr

<http://bu.u-bourgogne.fr>

SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

1 Allée Gilles Cometti, 21000 Dijon

Tél : 03 80 39 51 70

@ : Odile.Tribodet@u-bourgogne.fr

CRSU : Comité régional du sport universitaire

8 boulevard Gabriel, 21000 Dijon

Jean-Jacques REGNIER Directeur

Ludovic POUSSIN, Directeur Adjoint

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

1 Rue Joseph Tissot, 21000 Dijon

Tél : 0800.10.90

BEDAPS

UFR STAPS, 3 allée des stades universitaires 21000 Dijon

Tél : 06 47 72 09 61

@ : presidence.bedaps@gmail.com

IPMR (L'Institut Paramédical des Métiers de la Rééducation)

10 Pl. du Général Francis Pittié, 58000 Nevers

Tél : 03 10 45 00 13

@ : <https://ipmr-nevers.fr/>

REFERENTS HANDICAP - Campus Dijon

| Composante | Nom Prénom | Email | Téléphone |
|--|----------------------------|---|----------------------------------|
| UFR | | | |
| Droit, Sciences Economiques et Politique | Nathalie Besombes Petit | Nathalie.Besombes-Petit@u-bourgogne.fr | 03 80 39 53 22 |
| | Sonia Bodroux | Sonia.Bodroux@u-bourgogne.fr | 03 80 39 57 89 |
| Langues et Communication | Francesco Arru | Francesco.Arru@u-bourgogne.fr | 03 80 39 56 65 |
| | Matthieu Boilereau | Matthieu.Boilereau@u-bourgogne.fr | 03 80 39 56 74 |
| Lettres et Philosophie | Pierre Ancet | Pierre.Ancet@u-bourgogne.fr | 03 80 39 51 90 |
| | Alvina Nicaise | Alvina.Nicaise@u-bourgogne.fr | 03 80 39 55 81 |
| Sciences de Santé | Lucie Amoureux | lucie.amoureux@u-bourgogne.fr | 03 80 39 32 00 |
| | <i>A pourvoir</i> | | |
| Sciences du Sport (STAPS) | Eric Cormery | Eric.Cormery@u-bourgogne.fr | 03 80 39 67 22 |
| | Claire Gueniffey | claire.gueniffey@u-bourgogne.fr | 03 80 39 67 34 |
| Sciences et Techniques | Virginie Comte | virginie.comte@u-bourgogne.fr | 03 80 39 60 82 |
| | Hélène Cattey | Helene.Cattey@u-bourgogne.fr | 03 80 39 36 65 |
| | Pierrine Dury | pierrine.dury@u-bourgogne.fr | 03 80 39 58 18 |
| | Justine Chaussin-Terrillon | Justine.Chaussin-Terrillon@u-bourgogne.fr | 03 80 39 68 27 |
| Sciences Humaines | Amaud Witt | Amaud.Witt@u-bourgogne.fr | 03 80 39 57 84 |
| | <i>A pourvoir</i> | | |
| Sciences Vie Terre Environnement | Georges Alves | georges.alves@u-bourgogne.fr | 03 80 39 62 21 |
| | Sandrine Toussaint | Sandrine.Toussaint@u-bourgogne.fr | 03 80 39 37 34 |
| INSTITUTS - ECOLES | | | |
| IAE | Slimane Haddadj | slimane.haddadj@u-bourgogne.fr | 03 80 39 54 00 |
| | Aurore De Oliveira | Aurore.De-Oliveira@u-bourgogne.fr | 03 80 39 54 21 |
| INSPE - Département MEEF | Nathalie Buchillot | nathalie.buchillot@inspe.u-bourgogne.fr | 03 80 39 38 13 |
| | Maria Rosaria De Carlo | Maria-Rosaria.De-Carlo@u-bourgogne.fr | 03 80 39 35 92 |
| | Erika Godde | Erika.Godde@u-bourgogne.fr | 03 80 39 91 48 |
| | Eva Debray | Eva.Debray@u-bourgogne.fr | 03 80 39 54 54 |
| IUVV | Sophie Trouvelot | Sophie.Trouvelot@u-bourgogne.fr; | 03 80 39 63 90 |
| | Lucile Jacquens | lucile.jacquens@u-bourgogne.fr; | 03 80 39 63 90 |
| Polytech (ex ESIREM) | Olivier Bidault | Olivier.Bidault@u-bourgogne.fr | 03 80 39 59 45 |
| | Christine Castella | Christine.Castella@u-bourgogne.fr | 03 80 39 60 07 |
| IUT | | | |
| IUT Dijon - Auxerre | Florence Patin | florence.patin@iut-dijon.u-bourgogne.fr | 03 80 39 65 95 |
| | Sylvie Sire | Sylvie.Sire@u-bourgogne.fr | 03 80 39 64 29 |
| | <i>A pourvoir</i> | | |
| SITES TERRITORIAUX | | | |
| LE CREUSOT | | | |
| IUT du Creusot | Ingrid Barnay | Ingrid.Barnay@u-bourgogne.fr | 03 85 73 10 12 |
| NEVERS | | | |
| ISAT | Nathalie Prasalek | nathalie.prasalek@u-bourgogne.fr | 03 86 71 61 99 |
| AUXERRE | | | |
| IUT Auxerre | Nathalie Seris | Nathalie.Seris@u-bourgogne.fr | 03 86 49 28 16 |
| CHALON SUR SAONE | | | |
| IUT de Chalon sur Saône | Véronique Person | veronique.person@u-bourgogne.fr | 03 85 42 44 56 |
| | Laurence Bocqueraz | Laurence.Bocqueraz@u-bourgogne.fr | 03 85 42 43 26 |
| SERVICES COMMUNS | | | |
| SEFCA | Lucie Bonot | Lucie.Bonot@u-bourgogne.fr | 03 80 39 36 19 06 14 60 38 16 |
| | Francine Vieren | Francine.Vieren@u-bourgogne.fr | 03 80 39 51 80 |
| SUAPS | Odile Tribodet | Odile.Tribodet@u-bourgogne.fr | 03 80 39 51 70 |
| SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION | Pascale Besson | bu.accompagnement-handicap@u-bourgogne.fr | 03 80 39 51 48 |
| | Catherine Danion | | |
| | Sandy Muller | | |
| | Charlotte Rosay | | |

B. Pour les personnels

Service de Santé Universitaire :

6a, rue du Recteur Marcel Bouchard, 21000 Dijon

Dr. Anne CARRERE CLEMENCEAU

Tél. : 03 80 39 51 53

@ : medecine-preventive@u-bourgogne.fr

Correspondante Handicap

Bureau 227 A - Maison de l'Université, 21000 Dijon

Isabelle Duchassin

Tél 03 80 39 55 47

@ : Isabelle.duchassin@u-bourgogne.fr

Assistante Sociale

Bureau 131 B – Maison de l'Université, 21000 Dijon

Isabelle Duchassin

Tél 03 80 39 50 60 / 06 29 74 02

@ : Isabelle.duchassin@u-bourgogne.fr

Service d'Action Sociale

Bureau 131 – Maison de l'Université, 21000 Dijon

Karine Delanne

Tél 03 80 39 91 63

@ : karine.delanne@u-bourgogne.fr

VII. Annexes

1. Le cadre Législatif et réglementaire

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La loi donne une définition du handicap et reconnaît une série de droits aux personnes en situation de handicap qu'il revient à la solidarité nationale de mettre en œuvre. S'agissant des étudiants en situation de handicap, la loi réaffirme leurs droits à bénéficier d'aménagements leur permettant de poursuivre leurs études ou de se présenter à des concours.

Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatifs aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap :

Ce décret d'application de la loi du 11 février 2005 a été abrogé pour ce qui concerne l'enseignement par le décret 2023-756 du 19 août 2013.

Décret du 2009-546 du 14 mai 2009, pris en application de l'article 47 de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et créant un référentiel d'accessibilité des services de communication en ligne.

Ce décret a été abrogé par le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019, relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication en ligne.

Pour ce qui est de l'université, en tant que personne morale de droit public, il faut se reporter aux articles 10 et 12 du décret pour les modalités d'application. L'article 12 du décret abroge une série de dispositions du décret de 2009 tout en prévoyant qu'il continuera à s'appliquer à l'Etat, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui en dépendent jusqu'à l'entrée en vigueur du présent décret dans les conditions définies à l'article 10. Quant à cet article 10, il établit l'échéancier suivant :

I. - Les dispositions du présent décret s'appliquent aux personnes mentionnées aux 1° à 3° du I de l'article 47 de la loi du 11 février 2005 susvisée

1° A compter du 23 septembre 2019 pour les sites internet, intranet et extranet créés depuis le 23 septembre 2018 ;

2° A compter du 23 septembre 2020 pour les sites internet, intranet et extranet créés avant le 23 septembre 2018 ;

3° A compter du 23 juin 2021 pour les applications mobiles, les progiciels et le mobilier urbain numérique.

Décret n° 2017-875 du 9 mai 2017 relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques pris en application de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Décret no 2018-370 du 18 mai 2018 relatif aux conditions du réexamen des candidatures prévu par le IX de l'article L. 612-3 du code de l'éducation et modifiant le code de l'éducation.

Circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Cette loi a mis en place l'obligation pour les universités de se doter d'un schéma directeur pluriannuel du handicap. Ce schéma doit couvrir l'ensemble des domaines concernés par le handicap.

Le schéma directeur du handicap de l'université de Bourgogne met en application cette obligation et témoigne de la stratégie de l'établissement consistant à en prendre en compte l'ensemble du parcours des étudiants allant de l'information donnée aux lycéens jusqu'à l'insertion professionnelle des étudiants diplômés.

Loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

L'université de Bourgogne a déposé le 25 septembre 2015 son agenda d'accessibilité Programmé (Ad'AP) en préfecture. Il a été approuvé le 2 décembre 2015 par le préfet de Région. Le pôle patrimoine met en œuvre cet Ad'Ap. Il reste des travaux à réaliser.

Chartes :

Charte Université/Handicap signée en septembre 2007, mise en place pour accélérer la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005

Charte Université/Handicap du 4 mai 2012 mise en place pour confirmer et amplifier l'engagement conjoint des Ministères et des établissements. Cette charte comporte 4 grands objectifs :

La consolidation des dispositifs d'accueil et le développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle

Le développement des politiques des ressources humaines à l'égard des personnes handicapées

L'augmentation de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap

Le développement des services offerts par les établissements.

2ème charte Grandes Écoles/ Handicap de 2019.

2. L'Ad'AP de l'uB

Situation des établissements au regard des obligations d'accessibilité en vigueur – 2024

| UNIVERSITE DE BOURGOGNE | | | | | | | | | | |
|--|-----------------|--------------------------------------|-----------|---------|----------|----------|-----------|---------|----------|----------|
| Ad'AP | | | | | | | | | | |
| Situation des établissements à la date de la demande et au regard des obligations d'accessibilité en vigueur | | | | | | | | | | |
| N° | Ville | Nom | 2015 | | | | 2024 | | | |
| | | | Approcher | Entrer | Circuler | Utiliser | Approcher | Entrer | Circuler | Utiliser |
| 1,01 | DIJON | SCIENCES GABRIEL | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Oui | Partiel | Partiel |
| 1,02 | | BU DROIT LETTRES | Oui | Oui | Non | Non | Oui | Oui | Non | Non |
| 1,04 | | DROIT LETTRES | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel |
| 1,06 | | HALLE DE SPORTS | Partiel | Non | Non | Non | Partiel | Non | Non | Non |
| 1,08 | | IUT DIJON Bloc Central | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel |
| 1,09 | | IUT DIJON Biologie Tertiaire | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel |
| 1,10 | | IUT DIJON Mécanique | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel |
| 1,11 | | AMPHIS ARISTOTE PLATON | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non |
| 1,12 | | BU SCIENCES - Learning Center Cortex | Partiel | Oui | Partiel | Partiel | Oui | Oui | Oui | Oui |
| 1,13 | | GYMNASSE SABLE | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non |
| 1,14 | | SCIENCES MIRANDE | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel |
| 1,15 | | MEDECINE PREVENTIVE - SSE | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Oui | Oui | Oui | Oui |
| 1,16 | | STAPS | Partiel | Partiel | Oui | Partiel | Partiel | Partiel | Oui | Partiel |
| 1,17 | | ATHENEUM | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel |
| 1,19 | | AMPHIS GUTENBERG - GALILEE | Oui | Oui | Partiel | Non | Oui | Oui | Partiel | Non |
| 1,20 | | TENNIS COUVERTS | Oui | Non | Non | Non | Oui | Non | Non | Non |
| 1,21 | | INSTITUT J GUYOT - IUUV | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non |
| 1,22 | | HALLE DE SPORTS COLLECTIFS | Non | Partiel | Oui | Oui | Partiel | Partiel | Oui | Oui |
| 1,23 | | POLE D'ECONOMIE ET DE GESTION | Partiel | Partiel | Partiel | Oui | Partiel | Partiel | Partiel | Oui |
| 1,24 | | MAISON DE L'UNIVERSITE | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel |
| 1,25 | | AAFE | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non |
| 1,26 | | MAISON DE L'ETUDIANT | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non |
| 1,27 | | BATIMENTS INDUSTRIALISES | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel |
| 2,01 | | MEDECINE B1 | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non |
| 2,02 | | MEDECINE B2 | Partiel | Partiel | Non | Non | Partiel | Partiel | Oui | Oui |
| 2,03 | | SALLE D' EXAMENS | Partiel | Oui | Partiel | Partiel | Partiel | Oui | Partiel | Partiel |
| 2,04 | | MEDECINE B3 | | | | | Oui | Oui | Oui | Oui |
| 2,06 | | CSGA | Partiel | Non | Non | Partiel | Partiel | Non | Non | Partiel |
| 3,01 | | CHABOT CHARNY Bâtiment Universitaire | Non | Non | Partiel | Non | Oui | Oui | Partiel | Partiel |
| 7,01 | | MARSANNAY | MARSANNAY | Partiel | Non | Non | Non | Partiel | Non | Non |
| 9,01 | LE CREUSOT | IUT CREUSOT initial | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Oui | Oui | Oui | Oui |
| 9,02 | | IUT CREUSOT MP | Partiel | Partiel | Non | Oui | Partiel | Partiel | Non | Oui |
| 9,03 | | IUT CREUSOT TC | Partiel | Partiel | Non | Oui | Partiel | Partiel | Non | Oui |
| 9,04 | | IUT CREUSOT HALL L.T.M POLE LASER | Non | Partiel | Non | Oui | Non | Partiel | Non | Oui |
| 10,01 | | LE CREUSOT CONDORCET | Oui | Partiel | Non | Partiel | Oui | Partiel | Non | Partiel |
| 10,02 | | LE CREUSOT B.U | Partiel | Partiel | Non | Oui | Partiel | Partiel | Non | Oui |
| 10,03 | CONDORCET AMPHI | Partiel | Partiel | Oui | Non | Partiel | Partiel | Oui | Non | |
| 11,01 | CHALON/ SAONE | IUT CHALON GTL | Oui | Oui | Partiel | Partiel | Oui | Oui | Partiel | Partiel |
| 11,02 | | IUT CHALON GIM | Oui | Oui | Partiel | Partiel | Oui | Oui | Partiel | Partiel |
| 11,03 | | IUT CHALON Bloc Central | Oui | Oui | Partiel | Partiel | Oui | Oui | Partiel | Partiel |
| 11,04 | | IUT CHALON SGM | Oui | Oui | Partiel | Partiel | Oui | Oui | Partiel | Partiel |
| 12,01 | NEVERS | ISAT NEVERS A | Oui | Partiel | Partiel | Non | Oui | Partiel | Partiel | Non |
| 12,02 | | ISAT NEVERS B | Oui | Partiel | Partiel | Non | Oui | Partiel | Partiel | Non |
| 12,03 | | ISAT NEVERS C | Non | Non | Non | Non | Oui | Oui | Oui | Oui |
| 12,05 | | DROIT NEVERS | Non | Oui | Oui | Oui | Non | Oui | Oui | Oui |
| 12,06 | | ISAT NEVERS F | Non | Partiel | Partiel | Non | Non | Partiel | Partiel | Non |
| 13,01 | AUXERRE | IUT AUXERRE TC | Partiel | Partiel | Oui | Partiel | Oui | Oui | Oui | Partiel |
| 13,02 | | IUT AUXERRE QLIO - GCCD | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Oui | Oui | Partiel | Partiel |
| 13,03 | | IUT AUXERRE RT | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Oui | Oui | Partiel | Partiel |
| 13,04 | | MUBA | | | | | Oui | Oui | Oui | Oui |
| 15,01 | INSPE | INSPE DIJON | Partiel | Non | Partiel | Partiel | Partiel | Non | Partiel | Partiel |
| 17,01 | | INSPE MACON | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non |
| 18,01 | | INSPE AUXERRE | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non | Non |
| 19,01 | | INSPE NEVERS | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel | Partiel |

3. Catalogue des formations dispensées par les personnels du Pôle documentation

Classées par grand objectif

Découvrir les bibliothèques et leurs services

Tutorat de rentrée : identification des personnes **ressources**, des services proposés et locaux, construction de repères, utilisation du compte lecteur, recherche documentaire sur catalogue (de 1^{er} niveau, rudiments), interrogation de bases de données.

Se familiariser avec la documentation

A. AGIL

- Se familiariser à l'environnement documentaire à l'Université et effectuer des recherches documentaires, pour les étudiants intégrés conditionnellement en licence SVTE, STAPS et ST.
- Présentation des services et visite. + pour AGIL : recherches documentaires sur thématique.

B. DAEU

- Se familiariser à l'environnement documentaire à l'Université pour les personnes préparant le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires.

C. Cours ouverts

- Contribuer à l'orientation en familiarisant les lycéens aux services documentaires à l'Université.

Trouver et organiser de l'information : ateliers spécialisés

A. Rechercher des documents (DL, à venir : LC en atelier)

- Construire une stratégie de recherche et trouver informations et documents.
- Recherche des infos à partir d'un sujet de recherche : questionnement, utilisation de catalogues, obtention de documents (collections, ressources numériques). + par discipline : recherche sur bases de données et sites spécialisés, texte intégral.

B. Rechercher des articles en ligne (santé ; à venir LC sciences)

- Trouver un article de revue scientifique.
- Recherche d'articles en ligne : principes de recherche (sujets, mots-clés, opérateurs booléens, mode de recherche) ; interrogation de bases de données scientifiques (2 ateliers en santé : Pubmed ; autres bases).

C. Gérer des références bibliographiques avec Zotero

- Collecter des références bibliographiques et générer une bibliographie dans un style donné.
- Gérer des références bibliographiques avec Zotero : maîtrise des principales fonctionnalités : collectes de référence, gestion de collections, création flux RSS ; utilisation en traitement de texte : appel de citations, bibliographie.

D. Citer ses sources et éviter le plagiat (santé ; à venir : LC)

- Faire des citations et des références bibliographiques, repérer les formes de plagiat et éviter le plagiat.
- Citer ses sources et éviter le plagiat : notions sur le droit d'auteur, situations de plagiat, modes de citations des sources, détection plagiat (Compilation).

E. Rendez-vous mémoires (INSPE)

- Préparer l'élaboration et la rédaction de travaux universitaires (ex : mémoire).
- Stratégie de recherche en fonction du sujet, rappels sur la recherche documentaire.

F. Évaluer ses sources (à venir LC)

- Apprécier pertinence et fiabilité de la source, vérification des faits, désinformation / fake news, validation de l'information

Savoir utiliser la documentation dans une discipline : formations programmées

- Réaliser une recherche documentaire et éventuellement rechercher des articles.
- Produire des écrits universitaires dont formaliser une bibliographie, citer ses sources.
- Spécificités selon les formations
- Parfois choix ateliers documentaires (santé)
- Parfois séquence dans une action de formation : méthodologie de la documentation en articulation avec une intervention d'enseignant.

Accompagnement des doctorants

Formations bureautique collège doctoral

A. LaTeX

- A1. Bases de LaTeX 2 ϵ : disposer de bases sur le langage de programmation LaTeX utilisé pour la composition de documents par la présentation des différents types d'éléments, des principes de la programmation LaTeX et des commandes et extensions standards dans un éditeur de texte simple (TeXworks).
- A2. Composition d'une thèse avec LaTeX 2 ϵ : découvrir les outils pour la composition et la production d'une thèse ; les normes (ISO 7144) et les usages typographiques et de composition pour les thèses ; le dépôt et la diffusion des thèses.
- A1. Base de LaTeX 2 ϵ : principes de programmation LaTeX (structure du fichier source, syntaxe du langage, notions de commande, environnement, compteur, paramètre d'espacement, liste, boîte) ; principes de compilation et gestion d'erreurs de compilation, production d'un document en français au format PDF ; composition de tableaux, document en couleur, insertion d'image ; composition d'équations mathématiques.
- A2. Composition d'une thèse avec LaTeX 2 ϵ : documents multilingues ; structuration de document ; insertion des tables de contenus, index, références croisées et biographiques ; présentation du feuillet de titre, des résumés et de la couverture ; production de fichiers PDF archivables et/ou diffusables ; droits et les obligations en termes de dépôt légal des thèses et de diffusion.

B. Word

- B1. Travailler efficacement avec Word : découvrir les outils utiles pour les documents longs ou complexes et personnaliser l'interface.
- B2. Composition d'une thèse avec Word : découvrir les outils utiles pour la composition d'une thèse, de la construction du plan à la création d'un fichier PDF archivable ; les normes (ISO7144) et les usages typographiques et de composition pour les thèses ; le dépôt et la diffusion des thèses.
- B1. Travailler efficacement avec Word : personnalisation de l'interface, ajout d'outils dans le ruban ; création et modification de modèle, styles, modèles et composants QuickPart ; publipostage pour créer un courrier ou un répertoire ; travail avec plusieurs sous-documents ; écriture collaborative.
- B2. Composition d'une thèse avec Word : structuration de document ; insertion de tables de contenus, index, des références croisées et biographique ; personnalisation de la présentation d'un document ; production de fichiers PDF archivables et/ou diffusables ; droits et les obligations en termes de dépôt légal des thèses et de diffusion

C. BiBTeX

- Gérer une base bibliographique BibTeX et insérer des références bibliographiques.
- Gestion d'une base de données BibTeX, rédaction des notices bibliographiques, citation des sources, génération d'une liste des références bibliographiques

Rendez-vous Thèse

A. Rendez-vous dépôt

- Connaître les modalités de dépôt de thèse et les choix de diffusion. Selon les besoins documentaires. Démonstration logiciel FACILE.

B. Rendez-vous rech. documentaire

- Préparer la stratégie documentaire, établir des bibliographies. Idem. Implication des chargés de collections (psychologie, sc. éducation, droit...)

C. HAL : savoir déposer dans HAL et utiliser les ressources en accès ouvert

LAB' (atelier méridien)

A. Lab'Office

- Accompagnement dans l'utilisation de fonctionnalités de traitement de texte, tableurs et diaporamas
- Contenu variable : • traitement de texte : pagination, plan, sommaires, styles • tableurs : trucs et astuces, mise en forme conditionnelle • diaporamas : base

B. Lab'vidéo (à venir)

- Accompagnement dans la production autonome de ressources multimédias (étudiants et enseignants)
 - prise en main studio du Learning Center - assistance studio (sous-titrages, création et scénarisation diaporamas, montage) - montage simple son et vidéo (SHOT-CUT - libre -)

C. Lab'pub (à venir - sous réserves)

- Accompagnement dans la production autonome d'images et de publications
- édition et retouche photo (GIMP - libre -)? - PAO (InDesign, Scribus - libre -) ?

S'autoformer

Capsules d'autoformation

Remplacement éventuel (contexte sanitaire) et approfondissement du tutorat

- capsule 1 : compte-lecteur et services en ligne (prolongation, prêt entre site) - capsule 2 : recherche de livre (simple et avancée, accès au document) - capsule 3 : recherche d'article (sur base de données généralistes, en texte intégral, références bibliographiques - non disciplinaire) - capsule 4 : services en BU (impression et numérisation, wi-fi, prêt entre bibliothèques, réservations...)

Connaître les collections patrimoniales

Ateliers patrimoniaux

Présenter les collections et leurs spécificités ; présenter les fonds à la réserve.

Découverte des spécificités des collections patrimoniales. Décliner certaines thématiques dans les collections patrimoniales.

4. Inventaire du matériel adapté par composante et service

| Matériel adapté | | Mission Handicap | Sciences et Techniques | Sciences Vie Terre Environnement | Lettres et Philosophie | STAPS | Pôle Numérique Ressources | Bibliothèque Droit-Lettres | Achats 2025 |
|-----------------------------------|---|------------------|------------------------|----------------------------------|------------------------|-------|---------------------------|----------------------------|-------------|
| Troubles du Langage | Ordinateurs portables | 9 | 3 | 8 | 90 | 12 | | | |
| | Tablettes | 4 | | | | | | | |
| | Claviers adaptés | 2 | | | | | | | |
| | Logiciel Antidote | 12 | | | | | | | |
| Troubles des fonctions visuelles | Télé agrandisseurs | 2 | | 1 | | 1 | | | |
| | Logiciel Dragon | 2 | | | | | | | 2 |
| | Logiciel Zoom texte | 1 | | | | | | | 2 |
| | Monoculaire | 1 | | | | | | | |
| | Loupes | 3 | | | | | | | |
| | Dalle informatique | 1 | | | | | | | |
| | Afficheur Braille | | | | | | | | 1 |
| Troubles des fonctions cognitives | Casques anti bruit | 3 | 3 | 3 | | 3 | | | |
| | Bouchons d'oreilles | 10 | | | | 3 | | | |
| | Dictaphones | 10 | | 3 | | 3 | | | |
| | Time timer | 4 | | | | | | | |
| | Abonnement Logiciel Evaluo | | | | | | | | 50 |
| | Chaise mobile avec tablette + paravent | | | | 90 | | | | |
| | Paravent de bureau (créer un espace privé) | | | | | | | | 6 |
| Troubles posturaux | Support inclinable de documents | 1 | | | | | | | |
| | Coussins ergonomiques (assise et dossier) | 2 | | | | | | | |
| | Tables ajustables en hauteur électriques | 5 | | 1 | | 1 | | 4 | |
| | Tables réglables en hauteur et inclinables | | | 8 | | 8 | | | |
| | Tabouret avec dossier | | 3 | 32 | | | | | 3 |
| | Paillasse sèches réglables manuellement | | | 3 | | 3 | | | |
| Troubles moteurs | OmniTrott (fauteuil roulant motorisé) | | | | | | | | 2 |
| | Coussins ergonomiques (assise et dossier) | | | | | | | | |
| Autres | Robots Beam | | | 3 | | | 40 | | 23 |

5. Plaquette de la commission handicap

LA COMMISSION HANDICAP

Elle répond aux demandes des personnes et elle met en place concrètement les préconisations médicales. La commission se réunit tous les mois et se compose des personnes suivantes :

■ **Médecin de prévention des personnels,**

Dr Anne CARRERE CLEMENCEAU qui établit les préconisations médicales et réalise des études de poste.

■ **Correspondante handicap et assistante sociale des personnels Isabelle DUCHASSIN,** qui accompagne les personnels et coordonne les actions.

■ **Service Action Sociale, Karine DELANNE** qui traite les demandes d'aménagement de poste de travail au niveau financier.

■ **Chargée de mission du Cap Emploi 21, Angélique DIAS, formée en ergonomie** qui réalise des études de poste et qui informe, accompagne dans les démarches administratives.

Cette approche pluridisciplinaire permet une meilleure prise en compte des problématiques et ce, en toute confidentialité.



OÙ S'INFORMER ?



Correspondante handicap et assistante sociale des personnels

Isabelle DUCHASSIN
isabelle.duchassin@u-bourgogne.fr



03 80 39 50 60
06 29 74 02 17
Secrétariat : 03 80 39 91 63

Schéma Directeur du Handicap
2021 - 2023



TRAVAILLER AVEC UN PROBLÈME DE SANTÉ À L'UNIVERSITÉ



Quels sont les problèmes de santé concernés ?

- Tous problèmes de santé ayant des conséquences négatives sur ma vie professionnelle.
- Si je ne peux plus effectuer certaines tâches à mon poste de travail.
- Cela m'handicape dans mon travail au quotidien, c'est dans ce sens que je peux solliciter un aménagement de mon poste de travail.



Pourquoi aménager mon poste de travail ?

L'aménagement du poste de travail m'apportera des solutions techniques et organisationnelles pour que je puisse travailler dans des conditions adaptées.

LES BÉNÉFICIAIRES

Les personnes pour lesquelles aura été émise une préconisation médicale spécifique par le médecin de prévention des personnels. Sont concernés :

- Les agents titulaires ou stagiaires : enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS.
- Les personnels contractuels recrutés pour une durée ou une ancienneté supérieure ou égale à six mois.

Ayant besoin d'un aménagement du poste de travail et Reconnu en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

La RQTH comment l'obtenir ?

La Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé est un statut, délivré par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), qui ouvre de nombreux droits. Il faut constituer un dossier auprès de la MDPH pour lequel nous pouvons vous accompagner.

La RQTH, vos droits :

- Aménagement du poste de travail
- Concours réservés
- Accompagnement par un auxiliaire de vie
- Temps partiel de droit
- Priorité à la mutation
- Retraite anticipée
- Bonification de chèques vacances ...

EXEMPLES DE SITUATIONS



Pietro, 43 ans, conservateur dans une bibliothèque

J'ai des douleurs articulaires dans les bras et les mains. Après une visite chez le médecin de prévention des personnels et une étude de poste, j'ai bénéficié, grâce à ma RQTH, d'une souris verticale, d'un clavier tactile et d'une aide humaine.



Maria, 30 ans, professeur de droit

Je souffre au niveau de mes épaules et de mon dos, j'ai des difficultés à écrire au tableau et à préparer mes cours sur mon ordinateur. Le médecin de prévention des personnels m'a orientée vers la chargée de mission du Cap Emploi 21, qui a réalisé une étude de mon poste de travail. Grâce à ma RQTH je bénéficie d'un siège adapté, d'une souris horizontale roller mousse et d'un clavier tactile sur mon poste de travail. Pour la préparation de mes cours, j'utilise un logiciel de reconnaissance vocale, je dicte le texte au micro et celui-ci s'affiche sur mon écran.



Vincent, 50 ans, agent administratif

Je suis atteint d'une maladie invalidante évolutive qui me provoque des douleurs au niveau de mon dos et de mes bras. Sur les conseils de la correspondante handicap, j'ai pris contact avec le médecin de prévention des personnels et la chargée de mission du SAMETH 21, qui sont venus étudier mon poste de travail. Celui-ci a été aménagé par un siège adapté, une souris horizontale roller mousse, un bureau d'angle et un porte-documents. Aujourd'hui, je travaille dans des conditions adaptées à mon état de santé.

6. Guide de l'étudiant en situation de Handicap

Bienvenue à l'uB !



BIENVENUE À L'UB !

Les temps changent, les mentalités évoluent et progressivement les conditions s'améliorent. Il n'en reste pas moins que l'accès à l'université pour un jeune en situation de handicap s'impose comme une question majeure.

Votre arrivée à l'université est une étape importante. Elle l'est d'autant plus que vous avez des besoins spécifiques. La Mission Handicap est dédiée à votre accompagnement, en lien avec les UFR et le Service de Santé Étudiante (SSE).

Ce guide recense tous les dispositifs mis en place par l'uB pour vous accompagner et faciliter votre quotidien dans les démarches liées à votre vie étudiante dans toute sa diversité.

Vous avez choisi l'uB parce que vous avez des projets d'études et professionnels :



Une université handi-accueillante

Guide pratique de l'étudiant



Parce que chacun a le droit d'étudier dans les meilleures conditions et ce, quelles que soient ses difficultés ou ses problèmes de santé, la politique de l'université de Bourgogne est placée sous le signe de l'inclusion et de l'humanisme.

En accord avec le Service de Santé Étudiante (SSE), la mission handicap et les équipes pédagogiques, sont engagées pour la réussite universitaire de chacun de nos étudiants.

Les nombreux dispositifs, les conditions humaines et matérielles proposés permettent d'accueillir et d'accompagner chaque étudiant ayant un problème de santé ou de handicap, tout au long de son cursus universitaire, jusqu'à l'insertion professionnelle.



Les démarches

Je prépare mon entrée à l'université

■ **Je suis élève de terminale en situation de handicap et je candidate via Parcoursup** : je peux, si je le souhaite, remplir dans Parcoursup une fiche liaison pour faire part de mes besoins.

■ **Les Commissions Académiques d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAAES)** : dans chaque académie, des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAAES) garantissent le droit d'accès de tous les candidats à l'enseignement supérieur. Les candidats qui justifient d'une situation exceptionnelle peuvent solliciter le réexamen de leur candidature.

Je cherche un financement pour mes études

■ Les bourses d'enseignement supérieur



■ Les bourses « handinamique »



■ L'aide de la Fondation GIVEKA



■ La campagne « doctorat handicap »



Dès que j'ai connaissance des préconisations émises par le médecin du SSE, j'en transmets impérativement une copie au secrétariat de ma scolarité et à la Mission Handicap.



■ **Si vous sollicitez un réexamen de votre candidature, le CAAES tient compte** : des besoins d'accompagnement, de compensation, de soins, de transport ; de votre situation ; d'une reconnaissance, le cas échéant, de votre situation de handicap, de votre problème de santé ou trouble de l'apprentissage ; des modalités de prise en compte en matière d'accessibilité par les établissements.

Pour avoir accès au CAAES

N° vert : 0 800 400 070

Via la rubrique « contact » de Parcoursup
caaes@ac-dijon.fr

■ Je contacte le Service de Santé Étudiante (SSE) le plus tôt possible si des aménagements à mettre en place pour ma rentrée universitaire sont à envisager.

J'étudie à l'université de Bourgogne

Je souhaite bénéficier d'un accompagnement personnalisé et profiter d'aménagements particuliers durant mon cursus (demande possible tout au long de l'année, hors mesures particulières d'examens) :

■ Je me rends au SSE pour retirer un formulaire m'indiquant les pièces à déposer pour l'ouverture de mon dossier.

■ Le SSE étudie mon dossier et prend contact avec moi pour fixer un rendez-vous avec un médecin agréé par la MDPH qui établira un avis indiquant les préconisations d'aménagements le cas échéant.

Les aides proposées peuvent être différentes de celles précédemment accordées dans l'établissement secondaire (exemple : il n'y a plus d'AVS à l'université).

Les aides humaines pour les cours :

■ **La prise de note** : effectuée par un étudiant de la même promotion, permet à l'étudiant en situation de handicap de bénéficier de notes de cours de qualité, sous format numérique.

■ **Le tutorat pédagogique** : vise à développer l'acquisition de méthodes de travail et la reprise des contenus des cours.

■ **L'aide à l'utilisation des outils numériques** : vise à expliquer le fonctionnement du matériel mis à disposition des étudiants en situation de handicap (utilisation de casque « webcam », robot de télé-présence...)

Les aides matérielles pour les cours :

- Ordinateurs portables, dictaphones, salle adaptée à la Bibliothèque Droit-Lettres, robot **Beam**, casques anti-bruit, adaptateurs basse vision, logiciels pour les troubles DYS, etc...

Le robot **Beam** permet aux étudiants de suivre les cours à distance en étant physiquement représentés par le robot dans la salle, ce qui favorise une interactivité plus complète dans la situation de cours sur site.



Adaptation des sujets d'examens :

- L'agrandissement des sujets d'examen (agrandissement de la police d'écriture, par exemple)
- L'adaptation des épreuves (mise à disposition d'ordinateurs, d'une salle à part pour composer sans stress, etc...)

Des locaux adaptés :

- Salle adaptée à la BU Droit-Lettres
- Bibliothèque « Le Cortex »



Logements et transports

Je me loge

Les résidences universitaires du CROUS

Le CROUS propose des logements adaptés. Pour obtenir ces logements, en plus du dossier social étudiant du CROUS, une demande de logement adapté doit être réalisée.



Orientation et insertion professionnelle

Je m'interroge sur mon orientation et mon insertion pro

Le **Service d'Accompagnement des Parcours du Pôle Formation et Vie Universitaire (PFVU)** : je rencontre un chargé d'orientation et d'insertion professionnelle ou un psychologue de l'éducation nationale pour parler de mon orientation et de mon insertion professionnelle.

Avec u-boussole sur le site ub-link :

- Possibilité de faire une recherche par mots clés.
- Possibilité de visualiser l'ensemble des formations proposées par l'uB.
- Possibilité de découvrir les formations de façon aléatoire.



Relations Internationales

FORTHEM

L'université de Bourgogne est membre fondateur de l'Alliance FORTHEM avec huit autres universités de pays européens : Allemagne, Finlande, Lettonie, Pologne, Italie, Espagne, Norvège et Roumanie.

L'Alliance FORTHEM a à cœur de rendre chaque dispositif accessible à toutes et tous, et le but est de travailler ensemble afin de bâtir l'université européenne de l'éducation. Beaucoup de choses se passent en hybride, ce qui facilite l'accès aux étudiants en situation de handicap, rencontrant des troubles de l'apprentissage ou des problèmes de santé. Aussi, chaque université FORTHEM propose un accompagnement spécifique selon les besoins.

FORTHEM : POUR EUX, POUR TOI !



Les adaptations du cursus universitaire :

- Ajout de semestres
- Dispenses d'assiduité



Les aménagements des examens :



- **Le secrétariat d'examen** : lecture de l'énoncé et rédaction de la copie sous dictée de l'étudiant.
- **Le temps majoré de composition** : un tiers temps supplémentaire qui peut être défini tout autrement en fonction de la situation.

J'ai besoin de consulter un professionnel de santé

Je prends rendez-vous avec le SSE

Avec un médecin généraliste qui pourra m'adresser à : un médecin psychiatre, une sage-femme, des infirmiers(ères), un psychologue...
03 80 39 51 53
medecine-preventive@u-bourgogne.fr

Je rencontre des difficultés familiales ou financières

■ Je prends rendez-vous avec une **Assistante Sociale du CROUS**
www.crous-bfc.fr

■ Je prends rendez-vous avec l'accueil de la **commission solidarité**
07 64 74 05 37
accueil.solidarite@u-bourgogne.fr

Je me rends à l'université de Bourgogne

En voiture

- Des places de parking sont réservées aux personnes en situation de handicap.
- Sur préconisation du SSE, je peux m'adresser au Responsable du bâtiment de ma filière afin qu'il active ma carte étudiante, ce qui me permettra d'accéder au parking.

En transport en commun

- Tram ligne T1
- Bus ligne L5 ou L6

Pour utiliser certains ascenseurs et plateformes d'élévation, une clé doit être demandée à la Mission Handicap (sur préconisation d'un médecin du SSE).

Je cherche un emploi

Le DUO DAY

Je participe au DUO DAY en novembre et je passe une journée en immersion avec un pro, qui me montre son quotidien professionnel et me fait découvrir son activité.

www.duoday.fr

Le salon HELLO HANDICAP

Je participe au salon HELLO HANDICAP à l'automne : salon de recrutement aux travailleurs handicapés. L'objectif est de faciliter les échanges, les prises de contact avec les entreprises et réduire les distances.

www.hello-handicap.fr



Je souhaite pratiquer une activité sportive

- **Sport** : SUAPS - APAS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives - Activité Physique Adaptée et Santé)



Je veux créer mon entreprise

H'up entrepreneurs

Accompagne les entrepreneurs en situation de handicap pour le succès de leur entreprise, avec une équipe de 180 professionnels bénévoles.



Mission Handicap
Maison de l'Université
03 80 39 49 49
mission.handicap@u-bourgogne.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h00

Le Service de Santé Étudiante (SSE)
64 rue Recteur Marcel Bouchard
21000 Dijon
03 80 39 51 53
medecine.preventive@u-bourgogne.fr
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h00

Le site des étudiants - uB Link
https://ub-link.u-bourgogne.fr

7. Programme de la semaine de l'Olympisme et du Paralympisme 2024

SOP
SOCIÉTÉ OLIMPIQUE
ET PARALYMPIQUE

L'ŒUVRE SE MET À L'HEURE
OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE
du 2 au 4 avril 2024

- Initiations
- Ateliers
- Conférences
- Échanges

UB, JFF, and various other logos at the bottom.

PROGRAMME du 2 au 4 avril 2024

02 AVRIL / MARDI **JOURNÉE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE LYON**

20h à 22h30
Événement sportif de l'UNIFIL à la piscine

Ateliers APAC et Olympiques

Ateliers APAC
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique

Ateliers Olympiques
Ateliers de sensibilisation à la culture paralympique

Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

02 AVRIL / MARDI **JOURNÉE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE LYON**

Présentation du journal de l'UNIFIL

Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

PROGRAMME du 3 au 4 avril 2024

03 AVRIL / MARDI **JOURNÉE DES COLLEGIENS UNIS**

10h à 12h30
Présentation sportive de l'UNIFIL à la piscine

Ateliers Olympiques

Handball
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

Parasport
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

Parasport
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

03 AVRIL / MARDI **JOURNÉE DES COLLEGIENS UNIS**

Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

PROGRAMME du 3 au 4 avril 2024

04 AVRIL / MARDI **JOURNÉE DES ÉLÈVES DE LA CITÉ ÉDUCATIVE**

10h à 12h30
Présentation sportive de l'UNIFIL à la piscine

Ateliers Olympiques

Ateliers APAC et Olympiques
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

04 AVRIL / MARDI **JOURNÉE DES ÉLÈVES DE LA CITÉ ÉDUCATIVE**

Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique
Ateliers de sensibilisation à la culture olympique et paralympique

Remerciements

Le schéma directeur présenté est le résultat de nombreux échanges et réflexions, menés avec l'objectif d'améliorer le quotidien de l'ensemble de la communauté universitaire, et tout particulièrement des personnes en situation de handicap.

Sylvie Sire, chargée de mission Handicap, et moi-même tenons à adresser nos sincères remerciements à toutes les personnes mentionnées ci-après, qui ont contribué activement à l'élaboration de ce document.

La Coordinatrice Handicap et Assistante Sociale des personnels : Isabelle Duchassin

La mission Handicap : Pascale Auroux, Anne-Laure Pawka-Monnot, David Roy

L'équipe Atypie Friendly uB : Prany Wantzen, Pierre Ancet, Erika Godde, Eva Debray, Thomas Weyrich, Sylvie Sire

Le Service de Santé Étudiante : Laure Bernard, Agnès Blanchetete, Anne-Céline Guillou

Le Service Pédagogie Numérique et Ressources (PNR) : Alexandre Fournier, Antoine Carrié, Katarzyna Lipinska, Myrian Cabaret, Ophélie Morel

Le Pôle Patrimoine : Muriel Pierre, Daniel Niederlander, Thierry Oblin, Camille Lucas

Le Pôle des Ressources Humaines : Valérie Lorentz, Vanessa Riva, Gaël Villeneuve, Mélanie Borges, Alexandra Sagnier, Claudie Cortesia

Le Pôle Recherche : Hatim Lagrimi

Le Pôle de Formation et de la Vie Universitaire (PFVU) : Emilie Bois, Yvan Nicot, Murielle Henri

Le Pôle documentation - bibliothèques : Catherine Danion, Pascale Besson, Sandy Muller, Charlotte Rosay

Le SUAPS : Odile Tribodet, Samuel Pecaud, Bérénice Gault

Le STAPS : Hervé Assadi, Khafid Badaoui

La Commission Solidarité Étudiante : Nora Zrida, Line Walterspieler, Charles Gerbet, Cathy Perret

Le Service Action Sociale : Karine Delanne

Le service Communication : Émilie Beauvois, Virginie Fidon, Audrey Rahali

Le service des marchés : Cindy Espinosa

Le CROUS : Jérôme M'Rabet

Le Bureau Forthem : Bernhard Altheim, Sami Zahibi, Benedicte Fortier, Julie Canovas

Les associations :

- ESN InsiDijon : Jesline Mahdi
- BeDAPS : Lucas
- IPMR de Nevers : Cécile Huiban

Les référents handicap des six campus

Mais aussi Nadine Millot vice-présidente Recherche, Stéphane Tizio vice-président Conseil d'Administration et Ressources Humaines, Gregory Wegmann vice-président en charge des relations internationales, Sandrine Rousseaux vice-présidente Licences et Masters, Aurore Pélissier, Renaud Aubert et Cyril Gomet.

Vanessa David-Vaizant